



Rapporteur : M. CHENUT

48654

Commission n°2

24 - Sport

### Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine

Le jeudi 28 septembre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3121-22-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 63 ;

Vu la demande signée le 11 septembre 2023 par Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. PAUTREL, Mme SALIOT, M. SALMON et M. SORIEUX, conseillers départementaux du groupe Union du centre et de la droite, transmise le 12 septembre au Président du Conseil départemental sollicitant la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-

## Exposé :

L'article 63 du règlement intérieur du Conseil départemental prévoit que, sur demande écrite signée par un cinquième des membres de l'Assemblée réceptionnée au plus tard douze jours avant une session, le Président du Conseil départemental inscrit à l'ordre du jour de la séance la question de la création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt départemental ou de procéder à l'évaluation d'un service public départemental.

Par courrier du 11 septembre 2023, signé par 11 de ses membres et réceptionné le lendemain par le Président du Conseil départemental, le groupe Union du centre et de la droite a demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil départemental est donc invité à délibérer sur le principe de la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine, à fixer sa durée, qui ne peut excéder 6 mois, et à désigner 11 de ses membres pour participer aux travaux de cette instance.

## Décide :

- de créer une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine ;
- d'en fixer la durée à 6 mois maximum ;
- de désigner, sur proposition des groupes, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme BILLARD, Mme LEMONNE, M. SOULABAILLE, M. GUIDONI, Mme DUGUEPEROUX-HONORE, Mme ABADIE, Mme SALIOT, M. SALMON et M. BOHANNE pour participer aux travaux de la mission ;
- de dire que la mission déterminera, dans le respect des prescriptions du règlement intérieur, les modalités appropriées à son fonctionnement et à la réalisation de ses travaux, qui seront conduits sous la responsabilité d'un.e Président.e, d'un.e Vice-Président.e et d'un.e rapporteur.e qu'elle aura désigné.es ;
- de dire qu'à l'issue de ses travaux, la mission établira un rapport qu'elle adressera sous un mois au Président du Conseil départemental ;
- de dire que le Président du Conseil départemental communiquera ce rapport à l'ensemble des conseiller.ères départementaux.ales afin qu'il puisse être présenté et débattu à la réunion suivante du Conseil départemental.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2023

ID : AD20230197V2

Pour extrait conforme

# Mission d'information et d'évaluation portant sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine

*Compte-rendu de la réunion d'installation  
du 08 novembre 2023*

# Emargement (1/2)

Nom	Fonction	Présence
ABADIE Florence	Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1	Excusée
BOHANNE Jean-François	Conseiller départemental - Canton de Montauban-de-Bretagne	X
BILLARD Armelle	Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu	X
DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice	Conseillère départementale - Canton de Combourg	X
GUIDONI Jean-Paul	Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6	X
LEMONNE Schirel	Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron	X
MESTRIES Gaëlle	Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse	X
MORAZIN Roger	Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen	X
SALIOT Leslie	Conseillère départementale - Canton de Fougères 1	X
SALMON Arnaud	Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2	Excusé
SOULABAILLE Yann	Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4	Excusé

## Emargement (2/2)

Nom	Fonction	Présence
ALLAIN-ANDRÉ Christine	Directrice éducation jeunesse et sport	X
AZARETE Adrien	Collaborateur groupe UCD	X
GUYOT Etienne	Chef de projets auprès de la directrice générale du Pôle égalité éducation citoyenneté	X
LECOMTE-TRIBEHOU Valérie	Directrice générale Pôle égalité éducation citoyenneté	X
MOULIN Nicolas	Conseiller technique Cabinet du Président	X
VILLAIN Florian	Chef de Service jeunesse et sport	X



# Ordre du jour

## 1. Elections :

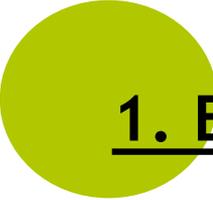
- du Président/de la Présidente de la mission
- du Vice-Président/de la Vice-Présidente de la mission

## 2. Rappel de la démarche

## 3. Echanges sur les attendus et le périmètre de la mission :

- Précisions sur les attentes des élu.e.s du groupe UCD
- Définition des axes de travail traités par cette mission

## 4. Proposition d'un calendrier de travail



# 1. Elections Président.e / Vice-Présidente de la mission

Présidente de la mission : MESTRIES Gaëlle

Élue à l'unanimité

Vice-Présidente de la mission : ABADIE Florence

Élue à l'unanimité



## 2. Rappel de la démarche

Courrier du groupe de l'Union du centre et de la droite (UCD) en date du 11 septembre 2023 portant sur la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation.

Sujet de la mission : « La politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine ».

Délibération actant la création de la mission lors de la session du Conseil départemental du 28 septembre 2023.

D'une durée de 6 mois maximum, la mission devra à l'issue de ses travaux établir un rapport qui sera remis au Président du Conseil départemental, puis présenté lors de la session d'avril 2024 du Conseil départemental.



## 3. Echanges sur les attendus et le périmètre et de la mission

### Plusieurs constats formulés :

- Le handicap est une notion multidimensionnelle et ne se limite pas au handicap moteur. Le législateur reconnaît plusieurs types de handicaps : moteur / psychique / mental / sensoriel / cognitif / polyhandicap.
- Handisport / sport adapté / sport santé / parasport : ces multiples catégories recouvrent des réalités complexes.
- Au-delà des Journées Olympiques et Paralympiques (JOP) qui sont un formidable coup de projecteur sur le parasport, certains événements mériteraient d'être davantage connus (exemple des Global Games s'étant déroulé à Vichy en juin 2023, équivalent des JOP pour les athlètes en situation de handicap mental ou présentant un trouble du spectre de l'autisme, durant lequel les athlètes français ont réalisé de bonnes performances),
- Un certain nombre de freins identifiés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap :
  - Les questions de l'adaptation des locaux et de leur accessibilité (bâtiment et/ou transport en commun) restent aujourd'hui très prégnantes. Certain.e.s athlètes handisport breillien.ne.s, notamment de haut niveau, sont ainsi dans l'obligation de se rendre dans d'autres territoires pour pratiquer leurs disciplines.
  - La méconnaissance des différentes situations de handicap peut parfois générer une certaine forme d'appréhension, voire un sentiment de peur, chez les personnes n'étant pas sensibilisées ou formées à cette question.
  - La structuration du mouvement sportif (fonctionnement associatif ; petites organisations ; nombre important de bénévoles) questionne les possibilités de formation des encadrant.e.s et des éducateur.trices sportif.ives quant à une prise en charge adaptée des handicaps, et ce afin de tendre vers des structures et des clubs davantage inclusifs.

### 3. Echanges sur les attendus et le périmètre et de la mission

#### Axes de travail proposés :

##### Définition des différentes notions pour tendre vers un socle de connaissances commun :

Nécessité d'un travail préalable de définition et de distinction des notions de sport santé / handisport / sport adapté, afin que les membres de la mission puissent toutes et tous être au même niveau d'information. Ce travail permettra ainsi de concentrer les échanges autour du sujet principal de la mission : le handisport.

##### Etat des lieux de l'écosystème breillien :

- Réaliser un état des lieux d'actions / démarches / dispositifs mis en place sur le territoire breillien :
  - Par le Département : actions à destination des collégien.ne.s / actions mises en œuvre par les éducateurs sportifs départementaux (ESD) / équipements, etc.;
  - Par les partenaires du Département, et notamment les différents comités parasportifs;
  - La dynamique créée par les JOP devra être prise en compte.

##### Temps d'échanges à réaliser avec certains acteurs clefs œuvrant dans ces champs de politiques publiques :

- Entretien à programmer avec le Comité départemental handisport d'Ille-et-Vilaine; Entretien à programmer avec le Comité départemental sport adapté d'Ille-et-Vilaine;
- Entretien à programmer avec le Comité paralympique et sportif français de Bretagne.

Comme convenu, nous vous invitons à faire parvenir vos questions préparatoires et vos attendus quant à ces auditions au Service jeunesse et sport (contact : [sylvain.le-cheviller@ille-et-vilaine.fr](mailto:sylvain.le-cheviller@ille-et-vilaine.fr)).



## 4. Proposition d'un calendrier de travail

- 2<sup>ème</sup> réunion de la mission : 11 décembre 2023
- Finalisation du rapport de la mission : mars 2024
- Présentation du rapport en session : avril 2024

**Mission d'information et  
d'évaluation portant sur la  
politique handisport du  
Département d'Ille-et-Vilaine**

*Réunion du 11 Décembre 2023*



# Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion d'installation de la MIE
2. Définitions des termes handisport, sport adapté, parasport et sport santé
3. Présentation des premiers éléments d'état des lieux
  - 3.a Eléments budgétaires
  - 3.b Autres démarches départementales en matière de parasport
  - 3.c Dynamique olympique et paralympique

Dynamique à l'échelle départementale : préparation des auditions des comités (handisport, sport adapté et comité paralympique)



**1. Validation du CR de la  
précédente réunion**

## 2. Définitions

handisport, sport adapté,  
parasport et sport santé



## 2. Définition : les types de handicap reconnus par la loi "Handicap" du 11 février 2005

- Handicap moteur : recouvre l'ensemble des troubles portant atteinte totale ou partielle à la motricité (ex: paralysie, troubles de la dextérité, etc.).
- Handicap mental : défini par l'OMS, le handicap mental est caractérisé par un développement mental incomplet et une insuffisance des fonctions cognitives, de langage, de motricité et des performances sociales (ex : trisomie 21, etc.).
- Handicap psychique : les capacités intellectuelles ne sont pas impactées, à la différence du handicap mental. Dans ce cas, c'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. Le handicap psychique résulte des séquelles d'une maladie mentale (psychose ; bipolarité, trouble grave de la personnalité, TOC). Il impacte les facultés d'intégration sociale d'une personne (ex : angoisse, difficulté de concentration, pensées obsessionnelles, etc.).
- Handicap sensoriel : résulte d'une atteinte à un ou plusieurs sens (ex : handicap auditif, visuel, etc.).
- Handicap cognitif : impacte les fonctions cognitives, qui regroupent les fonctions de la cognition, de la perception et la faculté de motricité, soit l'ensemble des fonctions permettant de recevoir une information, de la traiter, de l'intégrer, de la mémoriser et ainsi régler son comportement dans la vie quotidienne (ex : troubles dys, trouble de l'attention, etc.).
- Polyhandicap : une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à une même cause entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

## 2. Définitions : le handisport et le sport adapté

**Le handisport** : regroupe les activités sportives destinées à toute personne en situation de handicap moteur ou sensoriel. La pratique sportive des personnes en situation de handicap moteur, visuel ou auditif nécessite des locaux accessibles, un matériel et un encadrement adaptés (ex : basket fauteuil; cécifoot, etc.).

**Le sport adapté** : rassemble les activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique. Les règles sont adaptées, parfois fortement simplifiées. Le principal enjeu du sport adapté est l'encadrement et l'accompagnement des sportifs. Aussi, les activités sont souvent pratiquées au sein d'institutions et animées par des éducateurs spécialisés (ex : para badminton adapté; para canoë-kayak adapté, etc.).

Source : [Différences entre Sport Adapté et Handisport ? - CDOS de l'Orne - Comité Départemental Olympique et Sportif \(cdos61.fr\)](http://cdos61.fr)

## 2. Définition : le parasport

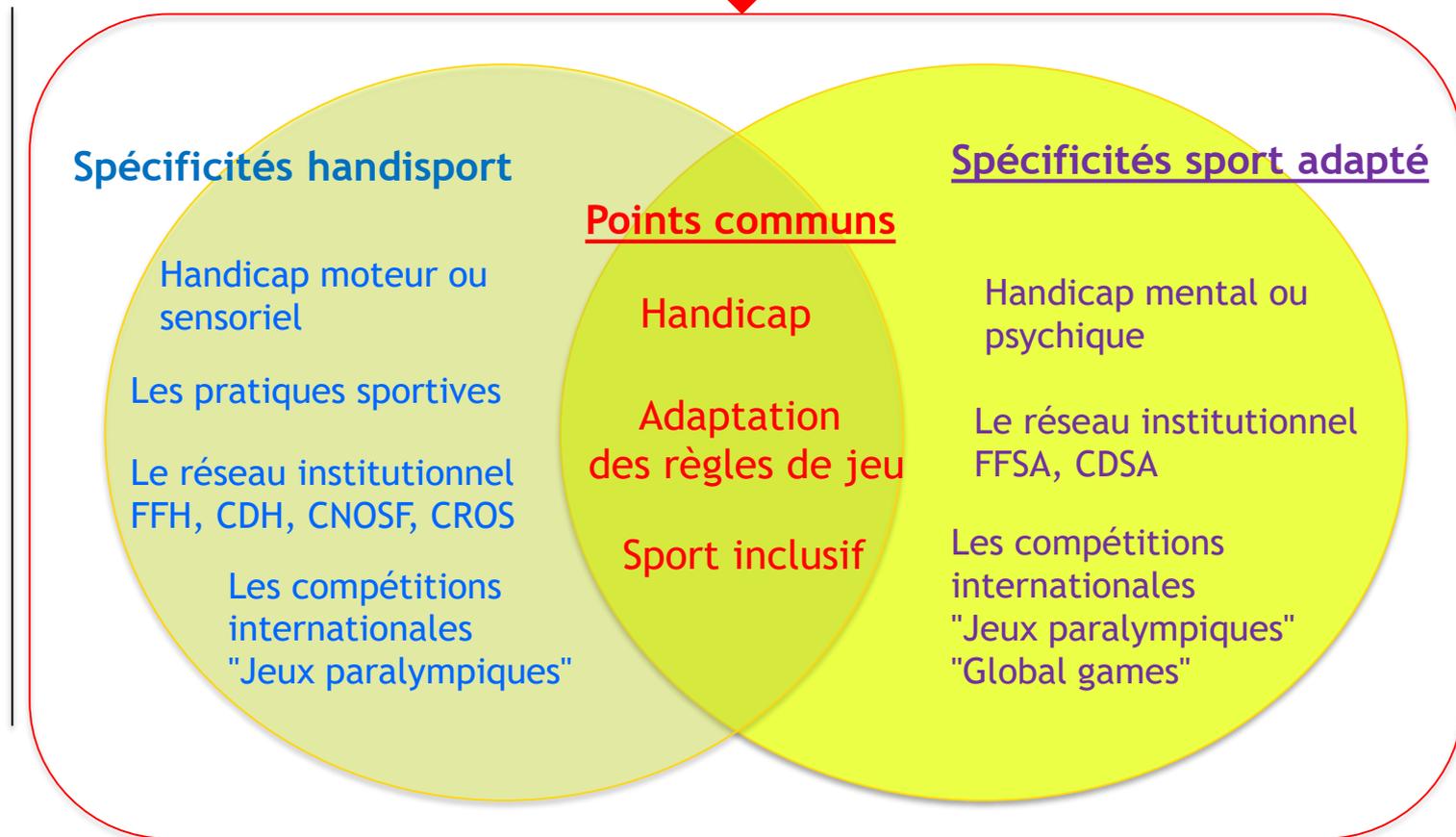
Le parasport est le terme générique pour désigner l'ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap, en loisir comme en compétition, inscrits au programme des Jeux Paralympiques ou non.

Il est décliné par discipline, comme le « para badminton », le « para aviron », le « para ski alpin », etc.

*Source : [paris.franceolympique.com/Parasport/](https://paris.franceolympique.com/Parasport/)*

## 2. Différences et points communs entre le handisport et le sport adapté

PARASPORT = handisport et sport adapté



## 2. Définition : le sport-santé

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale.

Le sport-santé n'est pas nécessairement lié au handicap.

*Source : <https://www.sports.gouv.fr/>*

### 3. Premiers éléments d'état des lieux

## 3.a Éléments budgétaires

### Le soutien du Département aux comités sportifs départementaux

Bénéficiaire	Année	Montant	Commentaires
Comité sportif départemental handisport	2019	17 769 €	
	2020	17 769 €	
	2021	17 769 €	
	2022	17 680 €	nouvelle convention triennale Base fixe de 15 000€+loyer de la MDS
	2023	17 956 €	

Bénéficiaire	Année	Montant	Commentaires
Comité Sport adapté	2019	14 478 €	
	2020	14 478 €	
	2021	14 478 €	
	2022	16 802 €	nouvelle convention triennale Base fixe de 15 000€+loyer de la MDS
	2023	16 977 €	

Le montant total alloué à ces deux comités ces cinq dernières années est de 166 156 €.

Le montant annuel moyen alloué au comité handisport entre 2019 et 2023 est de 17 789€ (évolution sur la même période : + 1 %).

Le montant annuel moyen alloué au comité sport adapté entre 2019 et 2023 est de 15 443€ (évolution sur la même période : + 17 %).

Nouvelles conventions triennales couvrant la période 2022 - 2024

## **3.a Éléments budgétaires**

Le soutien du Département aux clubs sportifs de Haut Niveau

<b>Objet de la subvention</b>	<b>Budget 2023</b>
sport adapté (tennis de table)	4 000 €
handisport tennis	2 400 €
handisport athlétisme	1 000 €
handisport natation	1 000 €
badminton +para badminton	2 000 €

**Montant total versé en 2023 : 10 400€**



## **3.a Éléments budgétaires**

### **Le Pôle ressources handicap (PRH)**

Le PRH a pour objectifs d'accompagner l'accueil des enfants en situation de handicap / à besoins spécifiques de 0 à 17 ans et de soutenir les familles dans la recherche d'un mode d'accueil (mode de garde, d'accueil, de socialisation, de loisirs, de pratique sportive, culturelle, etc.).

<https://www.pole-ressources-handicap35.fr/>

**Montant total du soutien départemental en 2023 :  
75 000€ (aide au fonctionnement)**

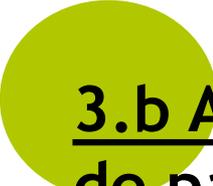
## **3.a Éléments budgétaires**

Projets financés dans le cadre du budget participatif départemental

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Montant</b>
Handisport Rennes Club	Matériel pour foot-fauteuil	34 300 €
Union Sportive Vern Tennis de Table	Aidons les personnes en situation de handicap à pratiquer le sport	40 000 €

**Montant du soutien départemental au budget participatif sur ces deux dossiers : 74 300€, en investissement**

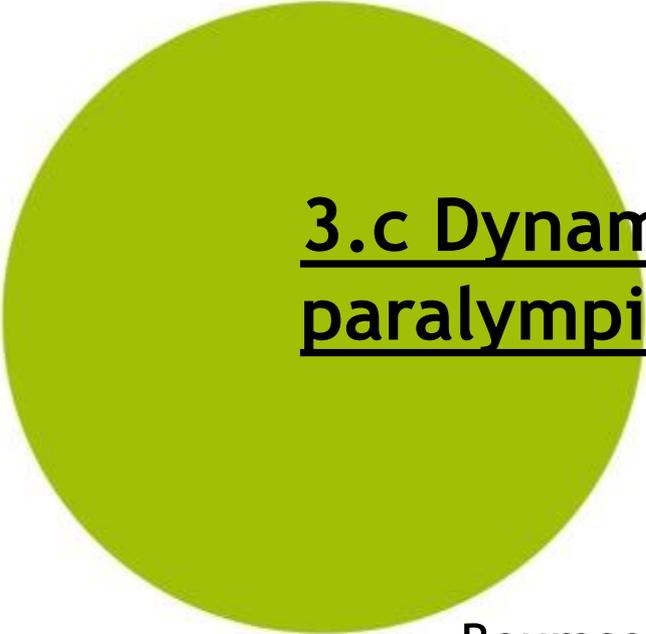
Versements échelonnés en 2023 et 2024.



## 3.b Autres démarches départementales en matière de parasport

Eléments en cours de consolidation et de traitement :

- Animations sportives
- Actions éducatives dans les collèges
- Equipements sportifs



## 3.c Dynamique olympique et paralympique

Bourses aux athlètes,  
Relais paralympique et relayeurs proposés  
Programme "club inclusif"

### 3.c Bourses aux athlètes, relais paralympique et relayeurs proposés

#### **Bourses aux athlètes**

Dispositif ouvert de 2022 à 2024, versé sur critères aux athlètes préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Cumul des aides versées en 2022 et 2023</b>
Lennaig MORIN	Para Badminton	2 800 €
Faustine NOËL	Para Badminton	4 800 €
Elsa BOUGET	Para aviron	2 800 €
	TOTAL	<b>10 400 €</b>

Relayeurs en situation de handicap proposés par le Département pour les relais olympiques et paralympiques (choix final à la décision de Paris 2024)

Accueil du relais paralympique en Ille-et-Vilaine (25/08/24)

## 3.c Programme "Club Inclusif"

- Programme national initié par la Ville de Paris , Paris 2024 (volet Héritage) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).
- Objectif : sensibiliser tous les clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Mise en œuvre sur le territoire de sessions de formations théoriques et pratiques pour 12 clubs.

Durée: 6 mois

Coût par session : 6 000€

Réflexion à l'échelle départementale :

- Accompagner des territoires breilliens "carencés" (repérage en cours) dans le domaine du parasport
- Présentation du programme en GT Sport le 12 juin 2023
- Présentation du programme lors du Réseau 35 des collectivités Terre de Jeux le 9 octobre 2023

## 4. Dynamique à l'échelle départementale

Préparation des auditions des trois comités (handisport, sport adapté et paralympique)

## 4. Préparation des auditions des trois comités

Proposition d'auditionner les trois comités à la suite, au cours d'une même demi-journée. En ce sens, plusieurs possibilités de créneaux :

<b>Janvier 2024</b>		
<b>mar. 9</b>	<b>jeu. 18</b>	<b>mar. 30</b>
<b>15h-18h</b>	<b>9h-12h</b>	<b>14h-17h</b>

Au regard des constats formulés lors de la réunion d'installation de la MIE ainsi que des premiers éléments d'états des lieux, quelles seraient les différentes questions à poser aux trois comités dans le cadre de ces auditions ?

# Mission d'information et d'évaluation portant sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine

*Compte-rendu de la 2ème réunion  
du 11 décembre 2023*

# Emargement (1/2)

Nom	Fonction	Présence
ABADIE Florence	Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1	X
BOHANNE Jean-François	Conseiller départemental - Canton de Montauban-de-Bretagne	X
BILLARD Armelle	Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu	X
DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice	Conseillère départementale - Canton de Combourg	X
GUIDONI Jean-Paul	Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6	X
LEMONNE Schirel	Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron	Excusée
MESTRIES Gaëlle	Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse	X
MORAZIN Roger	Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen	X
SALIOT Leslie	Conseillère départementale - Canton de Fougères 1	X
SALMON Arnaud	Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2	Excusé
SOULABAILLE Yann	Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4	Excusé

## Emargement (2/2)

Nom	Fonction	Présence
AZARETE Adrien	Collaborateur groupe UCD	X
MOULIN Nicolas	Conseiller technique Cabinet du Président	X

Nom	Fonction	Présence
ALLAIN-ANDRÉ Christine	Directrice éducation jeunesse et sport	Excusée
GUYOT Etienne	Chef de projets auprès de la directrice générale du Pôle égalité éducation citoyenneté	X
LE CHEVILLER Sylvain	Mission d'information et d'évaluation de la politique parasportive du Département d'Ille-et-Vilaine	X
LECOMTE-TRIBEHOU Valérie	Directrice générale Pôle égalité éducation citoyenneté	X
VILLAIN Florian	Chef de Service jeunesse et sport	X



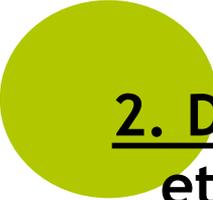
# Sommaire du compte-rendu

1. Validation du compte rendu de la réunion d'installation de la MIE
2. Définitions des termes handisport, sport adapté, parasport et sport santé : élargissement du périmètre de la MIE au parasport
3. Echanges relatifs aux premiers éléments d'état des lieux
4. Dynamique à l'échelle départementale
  - Calendrier des auditions des comités (handisport, sport adapté et comité paralympique)
  - Préparation des auditions des comités (handisport, sport adapté et comité paralympique)



# 1. Validation du compte rendu de la réunion d'installation de la MIE

Le compte-rendu de la réunion d'installation du mercredi 08 novembre 2023 est validé par les membres de la MIE.



## 2. Définitions des termes handisport, sport adapté, parasport et sport santé : élargissement du périmètre de la MIE au parasport

- Les membres de la MIE relèvent l'importance de développer et de favoriser l'accès à la pratique sportive des personnes en perte d'autonomie ou atteinte d'une maladie non liée à un handicap. Cela étant, ces personnes doivent être différenciées de celles en situation de handicap.
- A partir des différentes définitions apportées (handisport; sport adapté, parasport), les membres de la MIE expriment leur volonté de s'intéresser à tous les types de handicap. En effet, le handisport n'englobe que les activités sportives destinées aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel.



Au regard de ces éléments, Mme MESTRIES pose le cadre définitif de la MIE avec l'accord de ses membres :

- élargissement du périmètre de la mission à la notion de parasport (handisport et sport adapté),
- ne pas y inclure la notion de sport santé.

En ce sens, le nom de la MIE sera adapté dès la prochaine réunion ("MIE parasport").

En outre, Mme MESTRIES rappelle que cette MIE n'a pas vocation à redéfinir les politiques publiques du sport et du handicap. A partir d'une thématique précise, il s'agit de réaliser un état des lieux et de formuler des préconisations.



### 3. Echanges relatifs aux premiers éléments d'état des lieux

#### **Concernant les premiers éléments budgétaires présentés :**

Lors de la présentation, il est rappelé aux membres de la MIE :

- que l'aide départementale aux comités handisport et sport adapté breilliens est forfaitaire et ne dépend pas du nombre de clubs et de licenciés (mode de calcul du soutien départemental pour les 64 autres comités),
- que la mise en listes ministérielles des athlètes de haut niveau est une prérogative exclusive du Ministère des sports et des JOP. Cette sélection s'effectue sur proposition des fédérations. La licence sportive fait foi pour le rattachement territorial des athlètes.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, les membres de la MIE :

- Souhaitent obtenir les bilans d'activité des comités handisport et sport adapté de ces deux dernières années,
- Souhaitent obtenir des données relatives à l'activité d'accompagnement du PRH 35 dans le domaine parasportif.

### 3. Echanges relatifs aux premiers éléments d'état des lieux

#### **Concernant les autres démarches départementales :**

Lors de la présentation, il est rappelé aux membres de la MIE :

- que l'activité des éducateurs sportifs départementaux concerne notamment les personnes en situation de handicap et le sport santé.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, les membres de la MIE :

- Souhaitent obtenir des éléments de bilans relatifs aux éventuels projets "parasport" soutenus dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale.

#### **Concernant les démarches liées à la dynamique olympique et paralympique :**

Lors de la présentation, il est rappelé aux membres de la MIE :

- que le programme "Club inclusif" couvre l'année 2024, et que les services ne disposent à ce jour pas d'une visibilité quant à son éventuelle prolongation après 2024,
- que l'ensemble des comités sportifs départementaux breilliens et des collectivités Terre de Jeux d'Ille-et-Vilaine ont reçu l'information qui était à l'ordre du jour lors de la réunion du réseau Ille-et-Vilaine Terre de Jeux du 9 octobre 2023.

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, les membres de la MIE :

- Interrogent le niveau de connaissance de ce dispositif par les clubs sportifs breilliens.

## 4. Dynamique à l'échelle départementale

### Calendrier des auditions des comités (handisport, sport adapté et comité paralympique)

Des propositions de créneaux sont formulées aux membres de la MIE. Après échanges, sont retenus :

- Le mardi 09/01/2023 de 16h à 17h, audition de M. Antoine LAUDRIN, référent Bretagne du CPSF
  
- Le lundi 18/01/2023 de 9h30 à 11h30, auditions de :
  - Mme Michelle SEVIN, présidente du comité départemental handisport d'Ille-et-Vilaine
  - Un.e représentant.e du comité départemental de sport adapté d'Ille-et-Vilaine

## **4. Dynamique à l'échelle départementale**

### **Préparation des auditions des comités (handisport, sport adapté et comité paralympique)**

#### **Rappel des objectifs des auditions :**

- Alimenter l'état des lieux des actions / démarches / dispositifs mis en place sur le territoire breillien, et ce au regard de l'expertise des comités (identification des bonnes pratiques et des freins à la mise en place de pratiques parasportives dans les clubs du territoire).

#### **Modalités de préparation des auditions :**

- En amont, les membres de la MIE sont invités à faire remonter leurs questions à Mme MESTRIES avant le vendredi 22 décembre 2023.

#### **A l'issue des auditions :**

- Les membres de la MIE évalueront l'opportunité d'organiser d'autres temps d'échanges avec des clubs sportifs / offices des sports breilliens.

**Mission d'information et  
d'évaluation portant sur la  
politique parasportive du  
Département d'Ille-et-Vilaine**

*Réunion du 13/02/2024*



# Ordre du jour

1. Validation des comptes rendus des auditions
2. Elaboration du rapport de la MIE : l'architecture proposée
  - Introduction
  - Plan détaillé
  - Préconisations
3. Présentation des activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales
4. Actions du "Pôle ressources handicap 35" en faveur du parasport
5. Calendrier de la MIE

# 1. Validation des comptes rendus des auditions

- CPSF Bretagne
- CD 35 Handisport
- CD 35 Sport Adapté
- Clubs sportifs (CS Betton + CJF Saint Malo handisport)

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

- A. Introduction
- B. Plan détaillé
- C. Préconisations

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Introduction

#### Le périmètre de la MIE

- Origine et cadre de la demande
- Méthodologie, calendrier

#### Contexte national

- Paris 2024
- Le handicap en France

#### Contexte et engagement départemental et local

- Le parasport au carrefour de compétences portées par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

#### Le plan/la problématique

- Enjeu de lisibilité
- Un état des lieux nécessaire avant d'établir des préconisations

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Plan détaillé

#### I. POLITIQUE PARASPORTIVE :

##### A. Cadre institutionnel

- 1- Structuration institutionnelle du secteur
- 2- Définition des termes

##### B. Etat des lieux départemental

- 1- Une action directe du CD35 : CDST, animation sportive départementale
- 2- Le sport au service des politiques publiques du CD35 (PAPH, collèges...) \_ clubs inclusifs

#### II. L'OFFRE DEPARTEMENTALE DE PARASPORT : CHAMPS D'ACTION PRIORISES ET PRECONISATIONS

##### A. Mobilisation du mouvement sportif en faveur des PSH

Comités, CPSF, créneaux...

##### B. Transport

##### C. Matériel

##### D. Communication, sensibilisation, acculturation



## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Définition des préconisations de la MIE

1. Intégrer la désignation d'un référent parasport dans les prochaines conventions formalisant les accords entre le département et les comités sportifs (fin 2024-début 2025).
2. Définir une stratégie et un plan de communication pour informer et promouvoir l'offre parasportive du département auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en lien avec la MDPH, les CLIC, les collectifs handicap 35 ....
3. Acculturation : créer des temps de regroupement réguliers avec les acteurs départementaux du sport et du handicap (Direction de l'autonomie, service jeunesse et sports, comité paralympique et sportif français, les comités handisports et Sport Adapté, services de l'Etat...).
4. Soutenir financièrement l'achat de matériel handisport pour les clubs en remodelant le dispositif d'aide à l'achat du matériel HN au profit du parasport.
5. Concourir à la création d'une plateforme numérique (accessible sur le site internet de la collectivité) pour référencer et mutualiser le matériel parasportif pouvant être mutualisé en Ille-et-Vilaine.
6. Favoriser l'accessibilité financière et matérielle des équipements parasportifs pour les publics en situation de handicap en participant au développement du volet « parasport » de la Ressourcerie l'équipière ?
7. Promouvoir les activités des comités handisport et sport adapté dans le Nous Vous Ille et valoriser les actions réalisées par l'animation sportive départementale sur ce sujet au profit de l'inclusion sportive des personnes en situation de handicap.

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Définition des préconisations de la MIE (suite)

8. Dans le cadre des contrats de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser le recours aux transports à la demande pour assurer les déplacements vers les lieux de pratique parasportive.

9. Consolider les missions des ESD pour renforcer le développement de créneaux de sport adapté par les clubs, en dépassant les contraintes de surencadrement.

10. Aider à la création d'une offre de covoiturage solidaire bénévole pour l'accès au sport des PSH (EHOp ?)

11. Dans le cadre des contrats de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser le développement et la sanctuarisation de créneaux horaires spécifiques à la pratique des PSH

12. Prolonger le programme « Clubs inclusifs » au niveau départemental au-delà de l'été 2025

13. Capitaliser les compétences et l'expertise de clubs responsables de sections de sport adapté ou handisport en créant un réseau d'acteurs du parasport en Ille-et-Vilaine

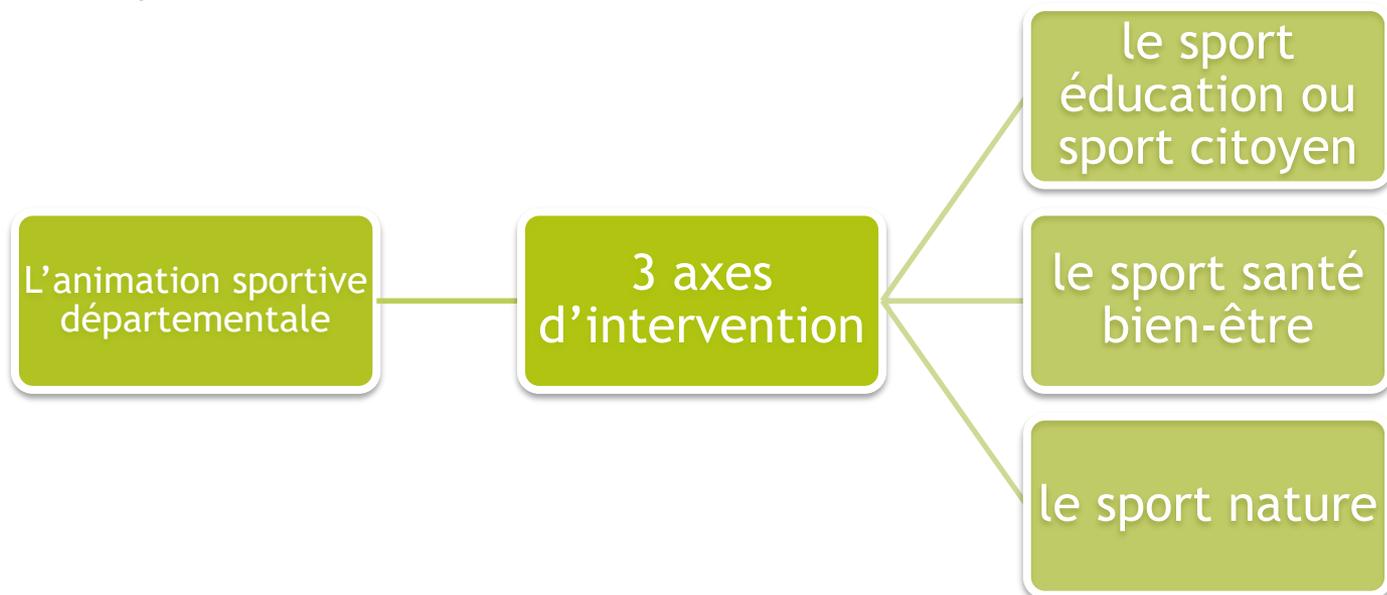
14. Saisir le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour élargir et approfondir la réflexion autour du parasport.

### 3. Présentation des activités parasportives

menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

### 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

- Organisation des missions de l'animation sportive départementale  
Validation en Séance CD  
le 26 septembre 2019



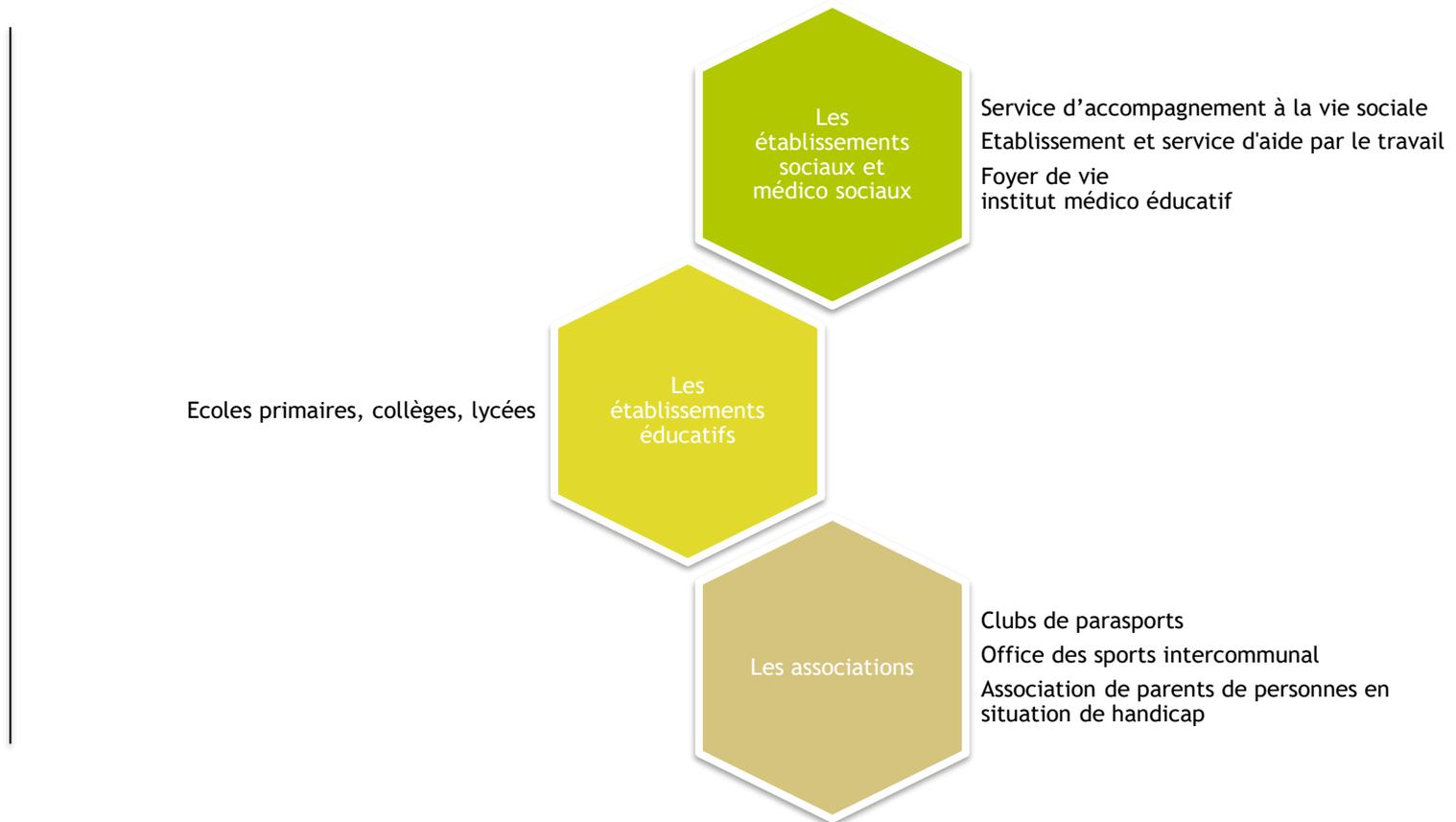
### 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

- Les équipes d'animation sportive départementale



# 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

## Typologie des partenaires



### 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

#### Les 9 commissions techniques thématiques

Gestion des moyens

Handisport sport adapté

Badminton

Athlétisme

Basket-ball

Football

Handball

Escalade

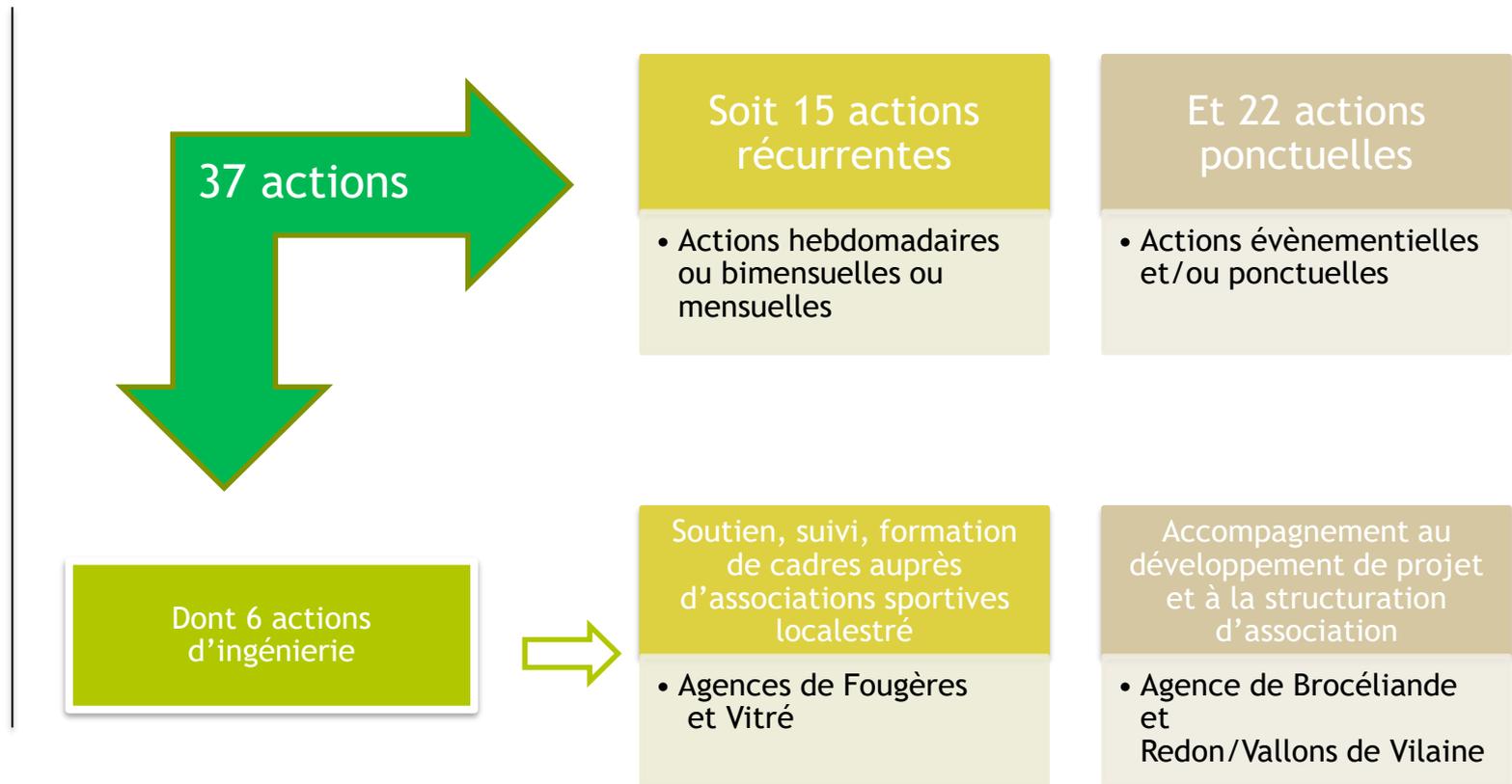
Volley-ball

Organisation des commissions techniques de l'animation sportive :

- Un Responsable mission sport et des Educateurs sportifs de plusieurs agences. Le service jeunesse et sport anime la commission gestion des moyens.
- Chaque commission traite d'une discipline, en lien avec les comités référents. Elle coordonne des interventions à l'échelle de plusieurs agences, en lien avec les comités (stages sportifs par exemple), et échange des informations sur l'actualité de la discipline

### 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

Présentation des actions menées en 2022/2023



### 3. Les activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales

#### Présentation des actions menées en 2022/2023 (suite)

- Répartition du nombre d'actions par agences départementales

Agence départementale  
du Pays de Saint-Malo  
• 3 actions

Agence départementale  
du Pays de Rennes  
• 2 actions

Agence départementale  
du Pays de  
Redon/Vallons  
• 16 actions

Agence départementale  
du Pays de Brocéliande  
• 7 actions

Agences  
départementales du  
Pays de Fougères  
• 4 actions

Agences  
départementales du  
Pays de Vitré  
• 5 actions

## **4. Les actions du Pôle ressources handicap 35 en faveur du parasport**

## 4. Les actions du Pôle ressources handicap en faveur du parasport

2021 / 2023

### Accueil au quotidien 2023

- 7 jeunes filles et garçons âgés de 4 à 14 ans en situation de handicap physique ou mental ainsi que leurs familles ont été orientés vers des clubs ou les comités

### Le projet "Pas à pas" Sept.2021 à juin 2023

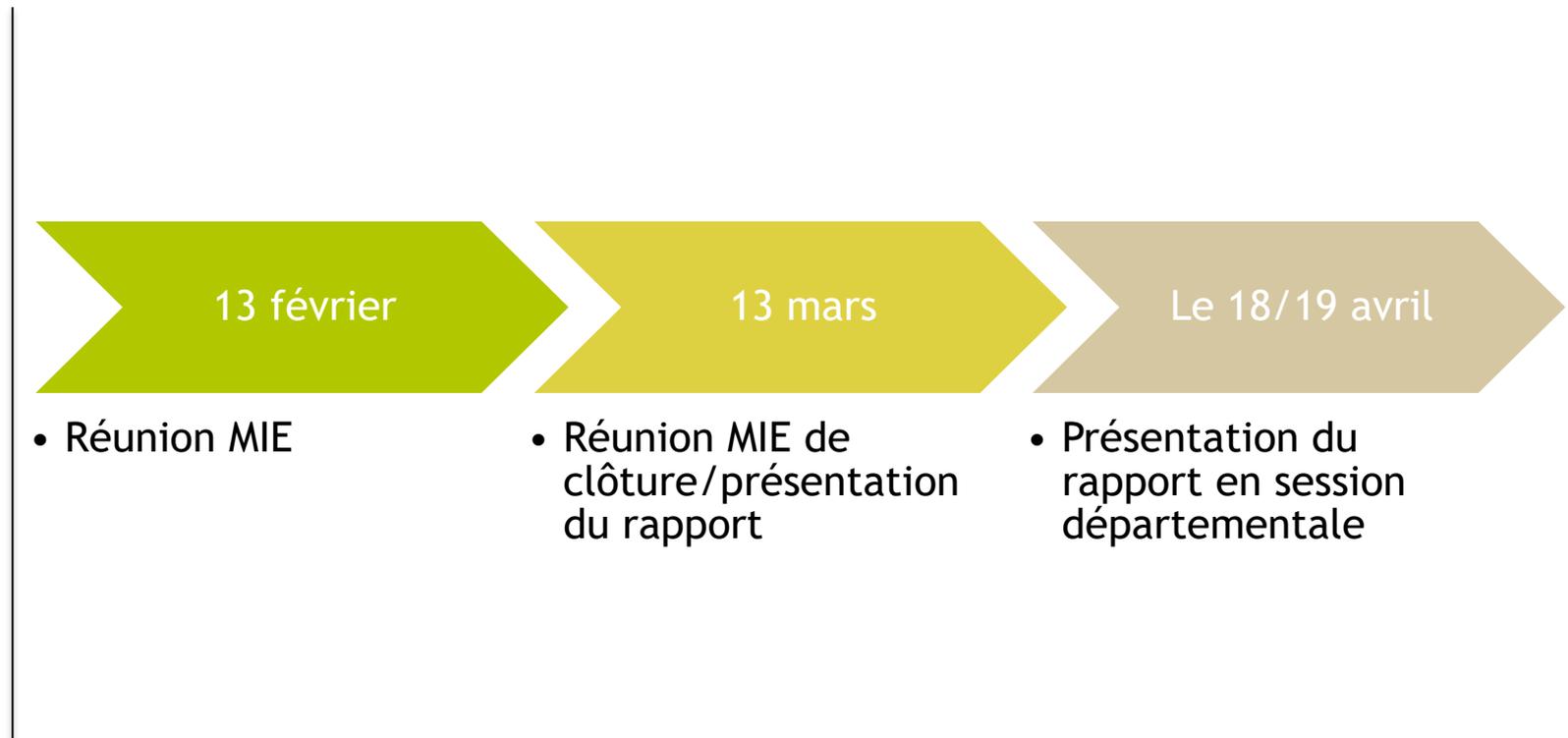
- 18 préadolescents ou adolescents atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ont ainsi pu découvrir la pratique du vélo ou de la natation



- Un projet spécifique pour favoriser la découverte de pratiques sportives par les publics en situation de handicap pendant des séances individuelles ou collectives.
- Un partenariat avec les comités départementaux handisport et sport adapté

## 5. Calendrier de la MIE en 2024

## 5. Calendrier de la MIE en 2024



# Mission d'information et d'évaluation portant sur la politique parasportive du Département d'Ille-et-Vilaine

*Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion  
du 13/02/2024*

# Emargement (1/2)

Nom	Fonction	Présence
ABADIE Florence	Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1	X
BOHANNE Jean-François	Conseiller départemental - Canton de Montauban-de-Bretagne	En visio
BILLARD Armelle	Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu	X
DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice	Conseillère départementale - Canton de Combourg	Absente
GUIDONI Jean-Paul	Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6	X
LEMONNE Schirel	Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron	X
MESTRIES Gaëlle	Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse	X
MORAZIN Roger	Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen	Excusé
SALIOT Leslie	Conseillère départementale - Canton de Fougères 1	En visio
SALMON Arnaud	Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2	Excusé
SOULABAILLE Yann	Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4	Absent

## Emargement (2/2)

Nom	Fonction	Présence
GRALLY Anthony	Collaborateur groupe UCD	X
MOULIN Nicolas	Conseiller technique Cabinet du Président	X

Nom	Fonction	Présence
ALLAIN-ANDRÉ Christine	Directrice éducation jeunesse et sport	Excusée
GUYOT Etienne	Chef de projets auprès de la directrice générale du Pôle égalité éducation citoyenneté	X
LE CHEVILLER Sylvain	Mission d'information et d'évaluation de la politique parasportive du Département d'Ille-et-Vilaine	X
LECOMTE-TRIBEHOU Valérie	Directrice générale Pôle égalité éducation citoyenneté	X
VILLAIN Florian	Chef de Service jeunesse et sport	X



# Sommaire du compte-rendu

1. Validation des comptes rendus des auditions
2. Elaboration du rapport de la MIE : l'architecture proposée
  - Introduction
  - Plan détaillé
  - Préconisations
3. Présentation des activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales
4. Actions du "Pôle ressources handicap 35" en faveur du parasport
5. Calendrier de la MIE

# 1. Validation du compte rendu de la réunion d'installation de la MIE

Les comptes-rendus des auditions suivantes sont validés par la Mission d'information et d'évaluation :

- CPSF Bretagne
- CD 35 Handisport + CD 35 Sport Adapté
- Clubs sportifs (CS Betton + CJF Saint Malo handisport)

## 2. Elaboration du rapport de la MIE : l'architecture proposée

L'introduction, le plan détaillé et les préconisations numéro proposées sont validées par la MIE.

Cela étant, des ajustements sont à réaliser sur les préconisations suivantes :

- N° 3 : Remplacer "*Départementaux*" par "*du Département*" et intégrer à la préconisation les liens à construire avec les intervenants "conseillers en parcours de vie" dans le cadre de la sensibilisation des professionnels aux ruptures de parcours de vie. " Acculturation : créer des temps de regroupement réguliers avec les acteurs du sport et du handicap du Département (direction de l'autonomie, service jeunesse et sports, comité paralympique et sportif français, comités handisports et Sport Adapté, services de l'Etat...) et sensibiliser les conseillers en parcours de vie aux ruptures de la pratique sportive."
- N° 9 : Remplacer le terme "*sport adapté*" par "*parasport*" → " Consolider les missions des ESD pour renforcer le développement de créneaux de parasport par les clubs, en dépassant les contraintes de surencadrement "
- N° 11 : Spécifier "*dans l'utilisation des bâtiments communautaires et communaux financés par le Département*" → "Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser Le développement et la sanctuarisation de créneaux horaires spécifiques à la pratique des PSH dans l'utilisation des équipements communaux et communautaires financés par le Département
- N° 13 : Préciser la notion de "*réseau des ambassadeurs*" → "Capitaliser les compétences et l'expertise de clubs responsables de sections de sport adapté ou handisport en créant un réseau d'ambassadeurs du parasport en Ille-et-Vilaine"

## 2. Elaboration du rapport de la MIE : l'architecture proposée

D'autre part, Mme Florence ABADIE souligne l'importance de favoriser le sport santé pour améliorer le bien-être des personnes en situation de handicap et favoriser leur intégration sociale. Il est proposé de recommander la pratique d'activités physiques et sportives auprès des personnes en situation de handicap en axant une communication sur les bienfaits qu'elle procure. L'objectif visé est un ancrage des pratiques sportives dans les parcours de vie des personnes en situation de handicap, notamment au regard des interruptions constatées lorsqu'elles quittent les établissements d'accueil pour vivre en milieu ordinaire.

Une nouvelle préconisation est ajoutée en ce sens (n° 15)  "Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI aux bienfaits du parasport pour la santé des personnes en situation de handicap en recommandant la pratique d'activités physiques et sportives auprès de ce public".

La date limite pour la transmission de nouvelles propositions de préconisations par les membres de la mission a été fixée au 16/02/24.

L'architecture de l'introduction, du rapport et les préconisations reformulées sont reproduites dans les slides ci-après.

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Introduction

#### Le périmètre de la MIE

- Origine et cadre de la demande
- Méthodologie, calendrier

#### Contexte national

- Paris 2024
- Le handicap en France

#### Contexte et engagement départemental et local

- Le parasport au carrefour de compétences portées par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

#### Le plan/la problématique

- Enjeu de lisibilité
- Un état des lieux nécessaire avant d'établir des préconisations

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Plan détaillé

#### I. POLITIQUE PARASPORTIVE :

##### A. Cadre institutionnel

- 1- Structuration institutionnelle du secteur
- 2- Définition des termes

##### B. Etat des lieux départemental

- 1- Une action directe du CD35 : CDST, animation sportive départementale
- 2- Le sport au service des politiques publiques du CD35 (PAPH, collèges...) \_ clubs inclusifs

#### II. L'OFFRE DEPARTEMENTALE DE PARASPORT : CHAMPS D'ACTION PRIORISES ET PRECONISATIONS

##### A. Mobilisation du mouvement sportif en faveur des PSH

Comités, CPSF, créneaux...

##### B. Transport

##### C. Matériel

##### D. Communication, sensibilisation, acculturation

1

9

11

12

13

8

10

4

5

6

14

15

2

3

7

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Définition des préconisations de la MIE

1. Intégrer la désignation d'un référent parasport dans les prochaines conventions formalisant les accords entre le Département et les comités sportifs (fin 2024-début 2025).
2. Définir une stratégie et un plan de communication pour informer et promouvoir l'offre parasportive du département auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en lien avec la MDPH, les CLIC, le collectif handicap 35, etc.
3. Acculturation : créer des temps de regroupement réguliers entre les acteurs du sport et du handicap du département (direction de l'autonomie, service jeunesse et sports, comité paralympique et sportif français, comités handisports et Sport Adapté, services de l'Etat...) et sensibiliser les conseillers en parcours de vie pour éviter les ruptures de la pratique sportive.
4. Soutenir financièrement l'achat de matériel handisport pour les clubs en élargissant le dispositif d'aide à l'achat du matériel HN au profit du parasport, comme cela existe dans le monde de la voile.
5. Concourir à la création d'une plateforme numérique (accessible sur le site internet de la collectivité) pour référencer et mutualiser le matériel parasportif pouvant être mutualisé en Ile-et-Vilaine.
6. Favoriser l'accessibilité financière et matérielle du matériel parasportif pour les publics en situation de handicap en faisant connaître le volet « parasport » de la Ressourcerie l'équipière
7. Promouvoir les activités des comités handisport et sport adapté dans le Nous Vous Ile et valoriser les actions réalisées par l'animation sportive départementale sur ce sujet au profit de l'inclusion sportive des personnes en situation de handicap.

## 2. Proposition de structure du rapport de la MIE

### Définition des préconisations de la MIE (suite)

8. Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser le recours aux transports à la demande pour assurer les déplacements vers les lieux de pratique parasportive.

9. Consolider les missions des ESD pour renforcer le développement de créneaux de parasport par les clubs, pour dépasser les besoins de surencadrement

10. Aider à la création d'une offre de covoiturage solidaire bénévole pour l'accès au sport des PSH (EHO ?)

11. Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser le développement et la sanctuarisation de créneaux horaires spécifiques à la pratique des personnes en situation de handicap dans l'utilisation des équipements communaux et communautaires financés par le Département

12. Prolonger le programme « Clubs inclusifs » au niveau départemental au-delà de l'été 2025

13. Capitaliser les compétences et l'expertise de clubs responsables de sections de sport adapté ou handisport en créant notamment un réseau d'ambassadeurs du parasport en Ille-et-Vilaine

14. Saisir le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour élargir et approfondir la réflexion autour du parasport.

15. Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI aux bienfaits du parasport pour la santé des personnes en situation de handicap en recommandant la pratique d'activités physiques et sportives auprès de ce public.



### **3. Présentation des activités parasportives menées par les équipes d'animation sportive des agences départementales**

Les membres de la Mission considèrent qu'il est nécessaire de conforter le rôle de l'animation sportive départementale au profit de l'accessibilité de l'offre de parasport dans le Département. Ce point sera à intégrer dans le rapport final.

L'importance de visibiliser davantage leur rôle est soulignée au regard de la présentation de leurs activités en faveur du parasport.

Des exemples concrets d'actions menées par les éducateurs sportifs territoriaux seront intégrés à titre d'exemple dans le rapport.



## 4. Actions du "Pôle ressources handicap 35" en faveur du parasport

Présentation des données chiffrées recueillies auprès du PRH.

Cette association est récente, son objet n'est pas centré sur la pratique sportive mais les éléments présentés indiquent qu'un accompagnement existe déjà pour les familles sur ce sujet et que des liens sont déjà créés avec les comités départementaux handisport et sport adapté.

## 5. Le calendrier de la MIE

La MIE valide la proposition de calendrier



**Mission d'information et  
d'évaluation portant sur la  
politique parasportive du  
Département d'Ille-et-Vilaine**

*CR de la Réunion #4 du 13/03/2024*

# Emargement (1/2)

Nom	Fonction	Présence
ABADIE Florence	Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1	X
BOHANNE Jean-François	Conseiller départemental - Canton de Montauban-de-Bretagne	X
BILLARD Armelle	Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu	En visio
DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice	Conseillère départementale - Canton de Combourg	Absente
GUIDONI Jean-Paul	Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6	X
LEMONNE Schirel	Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron	Excusée
MESTRIES Gaëlle	Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse	X
MORAZIN Roger	Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen	X
SALIOT Leslie	Conseillère départementale - Canton de Fougères 1	En visio
SALMON Arnaud	Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2	Absent
SOULABAILLE Yann	Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4	X

## Emargement (2/2)

Nom	Fonction	Présence
AZARETE Adrien	Collaborateur groupe UCD	X
MOULIN Nicolas	Conseiller technique Cabinet du Président	X

Nom	Fonction	Présence
ALLAIN-ANDRÉ Christine	Directrice éducation jeunesse et sport	Excusée
GUYOT Etienne	Chef de projets auprès de la directrice générale du Pôle égalité éducation citoyenneté	X
LE CHEVILLER Sylvain	Mission d'information et d'évaluation de la politique parasportive du Département d'Ille-et-Vilaine	Excusé
LECOMTE-TRIBEHOU Valérie	Directrice générale Pôle égalité éducation citoyenneté	X
VILLAIN Florian	Chef de Service jeunesse et sport	X



# Sommaire du compte-rendu

1. Validation du rapport

2. Calendrier de la MIE

The background of the slide is a light green color with a repeating pattern of small, dark green, stylized 'V' or zigzag shapes. A large, solid green circle is positioned in the lower-left quadrant of the slide, partially overlapping the patterned area.

# 1. Présentation et validation du rapport

# 1. Relecture et validation de la partie I

Lors de la relecture de la partie I du rapport, les membres de la mission ont souhaité :

- Préciser le rôle des personnes valides quant à l'encadrement des pratiques (page 8)
- Remplacer « *solidarités humaines* » par « *solidarités humaines et territoriales* » (page 10)
- Remplacer « *Favoriser l'accès des publics éloignés à une pratique sportive* » par « *Favoriser la pratique sportive des publics vulnérables* » (page 11)
- Préciser le nombre et le rôle des responsables des missions sport (page 12)
- Préciser « *notamment sur le handicap* » dans la sous-partie sur les CDST (page 13)
- Préciser le numéro des documents annexes mentionnés (page 13)
- Intégrer l'année 2024 dans le tableau synthétisant le soutien financier aux athlètes breilliens se préparant aux JOP, et préciser que la mise en liste des athlètes de haut niveau n'est pas une prorogative départementale (page 15)
- Intégrer l'exemple d'un projet parasportif déployé au sein d'un collège (page 17)
- Annexer les informations récapitulatives quant aux actions parasportives menées par l'animation sportive départementale

# 1. Relecture et validation de la partie II

Lors de la relecture de la partie II du rapport, les membres de la mission ont souhaité :

- Préciser le rôle du Département et mentionner les universités dans la préconisation relative à l'organisation d'un temps départemental annuel entre acteurs du sport et du handicap : « *Acculturer : coordination d'un temps de regroupement départemental annuel entre les acteurs du sport et du handicap (services du Département, comité paralympique et sportif français, comités handisports et sport adapté, services de l'Etat, universités...) avec l'objectif de sensibiliser les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie, le cas échéant au sein de structures médico-sociales, pour éviter les ruptures de la pratique sportive. Le lancement de cette démarche sera réalisé par le Département.* » (page 26)
- Formuler une préconisation supplémentaire : « *Dans le cadre des conventions avec les clubs de haut-niveau, permettre la découverte par le grand public de disciplines parasportives et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à des manifestations sportives de haut niveau* » (page 26)
- Intégrer en annexe un annuaire des ressources mobilisables par les breilliennes et breilliens identifiées dans le cadre des travaux de la mission (« *handiguide* », « *trouve ton parasport* », pôle ressources handicap 35, etc.) (page 28)

## 2. Calendrier de la MIE

## 2. Calendrier de la MIE



Le 18/19 avril  
2024

- Présentation du rapport en session départementale

	<p><b>Présent.e.s</b> : ABADIE Florence, Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1 ; BOHANNE Jean-François, Conseiller départemental – Canton de Montauban-de-Bretagne ; BILLARD Armelle, Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu ; MESTRIES Gaëlle, Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse ; MORAZIN Roger, Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen ; SALIOT Leslie, Conseillère départementale - Canton de Fougères-1</p> <p><b>Excusé.s</b> : DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice, Conseillère départementale - Canton de Combourg ; GUIDONI Jean-Paul, Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6 ; LEMONNE Schirel, Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron ; SALMON Arnaud, Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2 ; SOULABAILLE Yann, Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4</p>
<b>CR</b>	MIE parasport – Audition du comité paralympique et sportif français (CPSF) Bretagne – M. Antoine LAUDRIN <span style="float: right;">Date : 08/01/24</span>
<b>Sujet</b>	<b>Échanges</b> <span style="float: right;"><b>Suites à donner</b></span>
Tour de table et présentation du périmètre de la MIE	
Partie 1. Présentation du comité CPSF Bretagne (via support ppt)	<p>Le Comité paralympique et sportif français (CPSF) est l'équivalent du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).</p> <p>Les deux missions principales du CPSF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des équipes de France dans le cadre de compétitions internationales (jeux paralympiques, championnats du monde, etc.)</li> <li>- Via ses « antennes régionales » (actives depuis 2020 ; prise de poste de M. Antoine LAUDRIN en Bretagne en 2021), animer et coordonner les fédérations du CPSF (45 fédérations) afin de développer la pratique sportive de toutes les personnes en situation de handicap. Pour rappel, le parasport regroupe l'ensemble des disciplines à destination des personnes en situation de handicap (PSH).</li> </ul> <p>Le contexte de création et la gouvernance du CPSF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En France, le développement du « sport handicap » a historiquement été initié par deux fédérations : la fédération handisport (handicap physique et/ou sensoriel) et la fédération sport adapté (handicap psychique et/ou mental). Celles-ci sont à l'origine de la création du CPSF. La doctrine de prise en compte des PSH dans le domaine sportif a évolué ces dernières années : passage d'une logique spécifiquement dédiée aux PSH autour de l'offre proposée par les deux fédérations parasportives précitées, à celle d'une volonté plus globale d'inclusion, qui encourage la mixité de publics (PSH et non PSH) au sein des structures sportives. Celle-ci passe en ce sens par la recherche d'une inclusion des PH au sein de l'ensemble des fédérations sportives. Celles-ci y sont contraintes depuis 2022.</li> <li>- A ce jour, le CPSF compte ainsi 45 fédérations membres. Depuis 2016, un collège de fédérations délégataires existe et permet l'octroi d'un agrément. Il est important de noter que les délégations permettent de cadrer juridiquement un certain nombre d'éléments (compétitions, règlementations, etc.). Cependant, elles n'impliquent pas de modifications des missions des fédérations en matière de prise en compte du handicap (à titre d'exemple, la fédération française de football dispose des mêmes missions que la fédération française de squash)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrairement au CNOSF, le CPSF ne dispose pas d'organes déconcentrés à l'échelle régionale et départementale, (exemples des Comités départementaux olympiques et sportifs - CDOS). Les antennes régionales du CPSF sont ainsi directement rattachées à l'instance nationale du CPSF, située à Paris. Cette instance nationale est composée de trois directions : direction des sports ; direction de la communication ; direction territoire, qui a la charge du déploiement des actions.</li> </ul> <p>Quelles différences entre le CPSF et les deux fédérations parasportives ? Le CPSF se positionne sur l'ensemble des sports, sur tous les types de handicap, à tous les niveaux de pratique (compétition ; loisirs). Cela étant, le CPSF ne propose pas d'encadrement de la pratique sportive.</p> <p>Etats des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aujourd'hui en Ile-et-Vilaine, il est possible de recenser 27 732 personnes en situation de handicap, que cela soit des adultes (PSH) ou des enfants (PHE).</li> <li>- Sur le volet sportif, les seules données disponibles sont celles des deux fédérations parasportives. En Ile-et-Vilaine, les deux comités parasportifs départementaux (comité handisport et comité sport adapté) permettent ainsi d'identifier 645 licenciés en situation de handicap, chiffre peu important au regard du nombre de personnes en situation de handicap sur le territoire (27 732). Cela étant, ce chiffre illustre également l'écueil de l'accès aux données. Constat : outre les problématiques relatives au RGPD, réelle difficulté de faire remonter des données consolidées en dehors des deux fédérations parasportives.</li> <li>- En matière d'accessibilité, une PSH fait en moyenne 50 km pour accéder à une offre de pratique sportive adaptée à ses besoins.</li> <li>- A l'échelle nationale, 1,4% des clubs déclarent accueillir des PSH ;</li> <li>- 4% des PSH indiquent pratiquer un sport, contre 30% des personnes, n'étant pas en situation de handicap. Ce ratio est particulièrement faible, notamment au regard d'un besoin en matière d'activités physiques et sportives pouvant être non négligeable pour les PSH.</li> <li>- Enjeu de "visibilisation" des dispositifs : constat d'une forme de cloisonnement dans la prise en charge des PSH et d'une méconnaissance de l'offre territoriale par les publics. Le CPSF entend contribuer à y remédier, en étant « au carrefour du monde du handicap et du sport, en créant des ponts entre les multiples acteurs innervant dans les champs du handicap et du sport ». A ce titre, le CPSF anime un réseau handicap, auquel la MDPH, la CAF, l'ARS et les fédérations sont notamment conviées.</li> <li>- Paradigme de l'inclusion : volonté croissante d'intégration des personnes en situation de handicap (PSH) en milieu ordinaire, à la société, hors des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Dans le domaine sportif, il implique plusieurs éléments, comme la mixité des publics (PSH et non PSH) au sein d'un club dit « non spécialisé » (qui est la finalité de l'inclusion, mais qui n'est pas tout le temps possible). En outre, ce paradigme pose un certain nombre de questions quant à l'accès aux soins, à la mobilité des PSH, etc.</li> <li>- Les modèles inclusifs sont donc pluriels. Les PSH pratiquent le sport entre pairs dans la limite du possible et dans un environnement parfois mixte lorsque l'offre le permet.</li> </ul>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 1</p>	<p>Question de M. Jean-François BOHANNE : Dispose-t-on d'éléments comparatifs avec d'autres pays ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : la France n'est pas en avance, contrairement aux pays scandinaves. En France, le handicap fait encore peur. Historiquement, les PSH ne sont pas intégrés au milieu ordinaire mais accompagnés de manière parallèle. Cela amène des contraintes. Le « handicap fauteuil » représente 3% des PSH, et 85% des handicaps ne sont pas visibles. Il s'agit de poursuivre les efforts afin de faire évoluer le regard de la société sur le handicap. Autre élément de comparaison : les jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Londres 2012 ont pu faire avancer les choses, notamment en matière d'inclusion des PSH. A ce titre, il convient de se saisir l'opportunité des JOP de Paris 2024 afin de créer une dynamique similaire.</li> </ul>	

	<p>Question Mme Florence ABADIE : en quoi les JOP de Londres 2012 ont-ils permis de faire évoluer les choses ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : dans le cadre des JOP 2012, les anglais se sont attelés à la question bien plus rapidement que les Français. En France, l'arrivée en région du CPSF date de 2020, soit 4 ans avant les Jeux, ce qui est objectivement assez tard. Cela étant, les choses évoluent. L'héritage des jeux constitue une réelle fenêtre d'opportunité : comment capitaliser sur cet effet JOP ? A l'image de Londres, il s'agit de consolider la suite à travers des projets précis.</li> </ul>	
<p>Partie 2. Outils pour les clubs / identification des bonnes pratiques</p>	<p>Les projets du CPSF sont souvent nationaux et déployés en régions.</p> <p>Les outils de visibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un guide parasport à destination des collectivités territoriales,</li> <li>- Un livre blanc sur le projet héritage des JOP 2024, réalisé en lien avec l'assemblée des Départements de France (ADF). L'objectif est d'identifier des bonnes pratiques pour faire évoluer les politiques handicap des Départements.</li> <li>- Plateforme « trouve ton parasport » : en fonction du profil de handicap, des envies (loisirs/compétition), questionnaire en ligne qui renvoie sur le site des fédérations, ainsi que sur le « handiguide des sports » (outil du Ministère des sports). L'idée est un référencement qualitatif des clubs qui accueillent des PH, afin d'ouvrir les possibilités au-delà des para-sport les plus connus (basket fauteuil, etc.).</li> </ul> <p>Volet clubs sportifs et ESMS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la volonté de créer un pont handicap / sport, de nombreux de clubs se forment, achètent du matériel, réalisent de la communication. Malgré cela, ils peuvent n'avoir personne à accueillir, notamment en raison d'une communication trop limitée ou peu adaptée. Les ESMS (pour jeunes et adultes) ne sont quant à eux pas forcément au courant de l'offre disponible. Idée d'un dispositif pour les mettre en lien : 15 séances, avec un accompagnement humain + enveloppe de 1500 € pour les 15 séances (achat du matériel, transports, etc.) avec la possibilité d'une enveloppe supplémentaire de 500€ pour pérenniser ce cycle une fois les 15 séances terminées. 20 projets accompagnés en Bretagne.</li> </ul> <p>Outil pour faciliter la recherche de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moteur de recherche avec une entrée départementale, qui permet de visualiser l'ensemble des financements publics existants : aide à la manifestation sportives ; aide à l'achat de matériel ; aide à l'emploi, etc.</li> </ul> <p>Club inclusif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancé en 2020 sous l'impulsion du Gouvernement, dans le but de créer un « héritage JOP », l'objectif est de former 3 000 clubs à l'accueil des PSH d'ici à juin 2025 (en plus des 1 500 clubs déjà formés). Il ne s'agit pas de la formation de personnes, mais de la formation au projet du club ayant la volonté d'accueil de nouveaux publics. Un binôme de personnes est ciblé (un encadrant / un dirigeant), avec la volonté d'accompagner le club sur 6 mois. Dans ce dispositif, les collectivités territoriales sont également au cœur du projet.</li> </ul>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 2</p>	<p>Précisions de M. Roger MORAZIN : Un courrier va être envoyé à six communautés de communes du Département pour créer deux formations Club inclusifs, sur des zones préalablement identifiées par le CPSF comme étant des territoires carencés. De plus, volonté départementale d'un co-financement des collectivités dont les structures seraient bénéficiaires. En outre, vraie difficulté de faire comprendre que l'activité physique</p>	<p><i>Auditions des comités</i></p>

	<p>est un élément important dans le mieux-être des PSH. Enfin, au regard des échanges, importance de pouvoir rencontrer les comités handisport et sport adapté afin de comprendre plus finement leurs actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : le modèle de co-financement est intéressant, permet de faire le retour de collectivités qui sont au cœur du projet, et à une dimension impliquante.</li> </ul> <p>Question de M. Florence ABADIE : Comment porter ces outils à la connaissance des clubs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : Afin d'insérer l'offre parasportive au quotidien il serait important de responsabiliser les fédérations et de proposer à chacune d'elles de désigner un référent parasport pour faciliter la diffusion de l'information. De plus, ces référents pourraient être rassemblés dans le cadre d'un réseau para régional ou à l'occasion de commissions départementales « sports handicap »</li> </ul> <p>Question de M. Gaëlle MESTRIES : A l'échelle nationale, 30% des personnes sans handicap pratiquent une activité sportive contre 4,1% des PH ou qui se sont identifiés comme telles. Des données liées à l'âge sont-elles éventuellement disponibles ? En effet, plusieurs périodes charnières identifiées (ex : passage au collège ; passage au lycée) quant à une diminution de la pratique sportive.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : ces données existent dans les deux fédérations parasportives. Réelle question de la pratique sportive en milieu scolaire, notamment chez les plus jeunes (pourquoi fait-on du volley et non du volley fauteuil ?). De plus, la pratique sportive des filles en situation de handicap est plus faible que celle des garçons en situation de handicap. A date, il n'existe pas de programme ciblé sur ces questions.</li> </ul> <p>Relance de Mme Gaëlle MESTRIES : Et dans la formation des enseignants ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : Actuellement, pas d'épreuves parasport inscrite au CAPEPS. Par ailleurs, il n'y a aujourd'hui plus de diplôme d'Etat pour l'encadrement des publics en situation de handicap (ex : un diplôme d'Etat d'encadrement sur la pratique du surf « vaut » pour les PSH et les non PSH). A date, un travail est en cours avec la DRAJES pour remédier à cette situation.</li> </ul> <p>Précisions de M. Roger MORAZIN : La formation des médecins généralistes est également à interroger : certains ne pensent pas assez à préconiser l'activité physique, et notamment pour les PSH.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : le corps médical est effectivement un des groupes d'acteurs qui doit davantage être formé et accompagné sur ces questions.</li> </ul> <p>Question de M. Florence ABADIE : Le peu d'accès au sport des PSH constitue une situation dramatique. Dès lors, comment visibiliser les différents outils évoqués aux clubs du territoire, et notamment en dehors de Rennes (qui compte par exemple déjà des clubs s'inscrivant dans la démarche « club inclusif »). A l'aune du passage de la flamme, réelle opportunité pour visibiliser ces questions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CPSF Bretagne : au-delà des temps événementiels, qui sont importants, un travail de fond est à poursuivre. A ce titre, le travail de réseau régional des référents est primordial (identifier des techniciens spécifiques sur le para-sport, les inviter à des formations, faciliter la transmission d'outils, etc.). Ensuite, ces référents constitueront une vraie porte d'entrée pour communiquer aux comités départementaux. A noter que depuis 2022, chaque fédération sportive se doit de développer un projet parasportif. Par ailleurs, travail du CPSF sur la création de commission départementale sport – handicap (dans le Finistère, le Morbihan et les Côtes d'Armor, mais pas en Ile-et-Vilaine à l'heure actuelle). Ces commissions ont vocation à rassembler tous les acteurs « têtes de réseaux » (CPSH, sport adapté, handisport) mais aussi l'ARS, la CAF, la MDPH, la MSA, les associations gestionnaire d'ESMS, etc. afin de créer des ponts entre le mouvement sportif et les structures et institutions intervenant dans le champ du handicap.</li> </ul>	<p><i>prévues le 18/01/24</i></p> <p><i>l'état des lieux de l'action de l'animation sportive départementale est en cours de consolidation</i></p>
--	---	---

Précisions de M. Roger MORAZIN : l'exemple de l'utilisation des installations sportives est parlant, avec la prise de conscience de créer les conditions pour « laisser de la place » aux disciplines parasportifs, en permettant par exemple la création de créneaux spécifiques.

Complément de M. Florence ABADIE : la sensibilisation des élus locaux à ce sujet est primordiale.

- Réponse du CPSF Bretagne : lien fort avec le mouvement sportif et les collectivités, avec un réel travail à réaliser. Exemple : mettre du para-sport en ouverture d'un grand tournoi local et pas forcément créer un événement spécifique, etc.

Question de Mme Leslie SALIOT : Les personnes en situation de handicap peuvent ne pas être autonomes en matière de déplacement, ce qui impacte leur pratique sportive.

- Réponse du CPSF Bretagne : la mobilité est une thématique complexe, qui rejoint celle de l'accessibilité : se rendre au travail depuis son lieu de vie, puis à son lieu de pratique sportive revêt un aspect matériel/bâtementaire plutôt identifié. En revanche, l'accompagnement à la mobilité l'est moins : comment accompagner celles et ceux n'étant pas en mesure de conduire/prendre le bus seul ? Pas d'accompagnement individualisé de la personne, qui passe par la MDPH. Quelles sont les contraintes ? Elles sont souvent liées au financement (dans la PCH : le transport n'est pas identifié par le médecin lors de l'évaluation). Question qui est à la frontière de plusieurs compétences institutionnelles. S'il n'existe pas de recettes magiques ou de modèle type, des bonnes pratiques sont identifiées (ex : guide parasport réalisé avec l'ANDES),

Précisions de M. Roger MORAZIN : Il convient de donner aux personnes la possibilité d'un accès direct/de proximité à un panel d'activités sportives tout en leur donnant les moyens d'accéder à d'autres offres plus distantes. Exemple de Cesson Rennes Métropole Handball qui a mené des actions de visibilité du handball fauteuil pendant un de ces matchs.

Question de Leslie SALIOT : pas d'accompagnement au déplacement proposé par la Star/handistar à Rennes

Précision de Mme Armelle BILLARD : la commission Handistar prend désormais en compte les handicaps psychiques. Cela étant, pas de possibilité équivalente en dehors de la métropole rennaise.



# Présentation

## Comité Paralympique & Sportif Français

Département Ille et Vilaine  
09/01/24





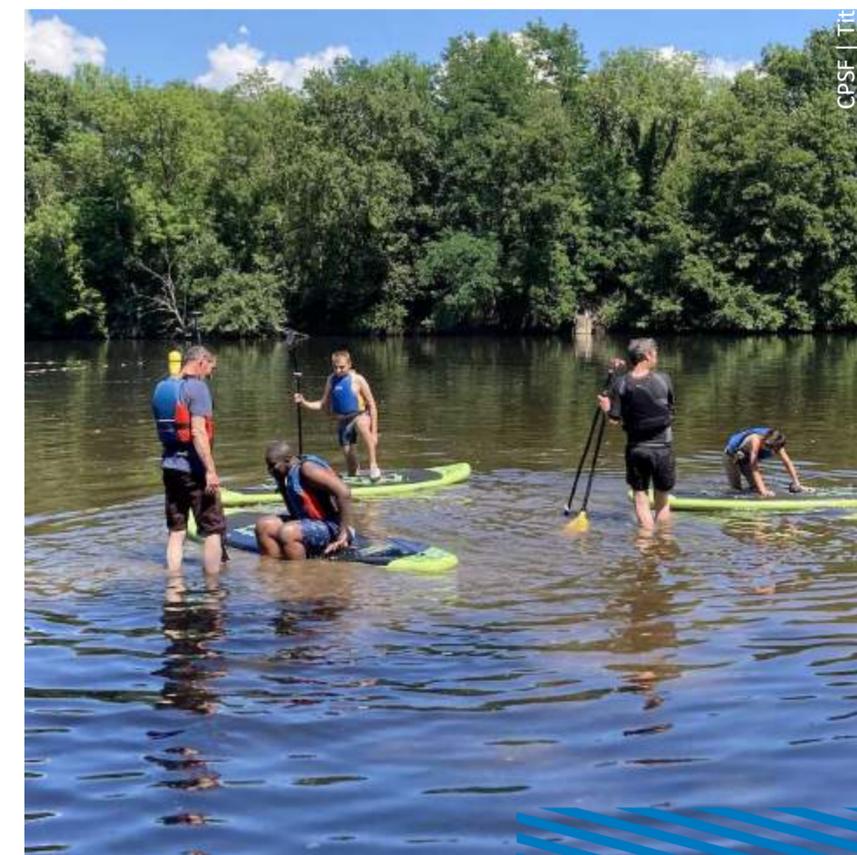
# PRESENTATION DU CPSF

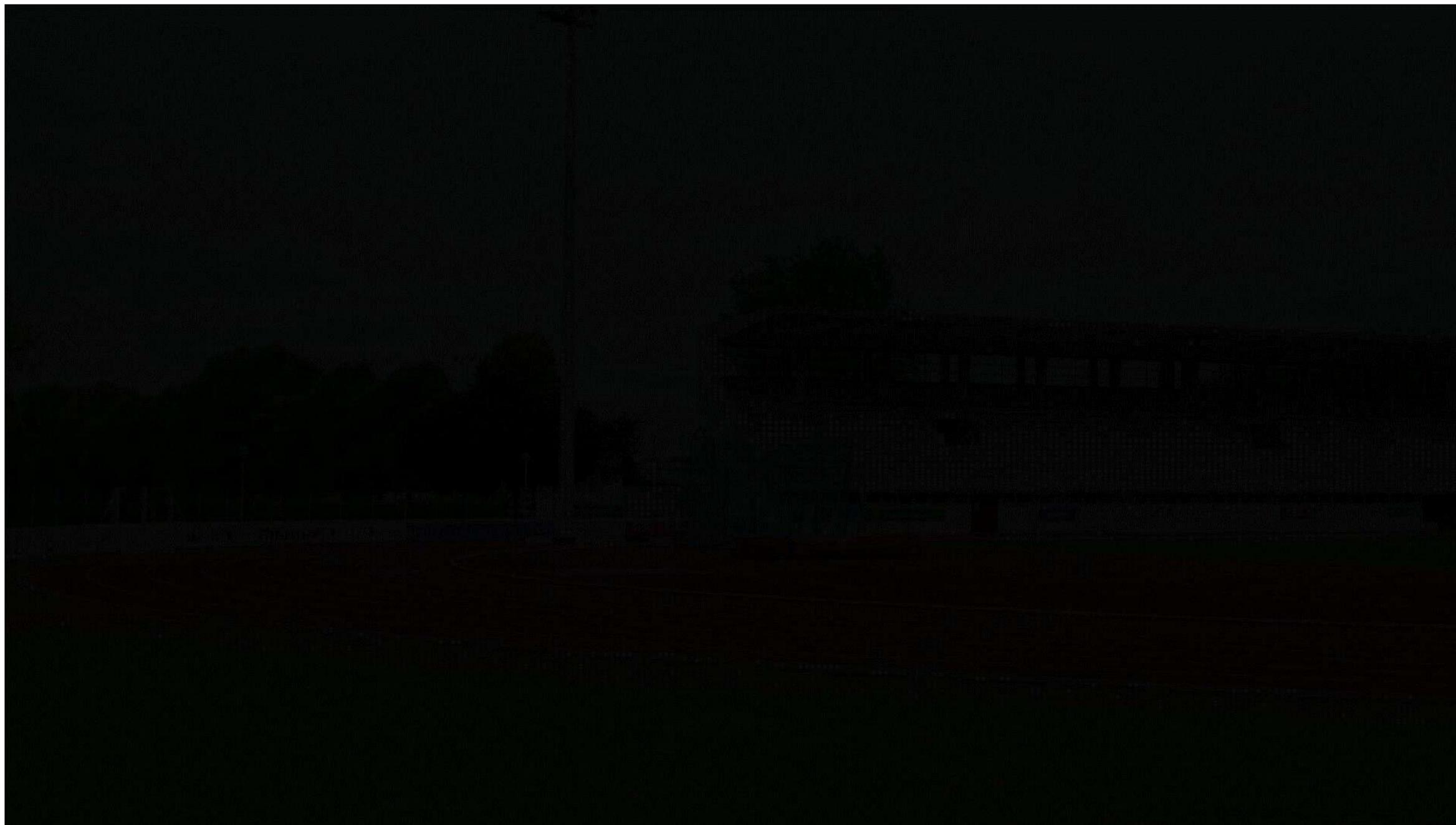


# Missions du CPSF

## Deux missions essentielles

- La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux paralympiques
- **L'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.**
  - Animer, fédérer ce réseau para-sportif en région.**
    - Une valeur : l'accès au sport est un droit pour chacun
    - Constat essentiel : sous-pratique sportive des PSH (environ 5% de la population en situation de handicap)
      - Un parcours d'accès à la pratique complexe
      - Priorité des politiques publiques et des acteurs sportifs





CPSF | Titre du document

**[Présentation du Comité Paralympique et Sportif Français - YouTube](#)**

[Site internet France Paralympique](#)





# LE MOUVEMENT PARASPORTIF



# Comité Paralympique & Sportif Français / 43 fédérations membres

Coordonne, anime, représente

## Collège Fédérations Spécifique (2)

## Collège Fédérations Parasportives délégataires (22)

## Collège Fédérations homologues (19)



Handicaps Psychiques & Mentaux



Handicaps Physiques & Sensoriels

FF Karaté  
FF Voile  
FF Surf  
FF Golf

FF Sport boules

FF Aviron  
FF Badminton  
FF Canoe-Kayak  
FF Triathlon  
FF Equitation  
FF Volley  
FF Tir à l'arc  
FF Tennis  
FF Judo  
FF Tir  
FF Hockey sur glace  
FF Taekwondo  
FF Parachutisme  
FF Rugby à XIII  
FF Escalade  
FF Handball  
FF Force

Cyclisme / Athlétisme / ASPTT / Baseball & Softball / Basket-Ball / Pétanque & jeu provençal / Football / Squash / Hockey / UGSEL / Natation / Tennis de Table / UFOLEP / USEP / FFSU / Sport pour tous / UCPA / UNSS / FSCF / FSGT / Fédération Sportive Education de l'Enseignement Catholique / Centre National Sports de la Défense /

Fédérations délégataires nom-membres du CPSF :

Danse / Vol libre / Planeur / Ski nautique & Wakeboard

Légende :

— Délégations Para + Para Adapté

— Délégation Para Adapté

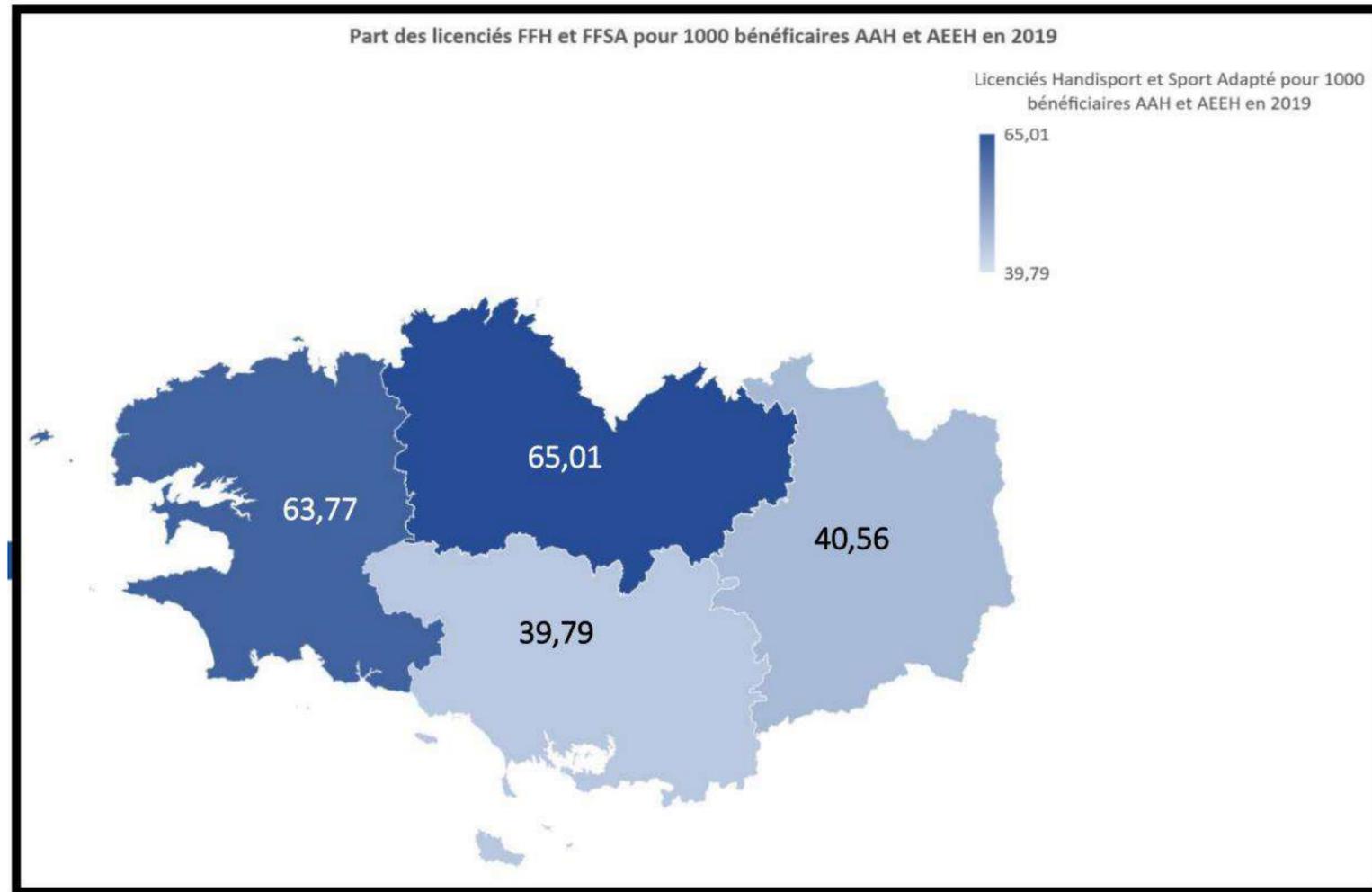
— Délégation Para



# Etat des lieux de la pratique

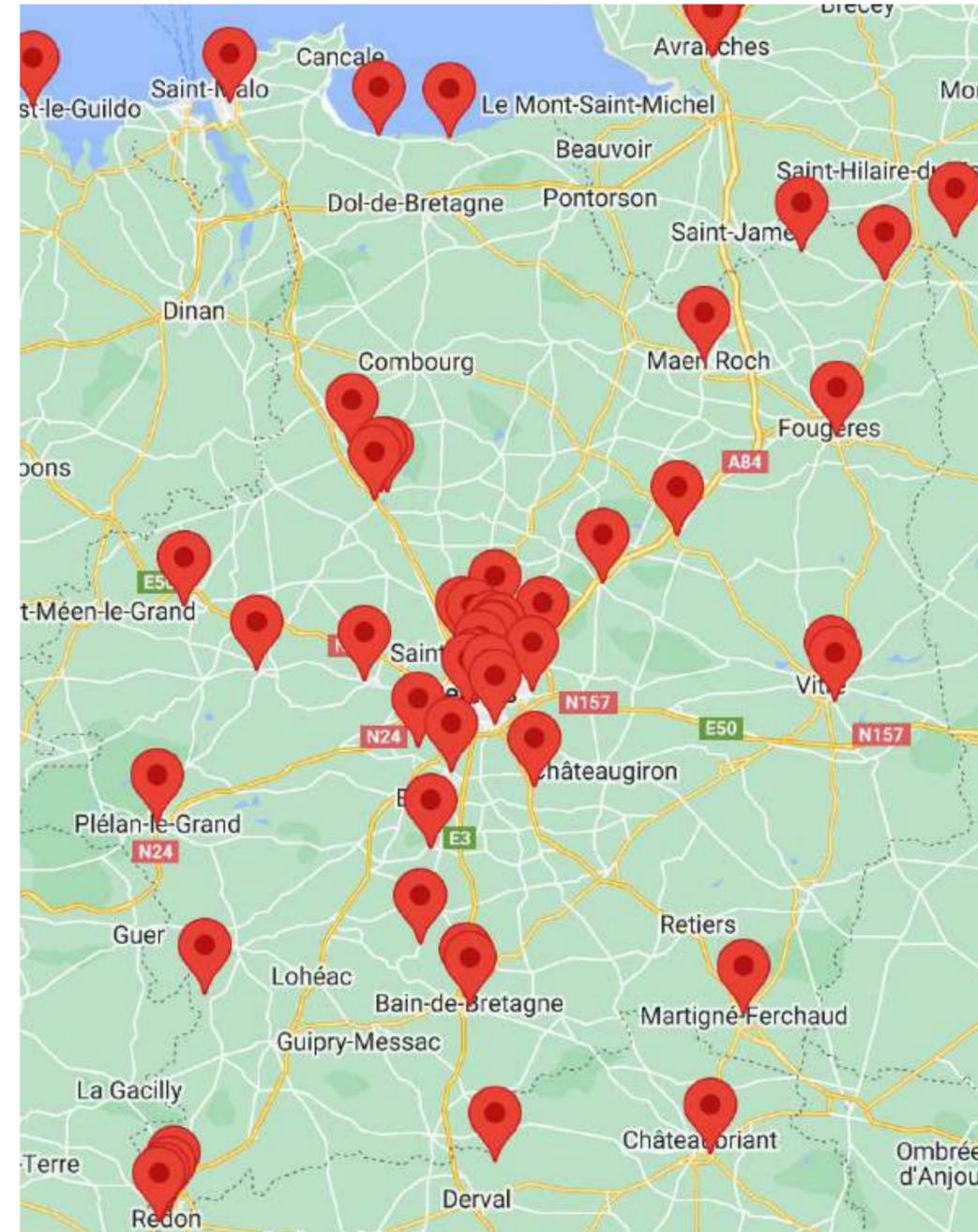
## Les constats

Selon les données connues, taux de pratique pour les PSH en Ile et Vilaine : 4,1%



Allocataires enfants handicapés : 5421 (= 2 % pop - 20 ans)  
Allocataires adultes handicapés : 22 311 (= 3,5 % pop 20 - 64 ans)  
Total allocataires AAH + AEEH (80% PSH) = 27 732  
Licenciés connus FFH + FFSA = 645  
Nombre de clubs FFH + FFSA = 41

Environ 50 structures sportives recensées en Ile et Vilaine sur le handiguide des sports du ministère des sports



→ 1,4 % des clubs qui se disent accueillir des PSH en France.  
→ En moyenne une PSH se déplace à 50km de son lieu de vie pour trouver une activité adaptée à son profil.

### Faible connaissance du public et de sa pratique,

- Prescripteurs pas suffisamment informés
- Manque de données consolidées sur personnes handicapées (AAH/AEEH)

### Modèle structurant opposé des ligues spécifiques

- Sport Adapté, principalement présent en établissement
- Handisport, opposition créneaux pratiques / disponibilités pratiquants

### PSH, présente en majorité autour des grandes agglomérations

- Du fait de l'accessibilité aux soins et transport,
- Nécessité d'apporter une réponse individualisée aux PSH en zones rurales

### Manque de connaissance entre les acteurs « Sport handicap »

- En résulte une faible connaissance des dispositifs par les PSH



# Pluralités sur les handicaps & les pratiques



<p><b>Handicaps moteurs</b></p> <p><i>Paraplégie, tétraplégie, maladies dégénératives, hémiplégie...</i></p>	<p><b>Handicaps psychiques/ cognitifs</b></p> <p><i>Troubles et pathologies qui affectent la personnalité</i></p>	<p>Toutes les pratiques sportives</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ En compétition comme en loisirs</li><li>○ Entre pairs comme en mixité<ul style="list-style-type: none"><li>○ En club, hors club</li></ul></li><li>○ Inscrites au programme des Jeux/hors programme des Jeux</li></ul>
<p><b>Handicaps sensoriels</b></p> <p><i>Mal-voyant, non-voyant, surdité partielle ou totale</i></p>	<p><b>Handicaps mentaux</b></p> <p>Déficiences intellectuelles</p>	

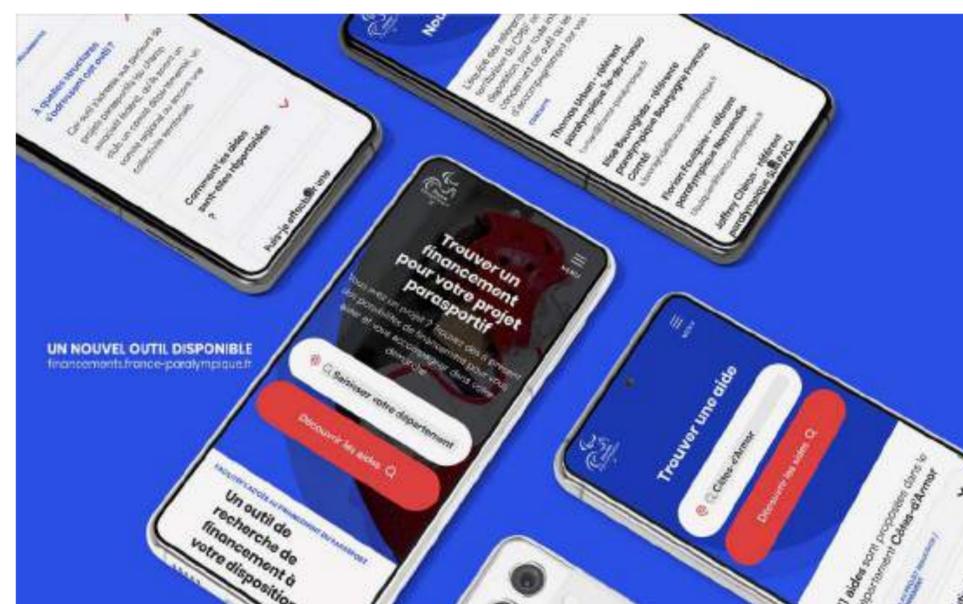
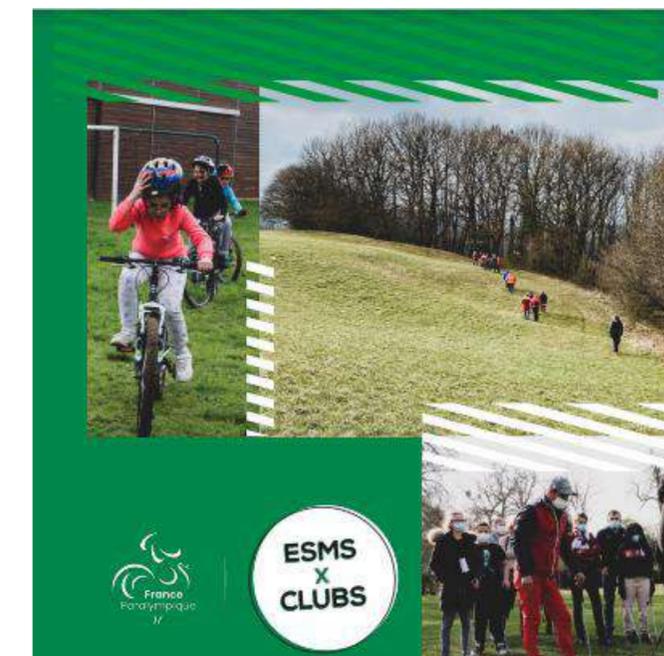
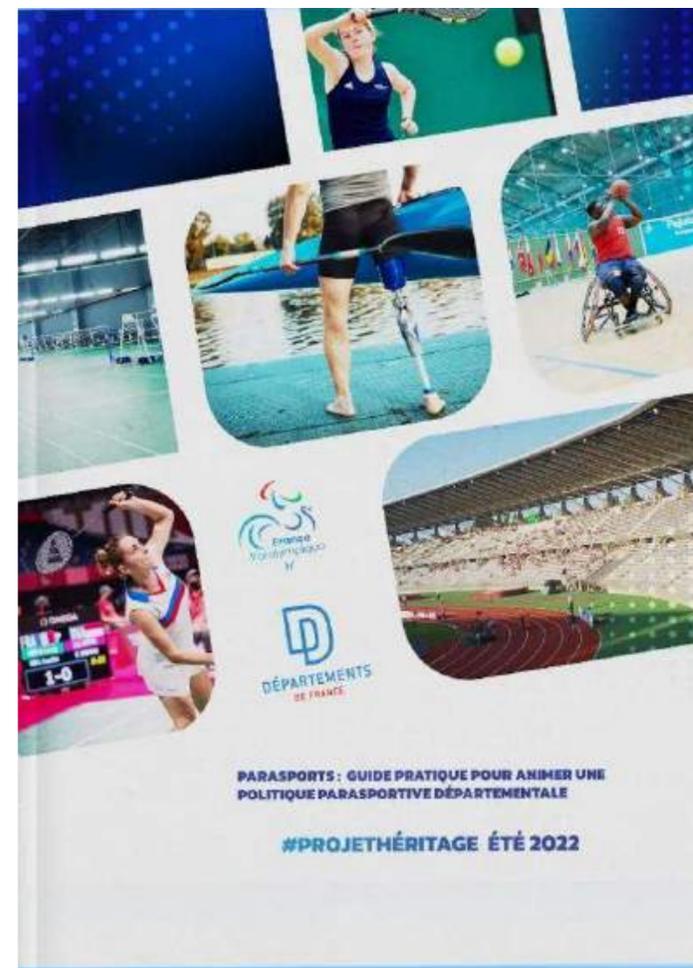


# OUTILS DU CPSF



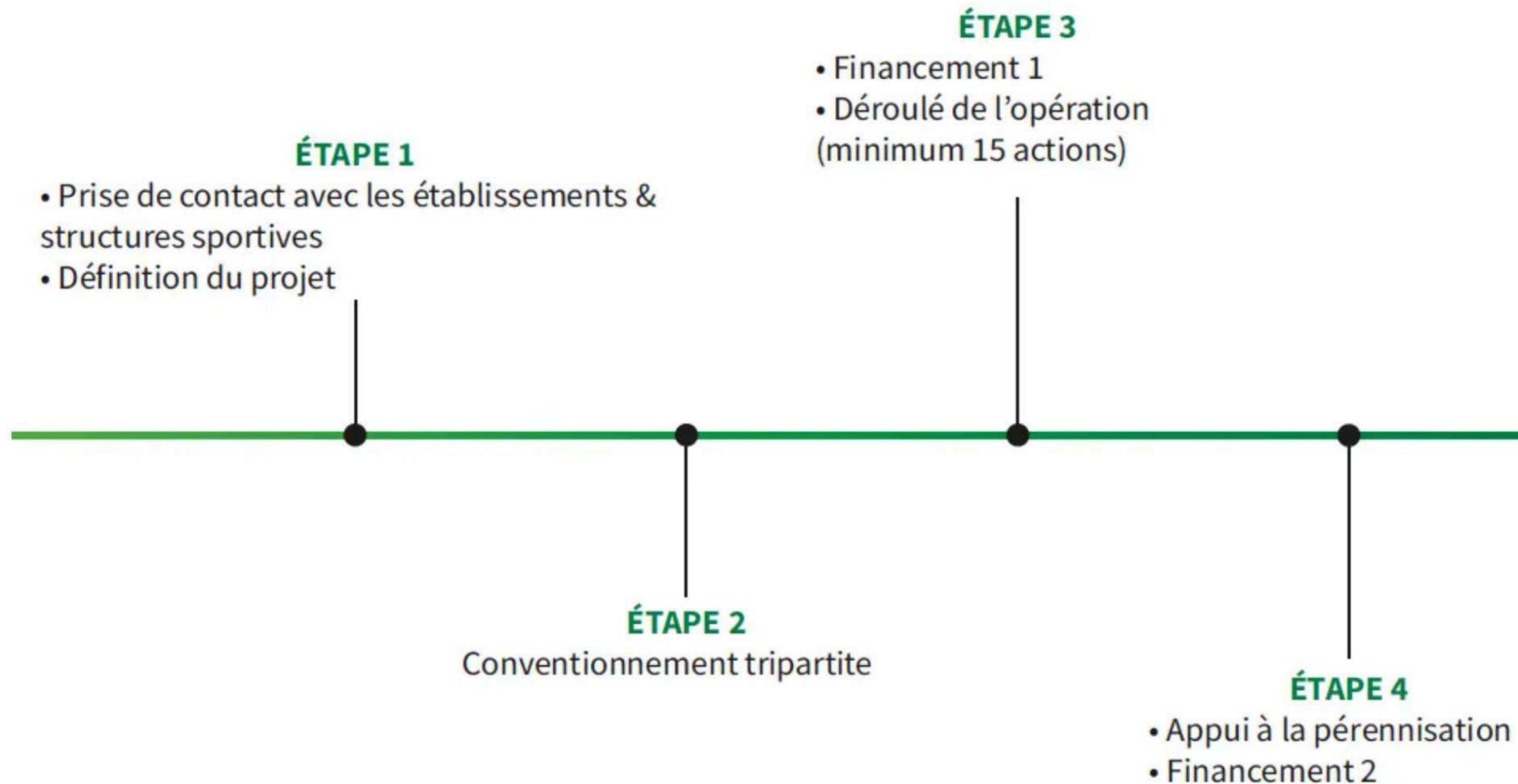
Boîte à outils du CPSF:  
[cliquez sur les noms des outils pour accéder aux sites](#)

- ✓ [Guide des Parasports](#) : ANDES
- ✓ [Guide des Parasports](#) : Départements de France  
→ convention cadre DF x CPSF
- ✓ [Plateforme digitale « Trouve Ton Parasport »](#),
- ✓ [Projet « ESMS & Clubs »](#),
- ✓ [Outil de financement](#)
- ✓ [Club Inclusif](#)



# Partager le sport ensemble

4 grandes étapes



[Exemple d'un cycle ESMS & club en Bretagne en vidéo ici :  
De l'escalade avec le programme ESMS&CLUBS \(youtube.com\)](#)

[Site internet du programme ESMS & Club :](#)

[ESMS&CLUBS - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français \(france-paralympique.fr\)](http://france-paralympique.fr)

Autres dispositifs dans lesquels le CPSF s'inscrit :  
[cliquez sur les noms des outils pour accéder aux sites](#)

✓ [Semaine Olympique et Paralympique →Thématique 2023 :](#)

[INCLUSION](#)

✓ [Journée Olympique / Journée Paralympique](#)

✓ [Handiguide des Sports : recensement des clubs accueillants](#)



# LUIS A BEAUCOUP DE CHANCE

IL PRATIQUE DANS L'UN  
DES 1,4% DE CLUBS SPORTIFS  
QUI SE DISENT EN CAPACITÉ  
D'ACCUEILLIR DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP.

Club  
inclusif



**POUR QUE TOUT NE REPOSE PLUS SUR LA CHANCE,  
REJOIGNEZ LE PROGRAMME CLUB INCLUSIF.**

[club-inclusif.fr](http://club-inclusif.fr)

Un programme



Soutenu par



En collaboration avec



# LAURA A BEAUCOUP DE CHANCE

ELLE N'A PAS FAIT 50KM  
POUR REJOINDRE  
SON CLUB.

Club  
inclusif



**POUR QUE TOUT NE REPOSE PLUS SUR LA CHANCE, COLLECTIVITÉS,  
RENFORCEZ LE NOMBRE DE CLUBS INCLUSIFS SUR VOTRE TERRITOIRE.**

[club-inclusif.fr](http://club-inclusif.fr)

Un programme



Soutenu par



En collaboration avec



## Présentation du programme Club inclusif®

**Programme clé en main, coordonné par le CPSF, soutenu par le gouvernement en partenariat avec l'expertise de la FFH et la FFSA, animé par votre collectivité territoriale.**

- ➔ Un programme de sensibilisation non certifiant à destination des dirigeants et encadrants des clubs sportifs primo-accueillants ;
- ➔ Une porte d'entrée vers des formations disciplinaires et qualifiantes de vos fédérations sportives respectives ;
- ➔ Des temps théoriques et pratiques, permettant une rencontre avec des sportifs en situation de handicap, et une rencontre avec des interlocuteurs experts du parasport ;
- ➔ Un accompagnement de 6 mois à destination des clubs pour construire un projet d'accueil et création d'un réseau de club para-accueillant sur votre territoire ;

*Un héritage fort en vue d'une opportunité unique : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*

*D'ici juin 2025, formons 3 000 clubs supplémentaires en mesure de proposer une pratique sportive à des personnes en situation de handicap.*

*Plus d'informations en ligne ici : [Club inclusif - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français \(france-paralympique.fr\)](https://france-paralympique.fr)*

## Une session Club inclusif c'est :

**12**

Clubs primo-  
accueillants

**2**

Participants par club  
minimum, pouvant aller  
jusqu'à 4

**3 à 5**

Jours de formation

**6**

Mois d'accompagnement

**1**

Projet accueil par  
club participant



## Les modules de formation du programme Club inclusif



3h00

3h00

6h00

6h00

3h00

3h00

1h30

1h30

Tronc Commun

Parcours Encadrants

Parcours Dirigeants



Théorique



Pratique

**+ 6 mois d'accompagnement de projet, inscription handiguide, label, financements...**

# Proposition de déploiement du programme

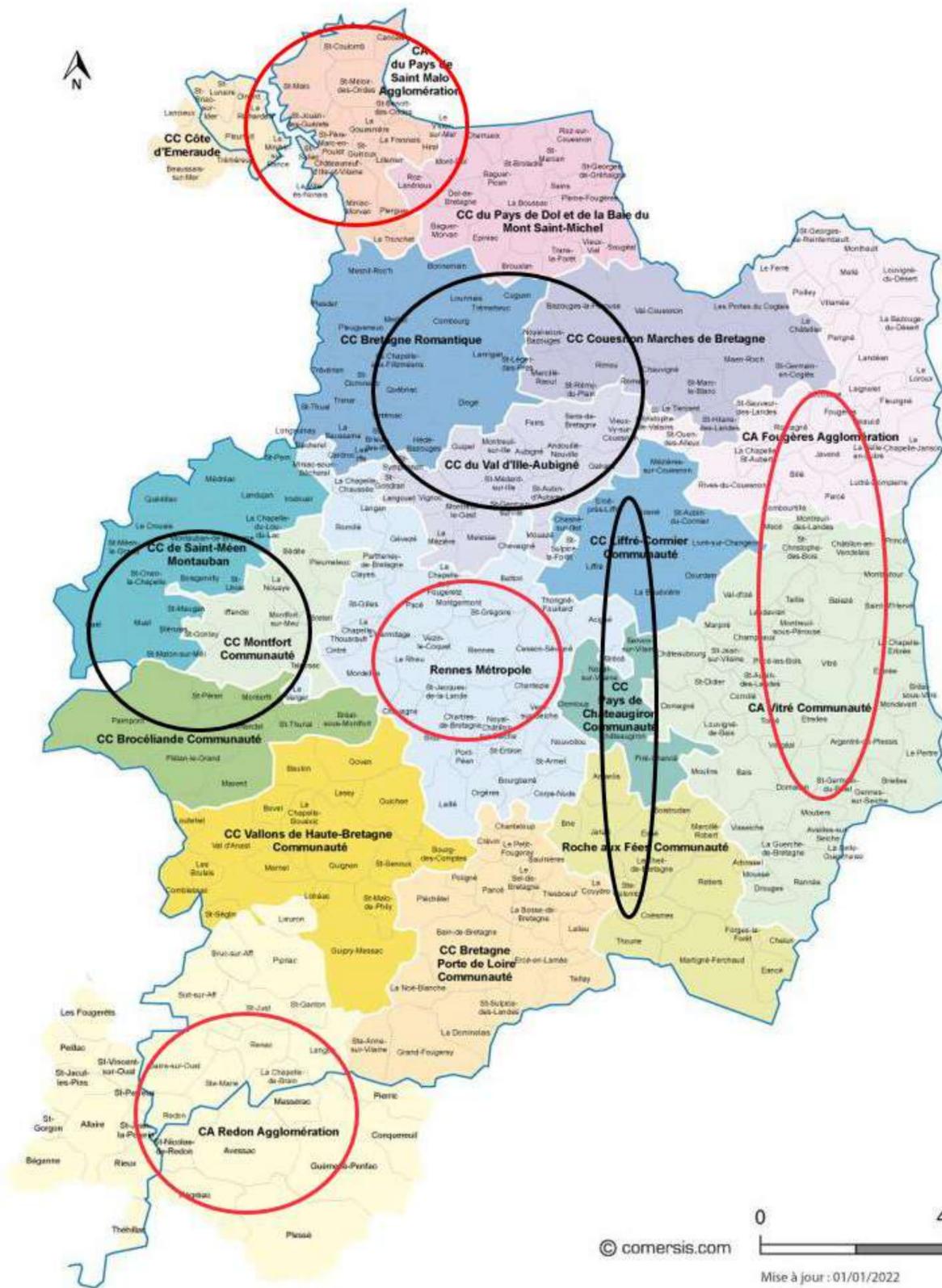


## Proposition de répartition des sessions sur le département

Privilégier les territoires carencés en offre et engager des collaborations territoriales :

1. Une session organisée sur 3 EPCI de l'ouest du département : CC de Saint-Méen Montauban/CC Montfort Communauté/CC Brocéliande Communauté = **validée**
2. Une session organisée sur 3 EPCI du département : CC Bretagne Romantique/CC Couesnon Marches de Bretagne/CC du Val d'Ille-Aubigné = **validée**
3. Une session organisée sur 3 EPCI du centre du département : CC Liffré-Cormier Communauté/CC Pays de Châteaugiron Communauté/Roche aux Fées Communauté
4. Une session organisée sur 1 EPCI du sud du département \*: Redon Agglomération
5. Une session organisée sur 3 EPCI du nord du département : CC Côte d'Emeraude/CA du Pays de Saint Malo Agglomération/CC du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel
6. Une session organisée sur 2 EPCI du sud du département \*: CC Vallons de Haute-Bretagne Communauté/CC Bretagne Porte de Loire Communauté
7. Une session organisée sur 2 EPCI de l'est du département \*: CA Fougères Agglomération/CA Vitré Communauté
8. Deux sessions organisées sur 1 ville \*: Ville de Rennes

\* Les sessions en rouge ne sont pas à réaliser en priorité, car elles bénéficient ou pourraient bénéficier de la volonté d'engagement d'au moins une commune / EPCI d'envergure sur la zone définie.



Présentation du programme Club inclusif en vidéo :

**Campagne de communication nationale Club inclusif :**

[Club inclusif, pour que tout ne repose plus sur la chance – YouTube](#)

**Présentation du programme Club inclusif :**

[Habd-Eddine Sebiane détaille le programme Club inclusif – YouTube](#)

**Témoignage d'un président de club suite à Club inclusif :**

[Club inclusif, le partage d'un président de club – YouTube](#)

**Site internet Club Inclusif :**

[Accueil - Club Inclusif \(club-inclusif.fr\)](#)

## ET APRES ?

- ✓ *Accompagnement du CPSF à l'animation d'un **Réseau Local du Parasport***
- ✓ *Tremplin vers les **formations spécifiques***
- ✓ *Inscription et identification sur le **handiguide des sports***
- ✓ *Aide à la structuration et au développement de l'**offre de pratique***  
*exemple : accompagnement des fédérations, le dispositif **ESMS & Club**, appel à projet, ...*



# Me contacter

Antoine LAUDRIN

 a.laudrin@france-paralympique.fr

 07 61 32 70 77

[Site internet France Paralympique](#)



# LE PROGRAMME

Club  
inclusif

Un programme



Soutenu par



En collaboration avec



**1 – INTRODUCTION**

1.1. Programme

PAGE 3

**2 – TRONC COMMUN**

2.1. Module panorama

2.2. Module liminaire

PAGE 4-5

**3 – MODULES DES DIRIGEANTS**

3.1. Module les familles de handicap

3.2. Module ressources

PAGE 6

**4 – MODULES DES ENCADRANTS**

4.1. Module théorique sport adapté

4.2. Module théorique handisport

PAGE 7-8

**5 – ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI**

5.1. Les axes d'actions

5.2. Le déroulé

PAGE 9

**6 - CONTACTS**

PAGE 10



# LE PROGRAMME Club inclusif

La pratique des activités physiques et sportives est un **droit pour chacun**, mais la réalité est d'abord celle de l'**absence d'offre sportive** adaptée pour les personnes en situation de handicap.

Face à ce constat, le **Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)** avec le soutien actif de l'État a fait le choix de **sensibiliser plus de 3000 clubs** à l'accueil de personnes en situation de handicap à l'horizon 2024 avec le programme **Club inclusif**.

Le Comité Paralympique et Sportif Français a construit en partenariat avec les Fédérations Françaises de Handisport et de Sport Adapté, le programme Club inclusif, afin d'accompagner les clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap.



## CE PROGRAMME SE COMPOSE DE DEUX TEMPS MAJEURS :

### 1/ UN TEMPS DE SENSIBILISATION

Les dirigeants et les encadrants du club peuvent bénéficier d'une **sensibilisation** transverse aux **différents types de handicaps**, qui leur permettra de mieux appréhender les fondements de l'accueil de personnes en situation de handicap (PSH) au sein de club.

### 2/ UN TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT

Après le temps de sensibilisation, les clubs sont **accompagnés dans leur projet d'accueil** de personnes en situation de handicap pour la rentrée sportive. Ils peuvent être ainsi aiguillés sur les différents enjeux (ressources, matériels, créneaux...).





# TRONC COMMUN

🕒 6H

## MODULE PANORAMA

Ce module dresse un **panorama** des enjeux liés à l'**accueil** de ce public au **sein d'un club**. Il favorise la **prise de conscience** sur l'**importance de l'accueil** de personnes en situation de handicap, pour qu'ensuite les apprenants entament une **démarche concrète**, se forment davantage, se rapprochent de leurs fédérations et construisent leur projet d'accueil.

### OBJECTIFS :

#### /// PRÉSENTER

l'importance de l'accès à la pratique sportive aux personnes en situation de handicap

#### /// DÉFINIR

les termes clés et enjeux liés à l'accueil de personnes en situation de handicap dans un club sportif

#### /// COMPRENDRE

l'écosystème du parasport

#### /// IDENTIFIER

les acteurs en fonction des besoins que le club peut rencontrer

#### /// QUESTIONNER

l'accessibilité de leur club

#### /// APPLIQUER

les recommandations à leur projet d'accueil

### CONTENUS :

- L'organisation des parasports en France :  
**rôles** et **missions** des acteurs
- Quelques repères **juridiques** et **réglementaires**
- Le monde du **sport-handicap**
- Les **spécificités** liées au handicap





# TRONC COMMUN

🕒 6H

## MODULE LIMINAIRE

**Rencontrer** les personnes en situation de handicap pour **mieux appréhender leur accueil** et leur **encadrement**. L'enjeu de ce module liminaire est de **favoriser la rencontre** entre des individus qui ne se connaissent pas, mais qui en **partageant un temps d'activité** vont faire faire **émerger des questionnements** qui offriront une **ouverture** vers les autres objectifs de ce programme.

### OBJECTIFS :

#### /// **RENCONTRER**

des personnes en situation de handicap en partageant un temps d'activité avec elles

#### /// **DÉGAGER**

des questionnements issus de la rencontre permettant d'appréhender leurs singularités afin de les prendre en compte lors de leur accueil ou de leur pratique future

#### /// **DÉPASSER**

nos représentations du handicap

#### /// **ENGAGER**

une réflexion éthique afin que l'accueil et l'encadrement de personnes en situation de handicap permettent de préserver leur intégrité (physique, psychique, affective...)

### CONTENUS :

- Activité partagée entre dirigeants, encadrants et personnes en situation de handicap
- Retour sur le vécu de pratique et questionnements
- Notion de **sujet** et notion de **handicap**
- **Ethique** et **responsabilité**





# MODULE DES DIRIGEANTS

🕒 1H30/MODULE

## MODULE LES FAMILLES DE HANDICAP

### OBJECTIFS :

Connaître et différencier les grandes familles de handicap, les caractéristiques singulières des personnes identifiées par des classifications ou des pathologies et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur leur existence.

### CONTENUS :

- Les **grandes familles** de handicap, et les **caractéristiques** par type de handicap
- Les différents **types de pratique**
- Les **règles de base de prise en charge** d'une personne suivant son handicap



## MODULE RESSOURCES

### OBJECTIFS :

Mobiliser les ressources utiles à l'accomplissement du projet (financières, matérielles, humaines, partenariales,...)

### CONTENUS :

- Ressources **financières**
- Ressources **matérielles**
- Ressources **humaines**



# MODULE DES ENCADRANTS

🕒 6H

## MODULE THÉORIQUE SPORT ADAPTÉ

### OBJECTIFS :

#### /// INTERROGER

ses représentations du handicap

#### /// ENCADRER

des séances d'activités sportives

#### /// IDENTIFIER

les caractéristiques et les besoins singuliers des personnes impliquées dans la pratique au sein du club

#### /// FAVORISER

une dynamique de groupe permettant la rencontre des pratiquants

#### /// INTERROGER

ses conceptions éducatives pour favoriser l'engagement et les apprentissages pour donner du sens et conquérir son autonomie

#### /// CHOISIR

des démarches d'intervention les sollicitant pour agir : des besoins singuliers du pratiquant vers l'objectif proposé tout en pensant sécurité

### CONTENUS :

- Les **déficiences intellectuelles**
- Les **troubles psychiques**
- **Méthodologie de l'intervention** et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique
- Classification des activités à partir des **processus sollicités** (cognitifs, psychiques)
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être **acteur de ses apprentissages**
- Animation et analyse de séquences pédagogiques
- La sécurité des pratiquants, éthique et responsabilité





# MODULE DES ENCADRANTS

🕒 6H

## MODULE THÉORIQUE HANDISPORT

### OBJECTIFS :

#### /// CHOISIR

des pratiques pédagogiques, tenant compte des besoins et des capacités physiques et motrices des PSH, en préservant l'intégrité physique et psychologique.

#### /// ENCADRER

des séances d'activités sportives permettant à chacun de trouver sa place dans le groupe et d'y être reconnu

#### /// ENCADRER

des séances d'activités sportives en toute sécurité.

#### /// INTERROGER

les représentations de la différence, en général, du handicap, en particulier

#### /// IDENTIFIER

les besoins singuliers de chaque encadrant dans un projet de développement de la pratique parasportive

#### /// INTERROGER

les conceptions éducatives pour réfléchir et travailler aux adaptations pédagogiques nécessaires pour favoriser l'engagement, l'épanouissement, le développement moteur, le capital santé et l'autonomie des PSH



### CONTENUS :

- Connaissance des familles d'**activités**
- Utilisation du matériel sportif, **spécifique** ou non
- Les attitudes et méthodes pédagogique **adaptées**
- La pédagogie **différenciée**
- La construction d'une **séance adaptée**
- Gestion d'un groupe
- Appréhension du public : **pathologies** et **facteurs de risques associés**, ses motivations, dans une **pratique mixte** ou non
- Conception d'un projet pédagogique parasportif en lien avec la structure et son environnement
- Prévention des **risques liés** à l'activité et **facteurs de santé**

# ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

## L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI

Pour faire suite à la théorie et à la pratique, chaque club bénéficie d'un **accompagnement spécifique**.

Il doit permettre la **finalisation du projet** d'accueil dans lequel le club veut s'inscrire en fonction de ses **forces et opportunités** de développement. Cet accompagnement est réalisé par les **comités départementaux Handisport et du Sport adapté**.



### CET ACCOMPAGNEMENT PORTE SUR TROIS GRANDES THÉMATIQUES :

- La mise en place d'un ou plusieurs **créneaux de pratique** (dédié(s) ou partagé(s))
- La recherche de **pratiquants**
- La recherche de **financements et équipements**.



# VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ET SOUHAITEZ AVOIR PLUS D'INFORMATIONS ?

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE [WWW.CLUB-INCLUSIF.FR](http://WWW.CLUB-INCLUSIF.FR)

OU CONTACTEZ LE RÉFÉRENT PARALYMPIQUE TERRITORIAL EN CHARGE DE VOTRE RÉGION :

Benoit CHANAL  
Auvergne Rhône-Alpes  
Référént paralympique  
07 61 32 69 12  
[b.chanal@france-paralympique.fr](mailto:b.chanal@france-paralympique.fr)

Juliette GIVERNAUD-GIRAU  
Auvergne Rhône-Alpes  
Référént paralympique adjointe  
06 59 49 61 31  
[j.givernaud-girau@france-paralympique.fr](mailto:j.givernaud-girau@france-paralympique.fr)

Amel ZMIRLI  
Bourgogne Franche-Comté  
Référént paralympique  
07 62 99 18 80  
[a.zmirli@france-paralympique.fr](mailto:a.zmirli@france-paralympique.fr)

Antoine LAUDRIN  
Bretagne  
Référént paralympique  
07 61 32 70 77  
[a.laudrin@france-paralympique.fr](mailto:a.laudrin@france-paralympique.fr)

Emmanuelle OLIER  
Centre-Val de Loire  
Référént paralympique  
07 61 32 69 02  
[e.olier@france-paralympique.fr](mailto:e.olier@france-paralympique.fr)

Paul CAILLET  
Grand Est  
Référént paralympique  
07 61 32 69 65  
[p.caillet@france-paralympique.fr](mailto:p.caillet@france-paralympique.fr)

Jérémy HOUBEAUT  
Hauts-de-France  
Référént paralympique  
07 61 32 68 90  
[j.houbeaut@france-paralympique.fr](mailto:j.houbeaut@france-paralympique.fr)

Tristan PALMIER  
Chargé de projet  
Club inclusif  
06 81 02 50 95  
[t.palmier@france-paralympique.fr](mailto:t.palmier@france-paralympique.fr)

Stéphanie RENAUD  
Nouvelle-Aquitaine  
Référént paralympique  
07 61 32 68 18  
[s.renaud@france-paralympique.fr](mailto:s.renaud@france-paralympique.fr)

Maxime NENY-DELOBBE  
Nouvelle-Aquitaine  
Référént paralympique adjoint  
06 50 81 18 70  
[m.nenydelobbe@france-paralympique.fr](mailto:m.nenydelobbe@france-paralympique.fr)

Alexane DENIS  
Normandie  
Référént paralympique  
06 58 31 81 71  
[a.denis@france-paralympique.fr](mailto:a.denis@france-paralympique.fr)

Apolline VEDRENNE  
Occitanie  
Référént paralympique  
06 59 40 39 78  
[a.vedrenne@france-paralympique.fr](mailto:a.vedrenne@france-paralympique.fr)

Anihony GUIDOUX  
Pays de la Loire  
Référént paralympique  
07 61 32 70 95  
[a.guidoux@france-paralympique.fr](mailto:a.guidoux@france-paralympique.fr)

Joffrey CHIRON  
PACA  
Référént paralympique  
07 62 99 17 45  
[j.chiron@france-paralympique.fr](mailto:j.chiron@france-paralympique.fr)

Thomas URBAN  
Île-de-France  
Référént paralympique  
07 62 99 19 87  
[t.urban@france-paralympique.fr](mailto:t.urban@france-paralympique.fr)

Valentin WAROUX  
Chargé de mission  
Club inclusif  
06 65 83 31 76  
[v.waroux@france-paralympique.fr](mailto:v.waroux@france-paralympique.fr)

Un programme

**Club  
inclusif**



Soutenu par



En collaboration avec



	<p><b>Présent.e.s :</b> ABADIE Florence - Conseillère départementale ,canton de Saint-Malo 1; MESTRIES Gaëlle - Vice-présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative, canton de Melesse ; MORAZIN Roger - Vice-Président délégué aux sports, canton de Guichen ; SALIOT Leslie - Conseillère départementale, canton de Fougères-1 (arrivée à 10h00) ; DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice - Conseillère départementale, canton de Combourg ; GUIDONI Jean-Paul - Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable, canton de Rennes 6 ; LEMONNE Schirel - Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes, canton de Châteaugiron ; SOULABAILLE Yann - Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau, canton de Rennes 4</p> <p><b>Excusé.s :</b> SALMON Arnaud - Conseiller départemental, canton de de Saint-Malo 2 ; BILLARD Armelle - Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées, canton de Le Rheu ; BOHANNE Jean-François - Conseiller départemental, canton de Montauban-de-Bretagne</p>
<p><b>CR</b></p>	<p>Date : 18/01/24 de 9h30 à 11h30 <span style="float: right;">Lieu : Hôtel du département/Salle Auguste PAVIE</span></p>
<p><b>Sujet</b></p>	<p><b>Auditions des comités départementaux de sport adapté (CDSA 35) et de handisport (CDH 35)</b> <span style="float: right;"><b>Suites à donner</b></span></p>
<p>Tour de table</p>	
<p>Partie 1. Présentation du Comité département de sport adapté (CDSA 35)</p>	<p>Le contexte institutionnel du comité départemental de sport adapté 35 (CDSA 35)</p> <p>Pour rappel, deux fédérations représentent le parasport en France. Par délégation du législateur, la fédération du sport adapté et la fédération handisport encadrent et structurent la pratique des disciplines sportives des personnes en situation de handicap.</p> <p>Le comité de Sport Adapté d’Ille-et-Vilaine existe depuis 40 ans et a pour objectif de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du spectre autistique. En tant qu’organisme rattaché à une fédération délégataire (la Fédération française de Sport Adapté), il exerce une mission de service public et est compétent pour élaborer un règlement sportif, attribuer des titres de champion de France, régional, départemental et détecter, sélectionner et inscrire des athlètes sur les listes ministérielles de haut niveau, dans une vingtaine de disciplines.</p> <p>La terminologie employée pour nommer ces disciplines de Sport Adapté est spécifique et a évolué depuis quelques années. Celles-ci sont qualifiées par le législateur de « para-disciplines adaptées ». (Arrêté du 29 mars 2022 du Ministère de l’Education nationale, de la jeunesse et des sports). Par l’usage systématique du suffixe « Para » (en référence au parasport), et de la discipline faisant l’objet d’une adaptation, le vocabulaire utilisé permet donc de distinguer les disciplines dites « ordinaires » de celles consacrées précisément aux personnes en situation de handicap mental, psychique ou porteuses de Troubles du Spectre de l’Autisme.</p> <p>Le modèle organisationnel de la Fédération française de sport adapté (FFSA) est comparable à celui adopté par les autres fédérations dans leur ensemble, en dehors de la variété plus forte des interlocuteurs et partenaires de proximité à l’échelon départemental. En effet, non seulement le comité départemental de sport adapté accompagne le développement de clubs de sport adapté, mais il a également pour fonction de travailler dans une approche inclusive avec les clubs « ordinaires » affiliés FFSA ainsi que les associations d’établissements.</p>

	<p>Le réseau du CDSA 35 est composé actuellement de 30 associations de sport adapté et de 22 clubs ordinaires affiliés à la FFSA. Parmi ces structures, l'Association Sport Adapté de la Côte d'Emeraude (SACE) est l'association de sport adapté la plus importante de Bretagne.</p> <p>Le Sport Adapté s'est développé de façon différenciée dans les départements bretons, pour des raisons historiques. Dans le Finistère par exemple, les établissements médico-sociaux (ESMS) étaient très actifs, ce qui explique une proportion moins importante de clubs ordinaires affiliés sur ce territoire. D'autre part, il est manifeste que l'offre de sport adapté est plus étoffée sur le territoire de Rennes / Rennes Métropole que sur le reste du territoire breillien.</p> <p>Quatre programmes spécifiques sont proposés en Ile-et-Vilaine (cf ppt de présentation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités motrices. Ce dispositif facilite la pratique sportive des personnes en situation de handicap dont le degré d'autonomie est particulièrement restreint</li> <li>- Sport santé</li> <li>- Découvrir le sport</li> <li>- Aisance aquatique - J'apprends à nager</li> </ul> <p>Le savoir rouler à vélo est également évoqué pour caractériser son activité en faveur du Sport Adapté.</p> <p>Le CDSA35 transmettra prochainement les créneaux des activités de Sport Adapté proposées dans le département par les Clubs et l'ensemble des structures affiliées.</p>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 1</p>	<p>Question de Mme Florence ABADIE : Les usagers utilisent-ils cette récente sémantique (Cf. « para+discipline+Adapté ») ?</p> <p>Réponse du CDSA 35 : Cela arrive et contribue parfois pour les pratiquants à une forme de reconnaissance de leurs disciplines et de leurs performances.</p> <p>Question de Mme Florence ABADIE : quels sont les liens financiers entre le Département et les clubs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse de M. Roger MORAZIN : les aides au fonctionnement sont versées dans le cadre des contrats de solidarités territoriales, en lien avec les agences départementales.</li> </ul> <p>Questions de M. Roger MORAZIN: le CDSA 35 a-t-il pour projet d'affilier les clubs ordinaires mettant en place des projets ou section sport adapté ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : De manière générale, qu'il s'agisse de sport adapté ou de handisport, le handicap peut faire peur à des structures et les dissuader d'accueillir les publics. En ce sens, oui car l'affiliation permet de tisser et renforcer le réseau de structures de proximité encore fragiles. Cela étant, le handicap psychique est spécifique et les structures parasportives peuvent manquer. Il est ainsi important d'affilier les clubs sportifs disposant de section sport adapté pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider l'offre</li> <li>- Développer l'accès au sport adapté dans les clubs « ordinaires »</li> <li>- Diversifier l'offre de pratique dans une démarche inclusive</li> </ul> </li> </ul> <p>Questions de M. Roger MORAZIN : le CDSA 35 est-il bien identifié par les publics ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : Non, des difficultés importantes apparaissent lorsque les personnes en situation de handicap sortent des ESMS et réintègrent des logements ordinaires. En effet, cette situation s'accompagne souvent de l'arrêt de la pratique sportive pour ces personnes. Les publics en situation de handicap sont notamment dans des structures d'accueil dédiées (exemple des ESMS). Un travail</li> </ul>	

partenarial est engagé avec ces structures pour favoriser la pratique parasportive des personnes y étant accueillies. Néanmoins, lorsque les personnes retrouvent un milieu ordinaire, être identifié et repéré par les familles reste très difficile. De plus, dans ce contexte, des familles font état de leur méconnaissance des services existants, cherchent très souvent en vain des solutions de proximité pour assurer la pratique sportive de jeunes majeurs ou prennent connaissances tardivement des supports de communication et de l'offre proposée. Pour des raisons réglementaires, il n'y a pas de listing partagé des personnes en situation de handicap vivant en milieu ordinaire.

Relance de M. Roger MORAZIN : au regard de ces éléments, comment faire pour les informer précisément ?

- Réponse du CDSA 35 : La difficulté est considérable pour toucher celles ou ceux qui n'imaginent pas l'existence d'une offre parasportive ou ne savent pas à qui s'adresser. Les CLICS ont un rôle de proximité essentiel dans ces circonstances. De plus, il est possible pour toute personne de consulter handiguide des sports (plateforme numérique <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>) mais la pratique du numérique constitue également un frein pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Le CDSA 35 s'appuie toutefois sur cette plateforme permettant en effet d'informer les publics sans distinction en matière pratique sportive (sport adapté et handisport).

Question Mme Florence ABADIE : Pourquoi l'avoir appelé « handiguide » et non « parapluie » par exemple s'il intègre les différents types de handicap ?

- Réponse du CDSA 35 : Le terme est sans doute plus parlant et significatif dans le langage courant

Question de Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE : Après consultation de cette plateforme, est-ce que les coordonnées de la personne inscrite sur celle-ci sont identifiées et catégorisées dans une base de données comme « en demande » ?

- Réponse du CDSA 35 : Non, la plateforme n'enregistre pas les données personnelles des utilisateurs pour une mise en commun ultérieure.

Question de Mme Béatrice HONORE-DUGUEPEROUX : « Le savoir rouler à vélo » est-il proposé dans toutes les écoles en milieu ordinaire ?

- Réponse du CDSA 35 : Oui mais un accompagnement spécifique est accordé aux PSH en structures d'accueil.

Question de Mme Schirel LEMONNE : Quels sont vos moyens en termes de ressources humaines et matériels ?

- Réponse du CDSA 35 : Le comité départemental de sport adapté est composé de professionnels et de bénévoles. Deux salariées exercent à temps complet et un bureau de 15 bénévoles est constitué. De plus, l'implication des sportifs est de plus en plus importante : ils participent, selon leurs capacités, au déroulement de la vie associative.

Relance de Mme Schirel LEMONNE : 15 bénévoles représentatifs du territoire départemental ou plutôt spécifiquement de Rennes ?

- Réponse du CDSA 35 : Les bénévoles du conseil d'administration sont représentatifs du mouvement sportif départemental. Le CA est constitué de représentants d'institutions médicosociales, de sections ou associations de sport adapté et des clubs « ordinaires » des différents territoires départementaux.

Question de Mme Schirel LEMONNE : Quelle est la moyenne d'âge de ces bénévoles ?

- Réponse du CDSA 35 : La moyenne d'âge est de 50 ans, pour des bénévoles âgés de 20 à plus de 60 ans.

	<p>Question Mme Florence ABADIE : Un club ordinaire ouvre une section handisport ou parasport : que doivent faire ses représentants au lancement de cette activité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : Ce club doit prendre contact avec le comité concerné pour bénéficier du soutien technique de la conseillère technique qui a une mission de développement sur le territoire. Il est à noter que la procédure est assez longue (environ 1 an), afin de bien s’assurer que le club en question soit bien en mesure de répondre aux différentes exigences que l’affiliation implique. C.GELEBART est agent de développement et est disponible pour des rencontres in situ avec les clubs afin de déterminer les modalités de travail en commun.</li> </ul> <p>Relance de Mme Florence ABADIE : Est-il possible de créer son compte sur le handiguide sans être affilié ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : Tout club peut s'inscrire sur le handiguide (pas forcément ceux affiliés aux comités handi et SA). Cela permet d’ailleurs aux comités sport adapté et handisport de repérer des clubs en développement.</li> </ul> <p>Précision de M. Roger MORAZIN : Importance de rappeler la posture d’interlocuteurs privilégiés des comités (CDH 35 et CDSA 35) auprès du Département d’Ille-et-Vilaine.</p> <p>Relance de M. Roger MORAZIN : La question de l’accès aux équipements est-elle prégnante ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : Oui, les difficultés d’accès aux modes de déplacement adaptés et l’éloignement géographique des publics cibles par rapport aux espaces de pratiques sportives accentuent les inégalités d’accès à la pratique. D’autre part, des problèmes courants mais sensibles pour les personnes en situation de handicap peuvent accentuer les difficultés dans l’accompagnement vers les pratiques handisport et sport adapté. Par exemple, les températures trop froides dans les équipements sportifs peuvent représenter des facteurs de dissuasion pour certaines situations de handicap.</li> </ul> <p>Relance de M. Roger MORAZIN : Quel serait le travail à mener en lien avec les collectivités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDSA 35 : La question de la mise à disposition de créneaux est primordiale. Aujourd’hui, l’offre de créneau disponible reste faible. Disposer de davantage de créneaux en particulier pour les sports aquatiques, est une condition nécessaire au développement de la pratique sportive. A Rennes par exemple, la section piscine sport adapté a dû être arrêtée faute de créneaux disponibles.</li> </ul> <p>M. Roger MORAZIN rappelle le souhait du Conseil départemental que les communes s’impliquent au profit de l’offre parasportive.</p> <p>Aide du Département ? A voir avec les CDST mais pas d'aide individuelle aux clubs.</p>	
<p><b>Partie 2.</b> <b>Audition du comité handisport d’Ille-et-Vilaine (CDH 35)</b></p>	<p>Les moyens humains du CDH 35 Trois professionnels exercent à plein temps pour le Comité.</p> <p>Le réseau Un réseau de 18 clubs est établi, principalement situé à proximité de la métropole rennaise. Plus de 20 disciplines sont représentées.</p> <p>Les adhérents Le nombre d’adhérents a augmenté en 2023, passant de 371 à 430, avec plus de handisportifs pratiquant en loisirs qu’en compétition.</p>	

Aussi, il y a davantage d'adultes que de jeunes, ce qui pourrait peut-être s'expliquer par la période de survenue de la situation de handicap dans la vie des personnes.

L'adhésion au comité handisport d'Ille-et-Vilaine permet de bénéficier de formations fédérales ou d'obtenir le prêt de matériel.

Le parc de matériel est à renouveler régulièrement.

Les licenciés du 35 (pratiquant de toute l'année dans les clubs) regroupent 50% de personnes porteuses de handicaps physiques, 20% de personnes valides (installation, rangement, etc.) et environ 15% de personnes en situation de handicap sensoriels et notamment visuels.

Constats partagés par le CDSA 35

Les pratiques handisports sont particulièrement développées à Rennes. En revanche, le CDH 35 observe la décroissance de l'offre sportive pour les handisportifs en lien avec l'éloignement de Rennes. L'association « handisport Rennes Club » est la plus importante de Rennes dans le domaine du handisport. Sur le territoire de Rennes Métropole, il est possible de trouver des associations de handisport « Multisport » et « unisport ».

Les actions et moyens de communication

Le CDH 35 s'appuie sur une newsletter et les réseaux sociaux pour promouvoir le handisport en direction des personnes en situation de handicap ainsi que du grand public. Toutefois, un manque de visibilité du comité pour les personnes en situation de handicap est relevé. Des relais/articles dans le magazine du Département pourraient s'avérer utiles. En outre, la communication semble complexifiée en l'absence d'outils pour identifier et repérer les personnes en situation de handicap du territoire. A ce titre, la réalisation d'un flyer à remettre aux personnes lors de la notification MDPH serait une piste de communication à creuser.

Les actions proposées par le CDH 35 :

#### Auprès des jeunes

- Stages de sensibilisation et de découverte des pratiques au sein de structures d'accueil : 15 jeunes ont pu pratiquer pendant le dernier stage et être orientés vers des structures sportives. Le nombre de jeunes peut apparaître faible mais la spécificité des publics explique cela. En effet, un éducateur sportif peut encadrer un groupe de 7 à 8 personnes maximum par intervention. Les stages sont un outil très approprié pour toucher les jeunes et répondre à leurs besoins, écouter leurs envies, répondre à des questions au sujet des disciplines suscitant de l'intérêt ou de la curiosité.
- Des interventions sont dispensées dans plusieurs centres de rééducation (ex : CHU Pontchaillou, SESSAD, centre de rééducation de Beaulieu, etc.) et dans des établissements scolaires : 8 temps de découverte de pratiques handisport ont ainsi été effectués dans ces centres et ont contribué à l'orientation des PH vers des structures de proximité. Cette dynamique serait à entretenir dans les écoles et ce au-delà des JOP 2024.
- En pleine période de préparation des JOP, de nombreuses sollicitations des collèges ou lycées ont été adressées au CDH 35 et ont entraîné la mise en place de sensibilisation aux pratiques handisport dans les établissements
- Organisation de séjours d'été

#### Auprès des adultes

- Organisation d'un cycle de randonnées concourant à l'interconnaissance avec les personnes en situation de handicap, en particulier les adultes

	<p><u>Auprès des clubs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des interventions auprès de clubs ou de ligue</li> </ul> <p><u>Evènements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de Journées départementales</li> <li>- Tenue de stand d'information (exemple : foire de Rennes avec le CROS)</li> <li>- Participation au Salon « autonomic » du grand ouest à Rennes</li> </ul>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 2</p>	<p>Question de M. Roger MORAZIN : Notre territoire bénéficie-t-il d'une offre de para activités sportives suffisante par rapport aux demandes ? Y a-t-il des zones géographiques « blanches » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDH 35 : Oui, selon les territoires de l'Ille-et-Vilaine, il n'y a parfois pas d'offre parasportive de proximité. Toutefois, sur Rennes Métropole, « Handistar » facilite les déplacements des personnes en situation de handicap physiques et sensoriel vers les lieux de pratiques parasportives et apporte des solutions d'accessibilité.</li> </ul> <p>Intervention des représentants du CDSA 35 : Réserve sur le service apporté par Handistar, en précisant que les personnes en situation de handicap mental, psychique ou des personnes atteintes de troubles du spectre autistique ne peuvent bénéficier aisément de ces services car il est conditionné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement,</li> <li>- Des démarches administratives fastidieuses.</li> </ul> <p>Question de M. Roger MORAZIN : Le pourcentage de personnes adhérentes au comité est-il représentatif de la population en situation de handicap en Ille-et-Vilaine ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDH 35 : Cela pourrait être bien plus. De manière générale, la problématique des données est à mentionner (difficulté à identifier précisément le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité sportive).</li> </ul> <p>Question du CDH 35 : Y a-t-il des référents handicap par secteur départementaux au sein des établissements éducatifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse de M. MORAZIN : Cela existe dans les services déconcentrés de l'Education nationale (DSDEN) mais pas à l'échelle du Département.</li> </ul> <p>Question de Mme Schirel LEMONNE: Quelle est votre relation quotidienne avec les élus locaux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDH 35 : Le comité handisport 35 entretient peu de relations avec les élus locaux, notamment ceux des communes, car les clubs occupent cette fonction localement et les communes ne nous sollicitent jamais directement. En outre, peu ou pas de relation avec l'AMF 35.</li> </ul> <p>Question de Mme Schirel LEMONNE : Menez-vous des actions commerciales ou marketing ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CDH 35 : Ce type d'actions n'est pas mené par le comité.</li> </ul> <p>Question de Mme Gaëlle MESTRIES : Les sections sportives sont-elles fréquentées ? Si oui, disposent-elles d'un nombre de places suffisant ?</p>	

- Réponse du CDH 35 : Cela est plutôt variable selon les clubs, les territoires et les disciplines (ex : les sections de l'ASPTT affichent complets quand celle du club de Thorigné-Fouillard ne le sont pas). A noter, les sections accueillant les jeunes autistes sont fréquentées car la demande est forte.

Question de Mme Florence ABADIE, Mme Schirel LEMONNE, Mme Leslie SALIOT, M. Arnaud SALMON, M. Jean-François BOHANNE et Mme Béatrice HONOREE-DUGUEPEROUX : Les moyens financiers sont-ils suffisants ?

- Réponse du CDH 35 : Nos équipements sont inadaptés. Le coût du matériel pour la pratique du handisport est très élevé. Par exemple, un fauteuil multisport coûte entre 2000€ et 4000€ voire plus lorsqu'une personne souhaite s'équiper d'un fauteuil pour une discipline spécifique / d'un fauteuil électrique. Développer l'intégration des personnes en situation de handicap auditif représente aussi une difficulté financière. A titre d'exemple, pour une seule réunion du de l'AG du CDH 35, il est nécessaire de recourir aux services de deux interprètes en langue des signes, ce qui représente un coût de 500€. Le coût des transports est aussi un frein très important empêchant la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Plus le handicap est lourd et plus le montant financier des transports adaptés est élevé. De plus, Lorsque l'absence d'un environnement familial (aidant ou non) s'ajoute au poids financier des transports l'accès à la pratique sportive peut être grandement complexifiée et devenir secondaire face aux nécessités quotidiennes.

Question de Mme Schirel LEMONNE : Les services de transport à la demande des intercommunalités sont-ils sollicités ? Si oui, avez-vous accès à ces transports à la demande avec des tarifs inclusifs ?

- Réponse du CDH 35 : Cela varie grandement selon les EPCI, mais de manière générale ces services de transports ne semblent pas sollicités.

Précisions de Mme Florence ABADIE : Pour les collectivités, Il faut du temps pour que des dispositifs soit mise en place, surtout en matière de transport. Les besoins de prise en charge du handicap sont difficiles à appréhender avec immédiateté par les collectivités car la nature du handicap des personnes en situation de handicap, ainsi que leur répartition géographique et la variété de leurs besoins, peuvent freiner la mise en place de projets menés par les collectivités.

Question de Mme Florence ABADIE : L'insuffisance de ressources financières des personnes en situation de handicap peut-elle freiner leur accès à la pratique handisport ?

- Réponse du CDH 35 : Oui, les ressources constituent un frein important. D'autre part, certaines personnes en situation de handicap travaillent en ESAT. Leurs revenus sont donc assez faibles et le sport dans ces établissements n'est souvent pas une priorité. Par ailleurs, lors du retour d'un centre de rééducation, les personnes en situation de handicap se soucient en priorité des questions relatives au logement plutôt que de celles relatives à la pratique sportive.
- Précision du CDSA 35 : L'adhésion au CDSA 35 coûte 17€, tarif qui est peu important. Cela étant, il faut ajouter le coût de l'équipement vestimentaire sportif qui est un souci récurrent. Le dispositif « Pass'Sport » ( [Demandes de remboursement Pass'Sport – Lecompteasso \(associations.gouv.fr\)](#)) permet tout de même de faciliter l'accès à la pratique sportive et ce jusqu'à l'âge de 30 ans. Il est attribué à toutes les personnes qui reçoivent l'allocation aux adultes handicapées (AAH). Cette aide est disponible pour tous les mineurs ainsi que les étudiants boursiers et en situation de handicap (jusqu'à 30 ans).

Question de Mme Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE : La mutualisation des moyens est-elle possible ?

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réponse du CDH 35 : S'il existe bien du matériel mis à disposition pour les personnes en situation de handicap et le grand public par certains acteurs, cela n'est aujourd'hui pas structuré. Cela étant, un inventaire du matériel des clubs est en cours de structuration afin de tendre vers cette mutualisation.</li></ul> <p>Question de Mme Gaëlle MESTRIES : Existe-t-il une bourse/recyclerie de matériel spécifique ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réponse du CDH 35 : A l'heure actuelle, ce type d'actions n'existe pas. En outre, obligation de louer un box de dimension adaptée pour stocker le matériel (lieux sécurisé) est coûteuse.</li></ul>	
--	--	--



# Présentation



## FEDERATION FRANÇAISE SPORT ADAPTÉ

Camille GELEBART - CTF CDSA35

Marie-Hélène DECOUARD - Secrétaire Générale CDSA35

Lydie MONFORT - Trésorière Adjointe CDSA35



**Sport Adapté**

## 2 Fédérations sportives multisports

En faveur des personnes en situation de handicap



**+ 65 000 licenciés**

Toutes disciplines adaptées en référence au public particulier des personnes en situation de **handicap mental et/ ou psychique et/ou présentant des TSA.**



**Environ 35 000 licenciés**

Toutes disciplines pratiquées par des **personnes handicapées physiques et/ou visuelles et/ou sourdes et/ou malentendantes.**

(Arrêté du 31 décembre 2016 accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport)





## Objet de la FFSA

Offrir à toute personne handicapée mentale, psychique ou présentant des troubles de l'adaptation, quels que soient ses **désirs**, ses **capacités** et ses **besoins**, la possibilité de vivre la passion du sport de son **choix** dans un environnement voué à son **plaisir**, sa **performance**, sa **sécurité** et à l'exercice de sa **citoyenneté**.



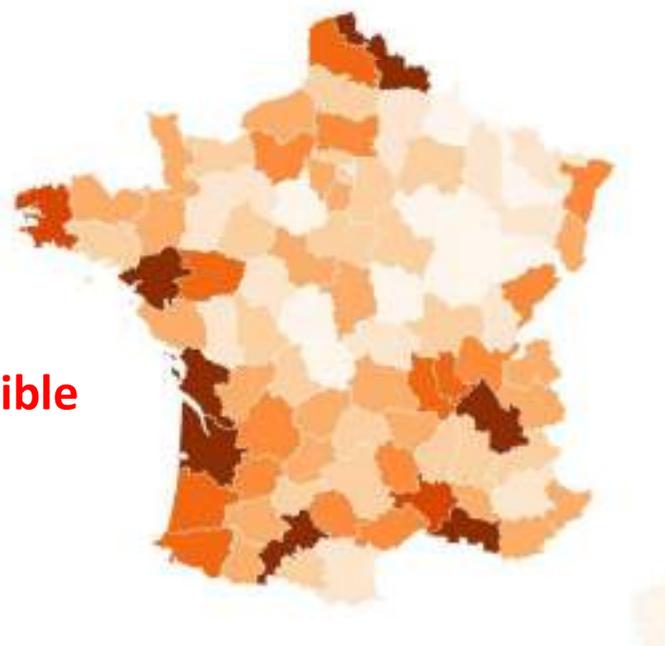


# CHIFFRES 2018-2019

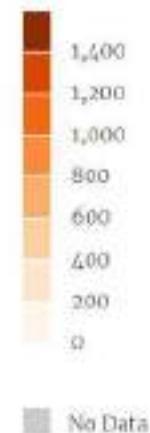
**FFSA** : 65 000  
Licenciés / 1 500 clubs

**BZH** : 3 500  
Licenciés / 85 clubs

→ Environ 15% / cible



Nombre de licenciés





# CHIFFRES EN ILLE ET VILAINE



2019	: 743 licenciés	548 annuelles	195 à la journée
2020	: 731	547	184
2021	: 568	427	141
2022	: 940	632	308
<b>2023</b>	<b>: 1040</b>	<b>723</b>	<b>317</b>

31 Associations affiliées à la FFSA et 3 en cours d'affiliation





## Objectifs de la FFSA

- Garantir l'accès, pour tout sportif, à un projet sportif cohérent lui permettant de **s'épanouir** et de progresser dans son activité sportive
- Garantir les valeurs éducatives du Sport Adapté
- Garantir **l'équité** dans la pratique



# DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE

- 
- > Délégation de **mission de service public** (« fédérations délégataires » art. L. 134-14 du Code du Sport)
  - Élaboration d'un règlement sportif
  - Droit d'attribuer des titres de champions de France, régional, départemental
  - Possibilité d'avoir des Sportifs de haut Niveau





# PARA-DISCIPLINE ADAPTEE

Arrêté du 29 mars 2022 du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports accordant la délégation à la FFSA jusqu'au 31 déc. 2025 pour les para-disciplines adaptées suivantes :

Para-athlétisme adapté  
Para-aviron adapté  
Para-badminton adapté  
Para-basket-ball adapté  
Para-canoë-kayak adapté  
Para-cyclisme adapté  
Para-équitation adapté  
Para-escalade adaptée

Para-football adapté  
Para-handball adapté  
Para-judo adapté  
Para-lutte adaptée  
Para-natation adaptée  
Para-pétanque adaptée  
Para-rugby adapté  
Para-tennis adapté

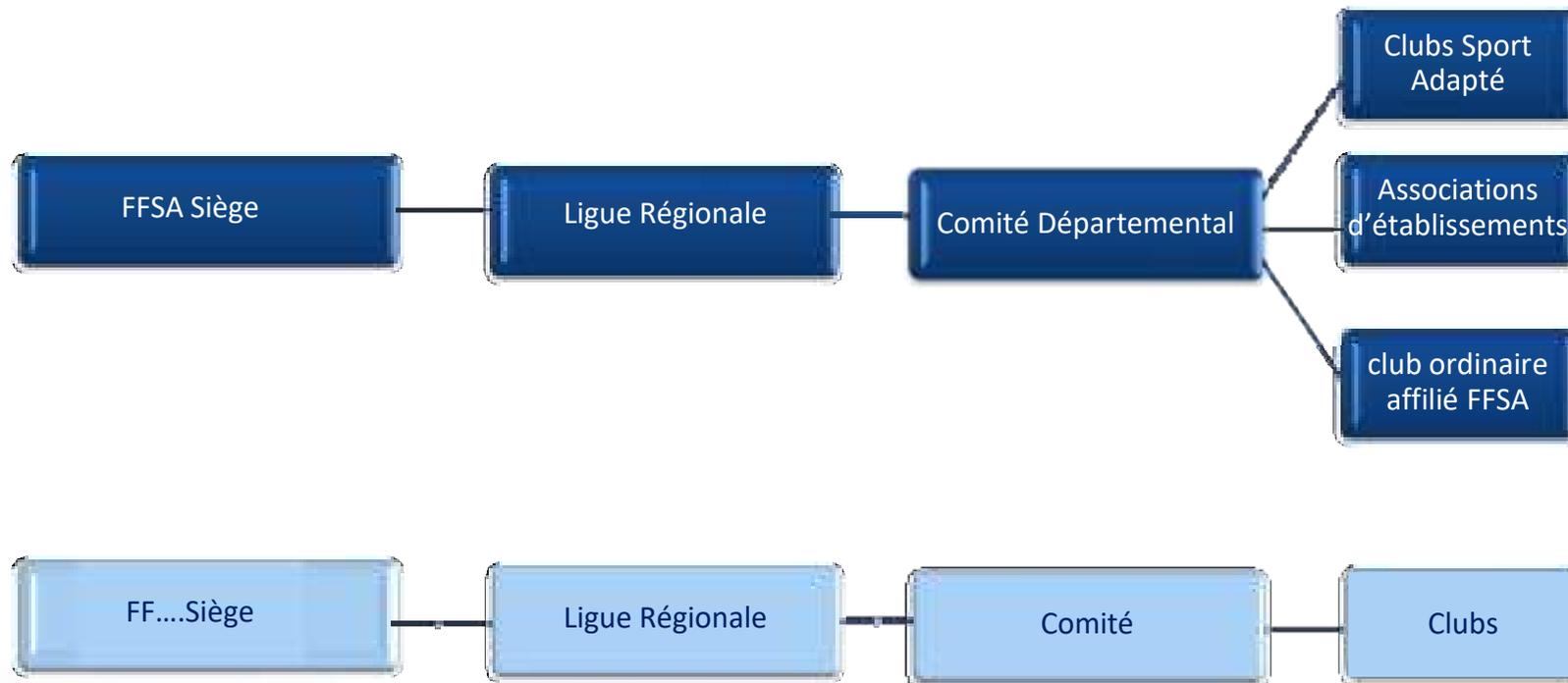
Para-tennis de table adapté  
Para-tir à l'arc adapté  
Para-triathlon et disciplines enchaînées adaptés

En référence au public particulier :

- Des personnes en situation de handicap mental
- Des personnes en situation de handicap psychique
- De personnes porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme

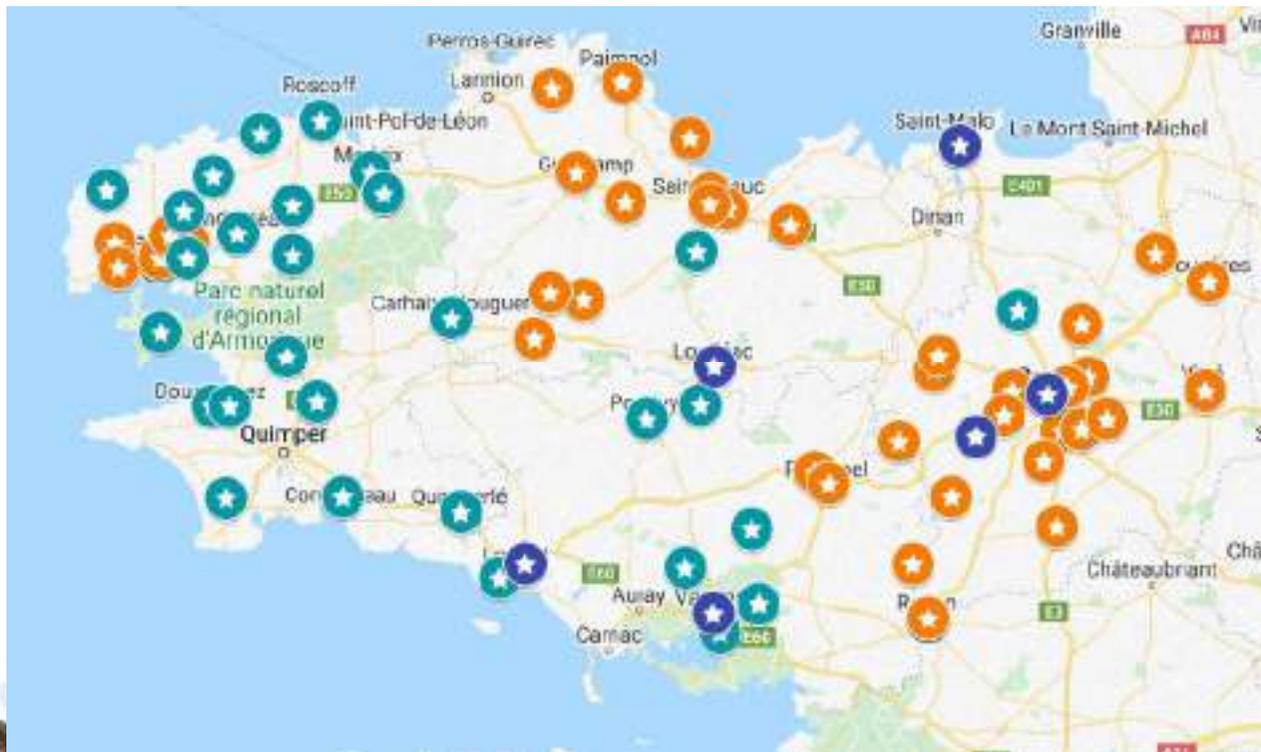


# Une Fédération comme les autres mais pas comme les autres...





# CLUBS AFFILIÉS FFSA



Plusieurs modèles :

Associations  
Sport Adapté

Associations  
rattachées à un  
établissement

Clubs ordinaires  
affiliés FFSA

Offices des Sports  
affiliés FFSA

<https://sportadapte35.fr/clubs/>





# CLUBS AFFILIÉS FFSA

- 5 associations Sport Adapté
- 22 clubs ordinaire affiliés au Sport Adapté (+2)
- 4 Offices des Sports affiliés au Sport Adapté (+1)

<https://sportadapte35.fr/clubs/>

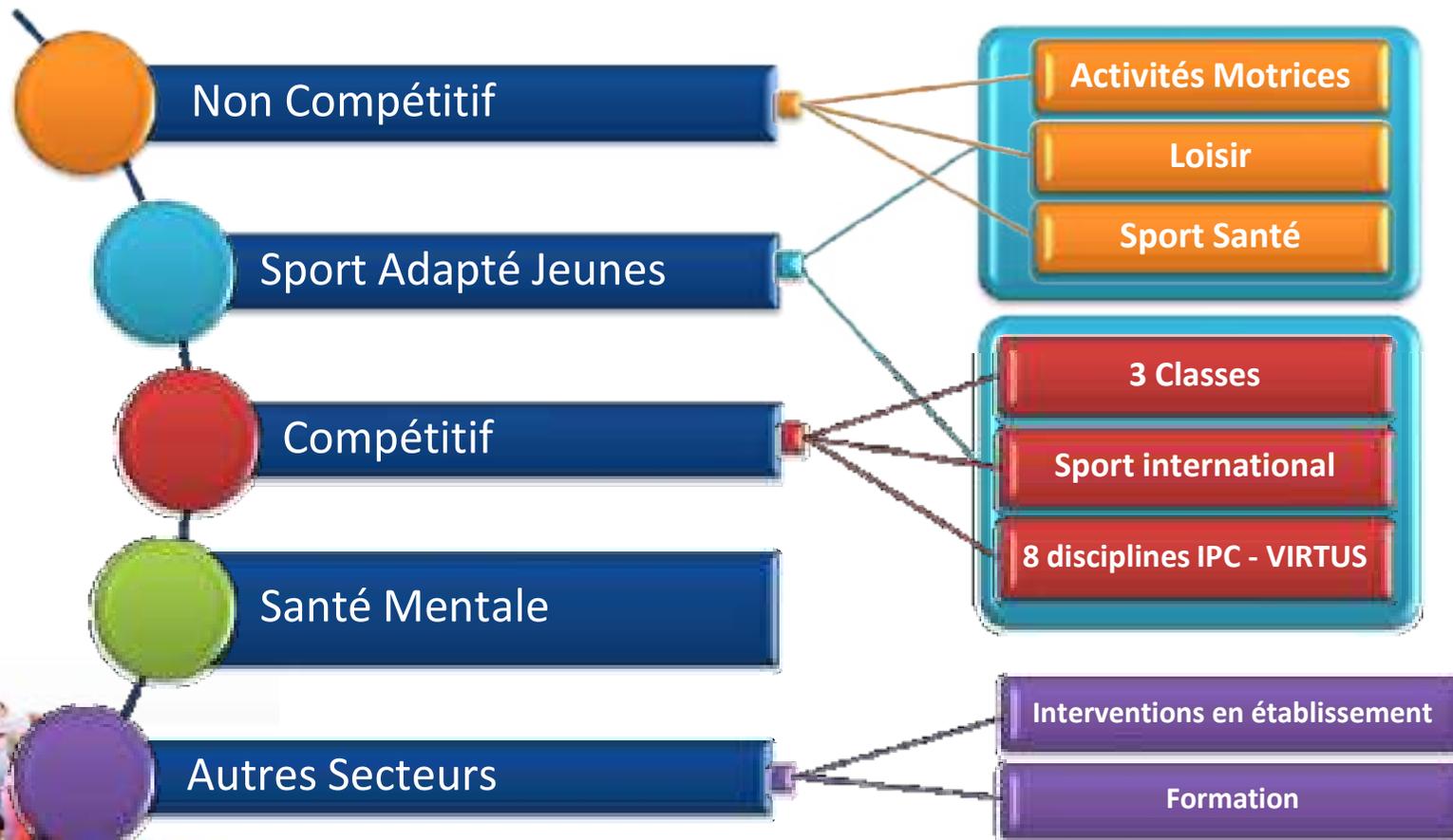
**CARTOGRAPHIE DES CLUBS SPORT ADAPTÉ EN ILLE ET VILAINE**



④ Club SA – cliquez sur le bouton pour afficher la  
les informations sur le club (contact, créneau...)



# LES SECTEURS DE LA FFSA



# LES PROGRAMMES SPORT ADAPTÉ



La compétition oui !  
Mais aussi du loisir  
et du PLAISIR 😊

- Sport Adapté Jeunes (-21 ans)



- Activités Motrices



- Sport Santé



- Santé Mentale





# Autres projets

PREVENTION DES NOYADES / SAVOIR ROULER A VELO ADAPTE

Mise en place de stages, cycles...



**AISANCE  
AQUATIQUE**





# Le Sport Adapté



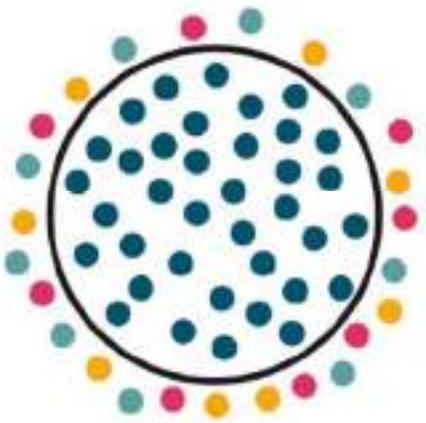
Pour Aller Plus loin...

**Sport Adapté**

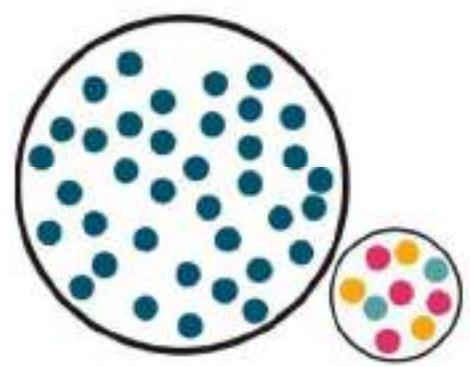


# Mesure d'impact social

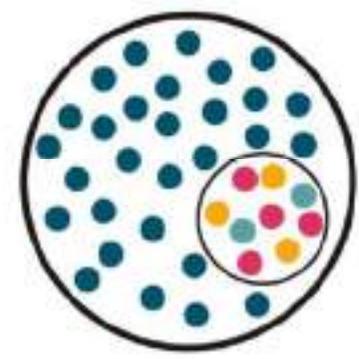
Exclusion



Ségrégation



Intégration



Inclusion



# Mesure d'impact social

#1 

**DES PRATIQUANTS QUI SE SENTENT  
SPORTIFS À PART ENTIÈRE**

“

*« Pour moi ça reste du sport, je ne vois pas la différence avec la pratique en milieu ordinaire. Le terrain est le même, les règles sont les mêmes. Parfois seulement les types de balles sont plus ou moins dures, mais c'est tout. »*

Un sportif

**86%**  
des sportifs  
interrogés se sentent  
« comme les autres »

#2 

**> LES SPORTIFS PRATIQUANT  
LE SPORT ADAPTÉ SONT PLEINEMENT  
IMPLIQUÉS DANS LEUR CLUB**

Les sportifs ont un niveau d'implication très élevés dans leur club. L'étude a par ailleurs mis en évidence que **les taux sont similaires dans des clubs 100% affiliés ou doublement affiliés**. Cette implication facilite le sentiment d'appartenance au club sportif.

“

*« Oui, je me sens appartenir à la Fédé, largement ! Je participe au projet fédéral, je suis bénévole dans le club, je donne un coup de main pour le sport adapté jeune. J'ai envie de donner envie aux autres de faire du sport. »*

Une sportive

# Mesure d'impact social

#3 

## LE SPORT ADAPTÉ APPARAÎT COMME UN LEVIER D'INCLUSION POUR LES SPORTIFS ET LEURS AIDANTS

La pratique du sport adapté renforce l'inclusion sociale des sportifs. Ce point de vue est partagé par les aidants, qui pour **76%** considèrent que le sport adapté est un levier d'inclusion plus fort que ce qu'ils imaginaient.



« Il y a du respect entre les gens au sport adapté, ce n'est pas toujours le cas en milieu ordinaire. Ici j'ai trouvé une place, plus que dans le classique. »  
Un sportif

**95%**  
déclarent avoir  
développé des  
relations amicales  
avec d'autres  
sportifs

> #4 

## LE SPORT ADAPTÉ, UN LEVIER DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU SOCIAL

Le sport adapté contribue à intégrer les sportifs dans un réseau interpersonnel.



« La FFSA m'a beaucoup aidé dans mon parcours professionnel. Ils m'ont aidé à trouver un stage chez Lacoste. Ils m'ont aussi indiqué les aides financières auxquelles j'avais le droit. »  
Une sportive de haut niveau

**83%**  
des sportifs  
considèrent que la  
pratique d'un sport  
adapté leur a permis  
d'aller parler plus  
facilement à  
d'autres personnes

# Mesure d'impact social

## #6

### LE SPORT ADAPTÉ, UNE PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES SPORTIFS

Les sportifs pratiquant le sport adapté ont, pour une majorité, besoin d'accompagnement pour pratiquer leur discipline.

**55%**  
des sportifs expriment avoir besoin d'accompagnement dans au moins 3 dimensions de leur pratique.

**11%**  
déclarent pouvoir pratiquer leur sport en autonomie

Besoins exprimés par les sportifs



## #7

### UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA PRATIQUE SPORTIVE ADAPTÉ AUX SPORTIFS

La quasi-totalité des clubs sportifs affiliés à la FFSA ayant participé à cette enquête propose des séances sportives adaptées aux besoins des personnes. Pour cela, les clubs disposent d'encadrants formés.



*« Il y a du respect entre les encadrants, les entraîneurs et les sportifs, c'est réciproque. »*  
Un sportif

**80%**  
des clubs disposent d'encadrants formés.  
En moyenne, chaque club compte 2 encadrants formés au sport adapté



# Mesure d'impact social

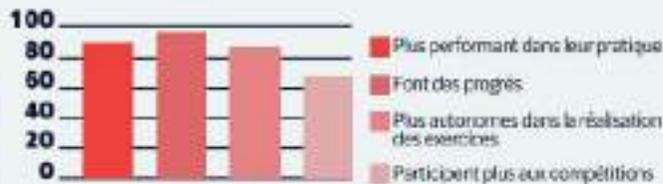
## #8

**UNE PRATIQUE POUR DES SPORTIFS « COMME LES AUTRES »**

Pour autant, la pratique sportive est appréhendée de la même manière en sport adapté qu'en milieu ordinaire. Par exemple :

**77%**  
des clubs définissent des objectifs de performance et les suivent dans le temps

Part des clubs interrogés déclarant observer les évolutions suivantes dans la pratique des sportifs



## > #9

**UN ACCOMPAGNEMENT QUI REPOSE SUR UN INVESTISSEMENT FORT DES AIDANTS**

Les aidants jouent un rôle primordial dans la pratique sportive de leurs proches.

**95%**  
déclarent être impliqués dans l'activité du sportif

Ils sont particulièrement nombreux à aider le sportif dans les aspects périphériques de la pratique : **les modalités d'inscription et l'accompagnement aux compétitions.**

# Mesure d'impact social

## SPORT ADAPTÉ ET CHANGEMENT DE REGARD SUR LES SPORTIFS



### #10

**AVANT TOUT, UN CHANGEMENT DU REGARD DES SPORTIFS SUR EUX-MÊMES**



« Je n'aime pas dire dans quelle école je suis (en IME). Les gens se moquent, ils disent que c'est nul. Le sport adapté, ça a changé mon regard sur ça. Maintenant, quand les gens se moquent, je leur répond que au moins je ne suis pas nulle dans un truc. »

Une sportive de haut niveau

Comme pour cette sportive, la pratique du sport adapté permet aux sportifs de se sentir mieux dans leur peau. **90% d'entre eux déclarent avoir plus confiance en eux et 78% acceptent mieux leur handicap.**

### #11

**UN INTÉRÊT RENFORCÉ POUR LA PERSONNE ET SES PERFORMANCES SPORTIVES**

Le changement de regard sur les sportifs passe également par leurs performances sportives, notamment en compétition.

**67%**

**des clubs sportifs déclarent que leur regard sur les sportifs a changé depuis qu'ils pratiquent le sport adapté**

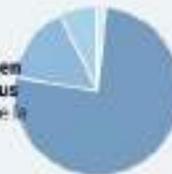
Les performances des sportifs sont suivies par les différents clubs sportifs affiliés FFSA. **45 % d'entre eux connaissent des sportifs de haut niveau.**

### #12

**UNE ÉVOLUTION DU REGARD SUR LE SPORT ADAPTÉ, ET PLUS LARGEMENT SUR LE HANDICAP MENTAL ET PSYCHIQUE**

Le sport adapté est globalement bien perçu par les aidants.

**76%** déclarent en avoir une image encore plus positive depuis le début de la pratique de leur proche



### #15



# Mesure d'impact social

## SPORT ADAPTÉ ET ACCESSIBILITÉ DE LA PRATIQUE SPORTIVE

**#13**  **UNE PRATIQUE QUI RESTE ACCESSIBLE MAIS QUI EST DÉPENDANTE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS**

La pratique du sport adapté semble accessible pour une majorité de personnes interrogées.

**84%**

**des sportifs interrogés déclarent avoir trouvé facilement un club**

62 % des sportifs pratiquent leur discipline à moins de 15 minutes de chez eux et seulement 5 % à plus de 30 minutes. En revanche, elle reste conditionnée par l'implication des aidants, dont 76 % doivent accompagner les sportifs sur le lieu de leur pratique.

**#14**  **UN ACCÈS SATISFAISANT AUX SÉANCES SPORTIVES ET AUX COMPÉTITIONS**

Les sportifs peuvent pleinement pratiquer leur discipline une fois qu'ils ont pu avoir accès aux clubs offrant des séances de sport adapté.

**75%**

**des clubs sportifs doublement affiliés proposent au moins 3 séances hebdomadaires de sport adapté**

Concernant l'accès aux compétitions, 70 % des sportifs pratiquent le sport adapté en compétition.

## DU SPORT ADAPTÉ QUI NUIT À SON ACCESSIBILITÉ

La méconnaissance du sport adapté est le premier facteur expliquant que les familles ne sont pas allés vers ce type de club.

**1 club sur 2**

**déclare être renseigné dans le handi-guide** qui permet aux personnes handicapées de trouver un lieu où pratiquer

Le sport adapté souffre d'une confusion avec le handisport. Seuls 11 clubs sportifs non affiliés ont été capables de citer des noms de sportifs de haut niveau. Dans la moitié des cas, il s'agissait d'un sportif relevant du handisport.

*« Je devais faire une interview pour un magazine sur le Sport Adapté. Au final, ils ne m'ont jamais appelé, et dans l'article, il n'y avait que quelques lignes sur le SA et le reste sur le Handi-sport. »*  
*Une sportive*

# Développer l'accès au Sport Adapté dans les clubs « ordinaires »

- De nouveaux licenciés/sportifs qui comptent comme les autres dans l'effectif
- Diversifier son offre de pratique auprès d'un public différent
- Participer à l'inclusion de tous
- Développer une autre approche de l'activité et aborder sa pédagogie autrement
- Sensibiliser les licenciés de son club au handicap
- Développer des liens entre les licenciés des différentes fédérations d'affiliations
- Créer une dynamique au sein du club
- Etre reconnu comme un club d'accueil d'un public spécifique - **Handiguide des sports**
- Bénéficier de subventions spécifiques



# Les intérêts pour les sportifs

- Une pratique de proximité
- Une participation sociale : participer à la vie du club et ainsi lutter contre l'isolement social.
- Une identité de sportif
- Sport adapté et Santé : Favoriser une pratique régulière pour la santé psychique et physique
- De valoriser et développer les capacités motrices
- D'améliorer la condition physique
- De donner une meilleure confiance en soi
- D'améliorer les capacités de concentration
- D'aider à la recherche d'autonomie
- Licence multiclub : Un sportif licencié à la FFSA pourra pratiquer différentes activités sportives organisées par la FFSA sans avoir à reprendre une 2<sup>ème</sup> licence.





Merci de votre  
attention



**Sport Adapté**



# Comité Départemental Sport Adapté d'Ille et Vilaine



Maison des Sports  
13 B Avenue de Cucillé - RENNES

[sportadapte35@gmail.com](mailto:sportadapte35@gmail.com)

Maelle MONNIER - 06.87.02.74.22  
Camille GELEBART - 07.85.91.43.95

**Sport Adapté**



**Présent.e.s** : ABADIE Florence, Conseillère départementale - Canton de Saint-Malo 1 ; MESTRIES Gaëlle, Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative - Canton de Melesse ; SOULABAILLE Yann, Vice-Président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau - Canton de Rennes 4 ; DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice, Conseillère départementale - Canton de Combourg (arrivée à 13h50) ; SALMON Arnaud, Conseiller départemental - Canton de de Saint-Malo 2

**Excusé.s** : GUIDONI Jean-Paul, Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable - Canton de Rennes 6 ; BILLARD Armelle, Vice-Présidente déléguée aux personnes âgées, au handicap, et à la maison départementale des personnes handicapées - Canton de Le Rheu ; LEMONNE Schirel, Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes - Canton de Châteaugiron ; SALIOT Leslie, Conseillère départementale - Canton de Fougères-1 ; MORAZIN Roger, Vice-Président délégué aux sports - Canton de Guichen ; BOHANNE Jean-François, Conseiller départemental – Canton de Montauban-de-Bretagne

**CR**

MIE Parasport – Audition de clubs sportifs – M. Gilles Josselin (CSB), M. Jean-Baptiste Albanese (CSB) et M. Jérôme Bougeard (CJF) Date : 30/01/24

**Sujet**

**Échanges**

**Suites à donner**

Tour de table présentation MIE

RAS

Partie 1.  
Présentation du Club sportif de Betton

Présentation du CSB :

Le Club sportif de Betton (CSB) est un club multisports comptant plus de 3 000 adhérents et propose 17 activités sportives différentes, dont des activités adaptées aux personnes en situation de handicap. Présidé par M. Gilles Josselin depuis 2019, le club compte 25 salariés (11 ETP), principalement des éducateurs sportifs, et 175 bénévoles. Le budget du CSB pour l'année 2023 s'élève à 870 000 €. A titre informatif, le CSB est notamment soutenu financièrement par l'Agence Nationale du Sport (ANS), Impact 2024 et des partenaires privés.

Depuis sa prise de fonction, M. Gilles Josselin a eu la volonté de développer le sport adapté au sein du CSB. Le club propose deux types de pratiques pour le sport adapté : la compétition et les loisirs. Le club s'intéresse également au sport santé. La section sport adapté est encadrée par M. Jean-Baptiste Albanese, ergothérapeute et éducateur sportif. M. Albanese travaille en collaboration avec des instituts médicoéducatifs (IME), des foyers de vie et des associations familiales à Betton. La collaboration avec ces associations a commencé en 2016, notamment via la section de gymnastique artistique (essentiellement vers les personnes atteintes de troubles autistiques ou en situation de handicap psychique).

Le CSB a été accompagné par la Fédération Française Sport Adapté (FFSA) pour structurer son projet de section sport adapté. Deux groupes ont été créés, l'un pour les jeunes et l'autre pour les adultes, et une section sport adapté a pu être mise en place en 2021. Par ailleurs, un éducateur sportif départemental (M. Anthony Leclerc) de la mission sports de l'agence départementale de Rennes est venu appuyer un éducateur du club pour structurer la section et assurer un encadrement renforcé. Ce renfort d'une durée de deux ans a également permis de consolider la base de bénévoles nécessaire au fonctionnement de la section.

	<p>En 2023, le projet associatif du CSB a différé de celui de la FFSA, avec une volonté de tendre davantage vers un modèle dit inclusif. Le club s'est à ce titre tourné vers la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO) pour regrouper la section multisport et la section multisport adapté. En ce sens, des créneaux multisports inclusifs, c'est-à-dire ouverts aux personnes en situation de handicap et aux personnes sans handicap, ont été mis en place. Par ailleurs, la section handball a également développé une activité inclusive, avec des jeunes en situations de handicap pratiquant avec d'autres jeunes ne l'étant pas. Tous ces exemples illustrent la volonté de développer cette logique inclusive sur les différentes sections sportives, logique qui n'est pas nécessairement prônée par la FFSA.</p> <p><u>Les difficultés rencontrées dans le cadre du développement du projet associatif :</u></p> <p>L'aspect budgétaire est l'une des principales difficultés rencontrées. La section sport adapté nécessite un encadrement renforcé et ne peut pas s'autofinancer, ce qui impliquerait un coût licence supérieur pour les personnes en situation de handicap. Un partenariat avec une entreprise privée a jusqu'à maintenant permis de développer sereinement le projet de section. Ce partenariat illustre le réel enjeu de diversification des financements au regard de l'évolution des financements publics : les demandes de partenariats risquent de se multiplier et tous les clubs ne pourront pas être soutenus par des entreprises.</p> <p>L'organisation des déplacements des personnes en situation de handicap constitue également un frein important, tant d'un point de vue budgétaire qu'organisationnel.</p>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 1</p>	<p>Question de Mme Gaëlle MESTRIES : où vos adhérents sont-ils domiciliés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CSB : Le lieu de domiciliation des adhérents dépasse le cadre de la commune Betton. Ils viennent essentiellement de communes autour de la ville de Betton et du nord du bassin rennais.</li> </ul> <p>Relance de Mme Gaëlle MESTRIES : comment vous faites-vous connaître ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CSB : La FFSA, via le comité départemental, a réellement aidé au lancement de l'activité de sport adapté. Les éducateurs d'établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ont ensuite pris le relais, ce qui permet aujourd'hui de toucher des enfants en situations de handicap de zones géographiques variées. Les personnes en situation de handicap adultes viennent essentiellement d'un foyer de vie situé à Betton. Toutefois, une difficulté existe pour se faire connaître des familles dont les enfants évoluent en milieu ordinaire, c'est-à-dire en dehors des ESMS. Une démarche est engagée auprès du CCAS de Betton pour tenter de parer à ce problème, mais la communication auprès des personnes en situation de handicap reste complexe, notamment dans le cadre du respect du secret médical.</li> </ul> <p>Relance de Mme Gaëlle MESTRIES : Avez-vous eu des contacts avec le PRH 35 ?</p> <p>Réponse du CSB : Oui, c'est assez nouveau. Un jeune vient d'être orienté vers le club et réalisera un essai dès la semaine prochaine. Le CSB semble donc identifié.</p> <p>Relance de Mme Gaëlle MESTRIES : quels sont vos publics en situations de handicap ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CSB : Nous recevons un public jeune et adulte. Les jeunes sont plutôt des adolescents, âgés de 12 – 18 ans. Il est plus difficile en revanche d'accueillir les jeunes âgés de moins de 12 ans, en raison de leur autonomie moindre, notamment en matière de déplacement, cela est vraiment très complexe (conseil initial de la FFSA de créer cette section – de 12 ans). Cela étant, de manière</li> </ul>	

générale, le « moment » de sport est considéré comme un temps de répit pour les familles. Pour ce qui est des adultes, ils vivent dans le foyer de vie précédemment mentionné et sont âgés de 45 à 55 ans.

Question de Mme Florence ABADIE : vous avez bénéficié pendant deux ans du soutien d'un éducateur sportif départemental (ESD) de l'agence départementale de Rennes. Comment avez-vous « négocié » l'arrêt de ce soutien ?

- Réponse du CSB : sur le groupe de sport adapté pour les jeunes, un père de l'un des jeunes sportifs concernés s'est vraiment beaucoup impliqué. Cela dit, si demain son fils arrête cette activité, cette personne pourrait rapidement se retirer et il manquerait alors un bénévole. Il serait possible d'assurer la transition en interne dans un premier temps, mais il faudrait à terme trouver une solution de remplacement. Sur le groupe adulte, trois bénévoles retraités sont particulièrement impliqués, notamment dans l'organisation des déplacements des personnes de leur domicile au lieu de pratique sportive.

Relance de Mme Florence ABADIE : Le Département pourrait-il pérenniser cet accompagnement au-delà de deux ans ?

- Réponse du CSB : Nous savons que les ESD du Département aident au lancement et au développement des projets. Cependant, si le Département souhaite maintenir son aide au-delà, cela pourrait permettre de renforcer notre activité en la matière.

Question de M. Arnaud SALMON : au-delà des besoins en matière d'encadrement, identifiez-vous des besoins matériels spécifiques ? En outre, des disciplines sont-elles éventuellement plus faciles à développer que d'autres ?

- Réponse du CSB : cela dépend de la volonté des personnes en situation de handicap, le club s'adapte au mieux aux besoins. Certaines disciplines, comme l'athlétisme par exemple, nécessitent des besoins matériels moindres. De ce fait, les 17 activités sportives du CSB doivent s'adapter afin de faire venir des personnes en situation de handicap adultes et enfants. A ce titre, le CSB est confronté à la réalité du quotidien, car certaines fédérations ne sont pas prêtes à certains aménagements, comme par exemple en matière de catégorisation des pratiquants selon les âges : un jeune en situation de handicap de 15 ans ne pourra ainsi pas faire du sport en compétition avec une équipe de jeunes « valides » de 12 ans. Cela explique actuellement l'absence de compétition à proposer aux adhérents en situation de handicap. Il faut donc souligner que le niveau fédéral est soumis à une inertie non négligeable.

Question de Mme Gaëlle MESTRIES : Comment les autres adhérents perçoivent-ils le fait d'être dans un club inclusif ?

- Réponse du CSB : Cela est enrichissant pour les autres pratiquants, même dans un cadre compétitif. Cela particulièrement patent pour la section athlétisme : bien que les athlètes soient des compétiteurs, ils apprécient de pratiquer avec des personnes en situation de handicap et se soucient de leur inclusion dans le groupe. Un jeune autiste est également parfaitement intégré dans l'équipe U15 handball. En revanche, des échecs peuvent également survenir : un jeune en situation de handicap avait été intégré dans la section basket et, en raison de son niveau inférieur, était moins sollicité dans le jeu par ses coéquipiers. De manière générale, cela dépend vraiment des situations, de la nature du handicap. D'après les expériences vécues à l'échelle du club, l'intégration pourrait sembler plus aisée lorsque le handicap n'est pas visible. Dès lors, il s'agit d'un travail au cas par cas : lorsqu'un jeune souhaite intégrer une section, son intégration est travaillée par un éducateur. Il est en ce sens important d'accompagner la section.

Question de Mme Gaëlle MESTRIES : Avez-vous mis en place au sein de votre club un comité de suivi pour travailler sur cette approche ?

- Réponse du CSB : Un travail de structuration du bureau du club est lancé. Le CSB est une vieille structure (1966), dont les sections ont leur propre bureau. Il a fallu réfléchir à une nouvelle gouvernance, basée sur des pôles de compétences. Le pôle « gestion de projet »

	<p>en fait partie et se fixe pour objectif de développer des nouvelles activités en devenir, d'observer le fonctionnement d'un certain nombre de projets récents, pour les améliorer et mener des réflexions pour avancer. Ce fonctionnement est uniquement basé sur les échanges. De manière générale, il est important de tenter et de s'autoriser à faire le bilan de ce type d'expériences, même si <del>des</del> des difficultés ou des échecs surviennent dans le développement, comme par exemple dans la construction de partenariats avec les entreprises.</p> <p>Question de Mme Gaëlle MESTRIES : avez-vous des contacts avec d'autres clubs à ces sujets ? Etes-vous sollicités par des clubs qui souhaitent s'inspirer de votre méthode ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CSB : oui, des échanges sont organisés avec certains autres gros clubs de la région rennais, comme le Cercle Paul Bert ou la TA Rennes dans le cadre de la FFCO (fédération des clubs omnisports). A date, le CSB n'a pas été sollicités par d'autres clubs pour la transmission d'informations au sujet de son fonctionnement. En cas de besoin, les adjoints aux sports des communes sollicitent l'adjoint au sport de la ville de Betton : les contacts se font essentiellement de cette manière.</li> </ul>	
<p>Partie 2. Présentation Cercle Jules Ferry handisport</p>	<p>Présentation du Club handisport de Saint-Malo</p> <p>Le Club handisport de Saint-Malo existe depuis 1970 et a intégré le Cercle Jules Ferry (CJF) en 2014 afin d'être dans une dynamique davantage inclusive (exemple : port de charges/matériels sportifs lourds). Le club compte 2 700 licenciés répartis sur 17 sections : natation, voile, plongée, tennis de table, etc. Depuis son intégration au CJF, le club a également créé trois nouvelles sections avec un projet de "pratique de sport tous ensemble " dans une logique inclusive. L'idée est de permettre aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur type de handicap (y compris les handicaps psychiques ou mentaux traditionnellement fléchés vers le sport adapté), de participer.</p> <p>L'encadrement des activités sportives se fait dans une logique de 1 pour 1, c'est-à-dire que chaque personne en situation de handicap est accompagnée individuellement. Depuis 2017, le club organise également des randonnées en "joëlette " (12 sorties par an). Pour la saison 2023-2024, les sections « sport tous ensemble » compte 40 licenciés, dont 15 n'étant pas en situation de handicap.</p> <p>Le CFJ handisport développe également l'athlétisme au niveau compétition, en travaillant en étroite collaboration avec la section valide du CJF. Le fait d'être intégré dans ce grand club permet de promouvoir la pratique du sport parasportif, que ce soit en loisir ou en compétition. Le mercredi après-midi, le club organise également une école multisport, qui est principalement fréquentée par des adultes. Cette activité est développée en partenariat avec l'hôpital de Saint-Malo, dans le but d'orienter les personnes ayant été victime d'un AVC ou confronté à d'autres problèmes de santé vers la pratique sportive. La « boccia », un sport similaire à la pétanque, est souvent proposé aux personnes en situation de handicap sévère, favorisant ainsi la convivialité et les liens sociaux.</p> <p>Le CJF a également pour projet de se rapprocher du club de sport adapté de Saint-Malo afin de mutualiser les créneaux d'accès aux équipements et de faire baisser les coûts afférents. Un conventionnement entre les deux clubs est aussi étudié pour que les licenciés s'acquittent d'une seule licence fédérale et non de deux comme cela peut être le cas aujourd'hui. Des faibles prix de licences ont toujours été pratiqués par le CJF : le tarif d'une licence s'élève à 146€ pour les jeunes de moins 20 ans. En comparaison, pour de la compétition une licence coûte environ 170€, voire plus de 200€ pour une personne valide.</p>	

	<p>Concernant le sport santé, le club a constaté un grand succès de l'activité natation. Cependant, l'un des défis auxquels le club fait face est la dépendance importante aux subventions publiques et aux cotisations des licenciés. Afin de pallier cette dépendance, le club envisage de chercher des partenariats privés, notamment grâce à la mise en place d'un poste en alternance.</p> <p>Au niveau local, le CFJ a la possibilité de travailler en collaboration avec d'autres structures. Cependant, au niveau national, il est regrettable de constater que les fédérations ne s'entendent pas toujours entre elles. Afin de sensibiliser le public aux questions liées au handicap, le club a récemment mis en place un projet de sensibilisation dans les établissements scolaires. Des membres du club interviennent pour partager leur expérience de vie et sensibiliser les élèves au handicap.</p>	
<p>Questions/remarques sur la Partie 2</p>	<p>Question de Mme Gaëlle MESTRIES : quelles sont les principales difficultés rencontrées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CJF handisport : Après le COVID, une saison et demie passée sans salarié. Il était ainsi complexe de maintenir un lien avec les licenciés. A présent, les jeunes « consomment » différemment les activités sportives : plutôt que de payer une licence annuelle, ils privilégient davantage la souscription ponctuelle à des activités handisport proposées le week-end et n'hésitent pas à changer de pratiques. L'engagement des personnes en situation de handicap est donc inconstant et rend l'organisation des activités handisport plus complexe. De plus, la mobilisation de bénévoles vieillissants est plus difficile car moins prévisible.</li> </ul> <p>Question de Mme Florence ABADIE : Comment accompagnez-vous un jeune voulant faire de la compétition ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CJF handisport : un des jeunes licenciés à une malformation au niveau d'un bras et pratique l'athlétisme. Il est accompagné par son père et deux éducateurs lors des compétitions, notamment lors des championnats de France indoor en mars 2024.</li> </ul> <p>Question de Mme Florence ABADIE : pas de problème sur les transports ? Etes-vous en lien avec les fédérations à ce sujet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CJF handisport : Bien que nous ne rencontrons pas de difficultés bloquantes pour se rendre sur les lieux de compétition, le transport demeure toutefois problématique et relève de la débrouille. Pour l'instant, il n'y a pas besoin d'aide pour assurer le transport mais l'acquisition d'un minibus adapté reste très coûteuse (près de 60 000 €). Pour ce motif, les véhicules personnels sont donc utilisés malgré leur exigüité (difficulté à ranger plusieurs fauteuils dans un coffre). Un système de navettes adaptées, notamment pour effectuer les changements de train à Paris, simplifierait la circulation. En revanche, pas en lien avec les fédérations.</li> </ul> <p>Question de M. Yann SOULABAILLE : Quels sont les effectifs PH ? Des moments conviviaux sont-ils organisés avec les autres sportifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse du CJF handisport : au total, 40 licenciés dans la section dont 15 valides. 4 personnes en situation de handicap sont licenciées en tennis de table, un groupe de 16 personnes composé de personnes en situation de handicap et valides pour la réalisation de randonnées. Organisée en 3 créneaux (1 sport santé et 2 handisports), 13 personnes sont licenciées de natation. Les effectifs sont peu importants mais nécessitent un taux d'encadrement élevé. L'implication des bénévoles permet le maintien d'une offre plus forte et évite de faire des choix entre les activités, ce qui est une fragilité en soi pour le développement du club.</li> </ul> <p>En outre, il y a aujourd'hui peu de rassemblements entre tous les licenciés des différents sports/section du clubs. Cela étant, le projet de créer deux rendez-vous collectifs par an est envisagé.</p>	

Club Sportif Bettonnais

# Projet Associatif



2024-2028

[csbetton.fr](http://csbetton.fr)



# Sommaire

- 4 **Qui sommes-nous ?**  
La mission du CS Betton : «Le Sport pour tous !»  
État des lieux : Chiffres clés
- 5 **Les valeurs du CS Betton**
- 6 **L'organisation du CS Betton**
- 7 **L'écosystème du CS Betton**
- 8 **Le Territoire du CS Betton**
- 9 **Les orientations pour la période 2024-2028**
- 10 Orientation n°1  
**S'adapter aux évolutions des attentes des Bettonnais**
- 11 Orientation n°2  
**Développer l'utilité sociale et la responsabilité sociétale (RSO) du club**
- 12 Orientation n°3  
**Soutenir la vie associative et ses acteurs**
- 13 Orientation n°4  
**Consolider l'organisation de l'association et sécuriser sa structure financière**
- 14 **Organisation du bureau :**  
Qui fait quoi ? (saison 2023/2024)

# Qui sommes-nous ?

## La mission du CS Betton : Le Sport pour tous !

- ▶ Le **Club Sportif Bettonnais**, association créée en décembre 1966, dont le siège se situe 2, Place de L'Eglise à Betton (35830), est un club Omnisports ayant pour objet la pratique des sports collectifs et individuels pour toutes et tous.
- ▶ Le **CS Betton** promeut autant la pratique loisir que la pratique compétitive, à destination d'adhérents de tous âges, de tout niveau de pratique, Bettonnais comme non Bettonnais.

## État des lieux : Chiffres clés

- ▶ En 2022/2023, le **CS Betton** comptait **2 993 adhérents**, répartis au sein de **17 sections**.
- ▶ **175 bénévoles** engagés dans les bureaux de sections.

# Les valeurs du CS Betton

 L'association **Club Sportif Bettonnais** porte les valeurs de :

## Convivialité, Solidarité, Éducation et Engagement

qui se concrétisent par :

-  l'ouverture à tous les publics,
-  l'accessibilité à une offre large et diversifiée de pratiques sportives, en compétition ou en loisirs,
-  la transmission de valeurs éducatives par le sport,
-  la participation à la création du lien social,
-  la formation des jeunes, adhérents, éducateurs sportifs, bénévoles, volontaires en service civique,
-  la sensibilisation aux comportements citoyens et éco-responsables,
-  la promotion du bien vivre ensemble, de la convivialité, de la non-discrimination, de la solidarité et du respect,
-  un acteur fort de territoire (proximité).

# L'organisation du CS Betton

**SECTIONS  
VIE SPORTIVE**

**BUREAU  
DU CS BETTON**

**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**



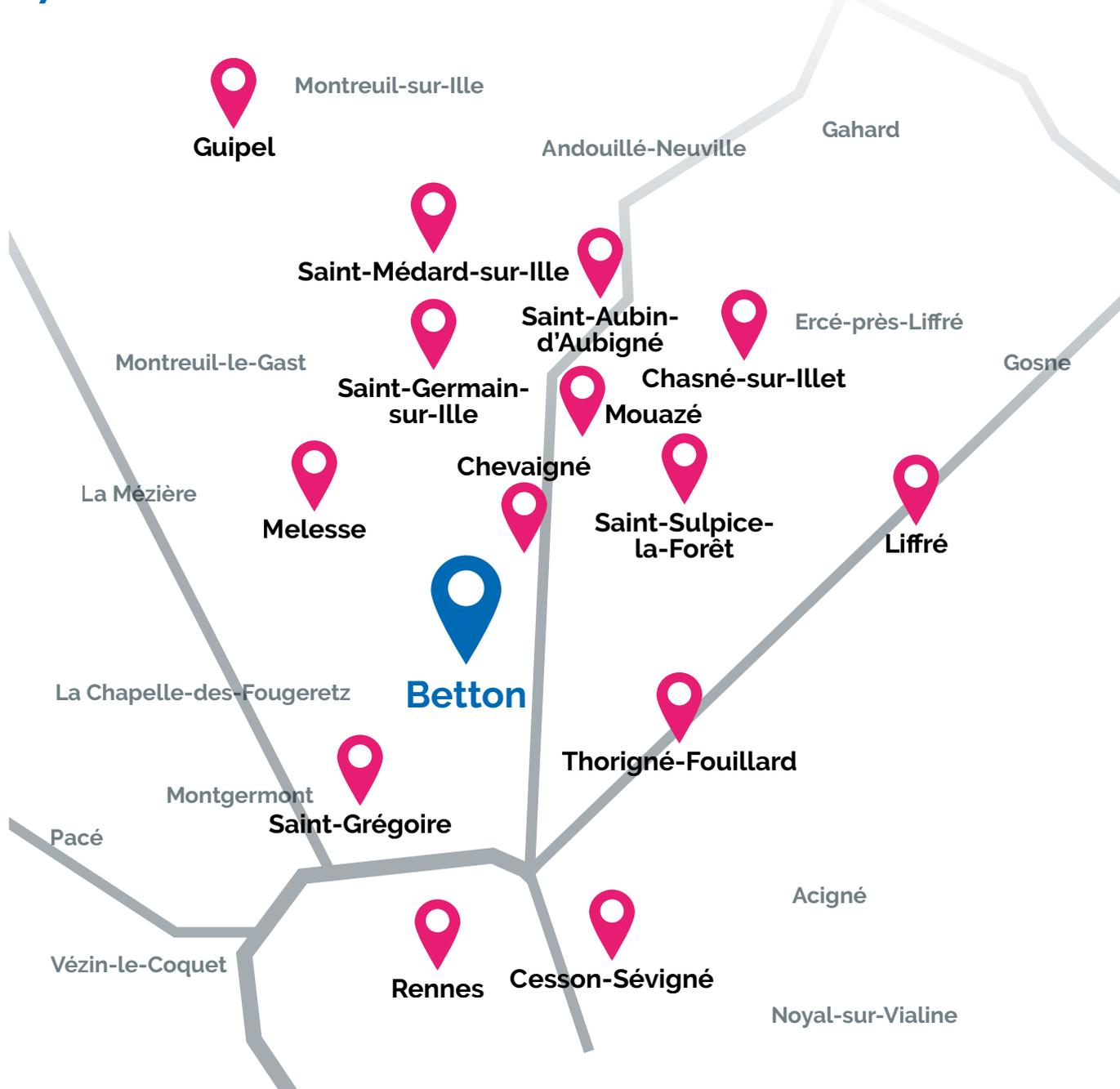
# L'écosystème du CS Betton



# Le Territoire du CS Betton

Le **CS Betton** interagit avec des adhérents, des écoles et des clubs sportifs dans un rayon d'environ 15 kilomètres autour de Betton, sur le secteur Nord/Nord-Est de Rennes.

**67% des adhérents du CS Betton sont Bettonnais.**



# Les orientations pour la période 2024-2028

# Orientation n°1 : S'adapter aux évolutions des attentes

Le **CS Betton** doit identifier quelles sont les attentes des pratiquants, les évolutions en cours et à venir, et se mettre en situation d'y répondre au mieux.

Les pratiques évoluent, la perception du sport change, de nouveaux besoins émergent : le bien être est mis en avant (les adhérents veulent rencontrer des personnes, être en bonne santé, entretenir leur corps, bien vieillir...).  
La compétition attire moins les adultes.

## Actions à mener

- ▶ Développer le sport loisir, les nouveaux sports plus mixtes, diversifier les pratiques, dans le cadre des activités des sections,
- ▶ développer et Pérenniser la pratique multisports enfants,
- ▶ chercher des offres qui permettent de féminiser la pratique des 20/45 ans,
- ▶ développer les liens avec le collège et les écoles ( actions ponctuelles, communication ),
- ▶ initier une réflexion sur le développement du sport bien-être et/ou du sport santé,
- ▶ cartographier toutes les propositions au sein des sections du CSB  
Qu'est-ce qui existe ? Qu'est ce qui manque ?

# Orientation n°2 :

## Développer l'utilité sociale et la responsabilité sociétale (RSO) du club

Dépasser le champ de la pratique sportive : s'engager pour la mixité sociale et les valeurs éducatives du sport.

### Actions à mener

- ▶ Développer l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en difficulté sociale au sein des sections, avec un accompagnement adapté,
- ▶ encourager l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux pratiques sportives, dans la gouvernance du club et des sections,
- ▶ impliquer les adhérents, et particulièrement les moins de 35 ans dans la vie et la gouvernance du club et des sections,
- ▶ accompagner la formation de jeunes éducateurs (par l'accueil de jeunes en apprentissage notamment), accueillir des jeunes volontaires en service civique,
- ▶ participer à la lutte contre la sédentarité, notamment des jeunes et des seniors,
- ▶ prendre en compte les questions environnementales : favoriser les pratiques éco responsables tout au long de l'année et lors des événements sportifs ( diminution et tri des déchets, covoiturage, achats responsables et en circuits courts, etc. ).

# Orientation n°3 :

## Soutenir la vie associative et ses acteurs

### Actions à mener

- ▶ Mutualiser les bonnes pratiques entre les sections (charte du bénévole, charte de l'adhérent, guide des responsables, etc),
- ▶ promouvoir la polyvalence au sein des éducateurs salariés, pour accompagner les bureaux de section, pour dynamiser la vie associative, pour développer des pratiques et thématiques transversales,
- ▶ accompagner la formalisation de l'ensemble des projets de sections,
- ▶ sensibiliser les salariés à la détection des bénévoles, notamment des jeunes,
- ▶ faciliter et simplifier les interactions entre le bureau du CSB, les bureaux de sections et leurs salariés,
- ▶ développer des stratégies de coopération avec d'autres associations, d'autres communes, pour élaborer des projets ou mutualiser des ressources et compétences.

# Orientation n°4 :

## Consolider l'organisation de l'association et sécuriser sa structure financière

### Actions à mener

- ▶ Optimiser la structure professionnelle du bureau du CSB, veiller à son adaptation à la dimension et aux besoins du CSB,
- ▶ poursuivre la digitalisation des processus,
- ▶ évolution du modèle économique : diversifier les ressources,
- ▶ accompagner les sections dans le développement de nouvelles activités,
- ▶ soutenir les sections dans la recherche de subventions,
- ▶ pérenniser les relations partenariales avec les pouvoirs publics,
- ▶ développer les partenariats avec les entreprises,
- ▶ initier la mise en place d'un certain nombre d'indicateurs de suivi des charges des sections pour aider au pilotage global (chiffres par licencié,...).

# Organisation du bureau : Qui fait quoi ? (saison 2023/2024)

Jean-Baptiste Albanese, Gisèle Bauché, Didier Hauchard, Marc Hennequin, Frédéric Hou, Chantal Jarry, Gilles Josselin, Nicole Moisan.

Support salariées  
Enora Mignon ●  
Gyslaine Guillard ●







	<p><b>Présent.e.s :</b> ABADIE Florence - Conseillère départementale, canton de Saint-Malo 1; BOHANNE Jean-François - Conseiller départemental, canton de Montauban-de-Bretagne ; GUIDONI Jean-Paul - Conseiller départemental délégué à la commande publique responsable, canton de Rennes 6 ; LEMONNE Schirel - Conseillère départementale déléguée au plan vélo départemental et aux liaisons vertes, canton de Châteaugiron ; MESTRIES Gaëlle - Vice-présidente déléguée à la jeunesse et à la vie associative, canton de Melesse ; SALIOT Leslie - Conseillère départementale, canton de Fougères-1</p> <p><b>Excusé.s :</b> DUGUEPEROUX-HONORE Béatrice - Conseillère départementale, canton de Combourg ; MORAZIN Roger - Vice-président délégué aux sports, canton de Guichen ; SALMON Arnaud - Conseiller départemental, canton de de Saint-Malo 2 ; SOULABAILLE Yann - Vice-président délégué à la biodiversité, aux espaces naturels sensibles et à l'eau, canton de Rennes 4 ;</p>
<p><b>CR</b></p>	<p>Date : 13/02/24 <span style="float: right;">Lieu : Hôtel du département/Salle du foyer</span></p>
<p><b>Sujet</b></p>	<p><b>MIE Parasport - Audition GIP Sport Bretagne</b> <span style="float: right;"><b>Suites à donner</b></span></p>
<p>Tour de table</p>	
<p>Présentation de Sport Bretagne (<i>via support de présentation</i>)</p>	<p>Historique :</p> <p>Suite à la fermeture du CREPS en 2010, la structure a été créé sous l'impulsion de la Région Bretagne sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Initialement dénommé "campus de l'excellence de Bretagne", le nom « Sport Bretagne » sera par la suite adopté. En 2023, un projet de structure couvrant la période 2023-2028 est élaboré, avec trois missions principales sur l'ensemble du territoire la breton :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les sportifs de haut niveau ;</li> <li>- Former aux métiers du sport et de l'animation ;</li> <li>- Soutenir et accueillir le mouvement sportif, l'éducation populaire et la jeunesse.</li> </ul> <p>Gouvernance partagée :</p> <p>21 structures sont membres de Sport Bretagne. Le GIP est présidé par Pierre Pouliquen, Vice-président Jeunesse, égalité des droits, sport et vie associative de la Région Bretagne. Les services de l'Etat sont membres de Sport Bretagne, tout comme plusieurs collectivités territoriales (dont le CD 35), le mouvement sportif (via le Comité Régional Olympique et Sportif), les universités bretonnes ou encore les centres médico sportifs du territoire.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>Le siège de Sport Bretagne se situe à Dinard, et la structure dispose d'une antenne à Cesson-Sévigné.</p> <p>46 équivalents temps pleins - 18 titulaires de la fonction publique (FPT, FPE, FPH) et 28 contractuels de droit public - y assurent les missions dévolues à Sport Bretagne.</p> <p>Le budget de fonctionnement de 5,5 millions d'euros est constitué de 20 à 30% de subventions publiques. Cela étant, la structure a pour objectif de développer ses ressources propres, notamment par l'accueil de publics à Dinard ou à Cesson sur les temps périscolaires. Sur le plan financier,</p>

	<p>Sport Bretagne est en déficit cette année en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.</p> <p>Plusieurs actions avec les membres du GIP sont menées par Sport Bretagne, comme avec la Ville de Brest. Cette commune met à disposition des créneaux de piscine pour l'organisation de formations et Sport Bretagne offre en retour des possibilités de formation de maîtres-nageurs-sauveteurs à des personnes du territoire (habitants en parcours d'insertion ; mise à niveau d'agents de la commune).</p> <p>Pour en savoir plus sur les missions relatives au sport de haut niveau et à la formation, il est possible de se référer au support de présentation transmis en pièce jointe du présent CR. Sport Bretagne précise par ailleurs sa volonté de croiser son offre de formation avec l'existant afin d'éviter toute redondance.</p> <p>Les missions relatives à l'accueil sont effectuées sur le site de Dinard (150 lits ; 200 couverts). Des travaux de mises aux normes d'accessibilité ont été réalisés en 2016 (cf. support de présentation).</p> <p>Focus sur les actions liées au handicap :</p> <p>Afin de contribuer aux performances sportives des personnes en situation de handicap, une conseillère haut niveau est dédiée au parasport. Cette dernière accompagne les sportifs de haut niveau sur le territoire breton, avec la volonté d'aller au plus près de leur lieu de vie et d'entraînement. Dans le cadre de ses missions, la conseillère haut niveau accompagne 50 parasportif (pour rappel, 270 sportifs de haut niveau accompagnés par Sport Bretagne). Un suivi accentué est réalisé auprès de 25 de ces parasportif de haut niveau.</p> <p>Par ailleurs, le volet formation développé par Sport Bretagne est ouvert aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de promouvoir le droit à la formation pour tous les futurs apprenants, dans une logique inclusive. A ce titre, il est important de sensibiliser les jeunes et de leur montrer qu'ils peuvent accéder à des formations adaptées, en particulier celles et ceux rencontrant des troubles dys. En collaboration avec la DRAJES, l'AGEFIPH, les opérateurs de compétences et en respectant strictement la confidentialité des données médicales, la création d'un dossier pour les futurs apprenants est prévue afin de faciliter leur intégration dans une formation adaptée (les dossiers administratifs restent toutefois complexes). De manière générale, Sport Bretagne a donc pour mission de sensibiliser les publics cibles sur les possibilités d'aménagements spécifiques, tels que les horaires ou le matériel adapté. L'objectif étant de permettre à ces personnes de poursuivre une carrière professionnelle sans limitation liée au handicap. Le bouche à oreille peut également jouer un rôle important. En 2023, sept apprenants ont été accompagnés individuellement par Sport Bretagne.</p> <p>Il est également possible d'inviter des spécialistes à intervenir dans des modules de formation destinés à tous les publics (ex : ligue du sport adapté, Comité régional handisport etc.). En effet, les formateurs doivent être en mesure de former tous types de publics, y compris ceux en situation de handicap.</p>	
Questions/remarques	<p>Question de Mme Florence ABADIE : les formations de votre structure évoluent-elles en fonction des priorités fixées l'Etat (ex : sport santé) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse de Sport Bretagne : initialement oui, notamment dans le cadre de subventions octroyées sur bilan par l'ARS. Il s'agit bien ici du sport santé sur ordonnance. Cela étant, le modèle économique de Sport Bretagne (30% de subventions publiques ; 70% de ressources propres) implique un fort besoin d'anticipation quant à la construction de l'offre de formation. En ce sens, il peut s'avérer périlleux de lancer une formation sans visibilité quant aux futures inscriptions, notamment ces dernières années au regard du contexte sanitaire. L'enjeu du nouveau projet d'établissement est ainsi de mobiliser en amont les membres du GIP quant à leurs besoins, afin de calibrer au plus près l'offre de formation pour qu'elle soit la plus fidèle possible à la réalité (ex : besoin de 500 éducateurs dans les prochaines années, etc.).</li> </ul>	

Question de Mme Florence ABADIE : l'accessibilité concerne-t-elle aussi bien les personnes formées que celles accueillies ?

- Réponse de Sport Bretagne : ces deux volets sont effectivement concernés.

Question de Mme Florence ABADIE : quel est le statut juridique des formations dispensées ?

- Réponse de Sport Bretagne : Il s'agit de diplômes d'Etat, et notamment du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

Question de Mme Schirel LEMONE : travaillez-vous en lien avec les missions locales ?

- Réponse de Sport Bretagne : oui, notamment dans la mise en place de « préformations » à certaines formations. Il s'avère parfois nécessaire que les personnes développent/consolident un socle de connaissances ou de techniques pouvant constituer un préalable indispensable à l'inscription dans une formation diplômante (ex : préformation à la formation de maitre-nageur sauveteur).

Question de Mme Schirel LEMONE : le « savoir-rouler » peut-il être considéré comme du sport santé ? Par ailleurs, la Région, qui est membre du GIP et dotée de la compétence formation professionnelle, se doit d'identifier le plus finement possible les besoins de matière de formation. En ce sens, comment expliquer que ces besoins ne soient pas complètement identifiés par Sport Bretagne ?

- Réponse de Sport Bretagne : Concernant le sport santé, il s'agit du « sport santé sur ordonnance », qui dépasse la pratique du sport au quotidien. Cette thématique n'est pas aisée en termes de développement. L'idée est d'intégrer des modules dédiés dans les formations existantes, afin d'assurer son développement dans n'importe quel contexte. Il s'agit alors de tester ces modules, pour pouvoir ensuite les décliner. Cela étant, cela peut allonger les temps de formation quand la tendance est aujourd'hui à leur raccourcissement. Concernant la réforme de la formation professionnelle : si la Région dispose du volet orientation et du réseau des lycées, il n'existe aujourd'hui pas encore d'organisme pour consolider des informations liées aux métiers du sport. A ce titre, pas de recensements identifiés en la matière, et il existe en ce sens un réel enjeu de développement sur cette question.

Question Mme Florence ABADIE : est-il possible d'estimer le temps nécessaire à l'accompagnement des sportifs professionnels ?

- Réponse de Sport Bretagne : cela est très variable et dépend du type de handicap, du degré d'autonomie, etc.

Question de Mme Gaëlle MESTRIES : comment un jeune en situation de handicap peut-il « franchir » les portes de Sport Bretagne ?

- Réponse de Sport Bretagne : les enfants en situation de handicap qui « aiment » le sport sont souvent dans des structures au sein desquelles leur est véhiculé le fait que la pratique sportive leur est possible. Le message porté par Sport Bretagne se veut donc positif : « toi aussi, tu peux être animateur pour d'autres ».

Question de M. Jean-Paul GUIDONI : quels liens ont-été mis en place avec le Comité régional sport handicap ? La structure Sport Bretagne n'est-elle pas trop étiquetée « haut niveau » ?

- Réponse Sport Bretagne : un travail de convention a été initié avec le Comité régional sport handicap : réelle relation de confiance. Par ailleurs, si le haut niveau constitue bien l'une des missions de Sport Bretagne, elle n'est pas la seule. Afin de faire connaître les autres missions de la structure, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être identifiées, comme la création d'une marque communicationnelle Sport Bretagne, ou encore celle de développer une communication davantage ciblée sur certains publics.

Relance de M. Jean-Paul GUIDONI : votre structure a-t-elle la volonté de développement de l'approche systématique d'un groupe, d'une personne, etc. ? Organisez-vous des temps forts /événements liés au handicap ?

- Réponse de Sport Bretagne : Lors de l'organisation d'évènements, qui constituent d'importants vecteurs de communication, Sport Bretagne a une volonté systématique de mettre en avant des profils spécifiques, comme par exemple Faustine Noel ou Charlène Coatantiec. Ces temps forts qui peuvent contribuer au changement de perception sur le handicap. Le prochain temps fort est prévu le 4 avril 2024 à Dinard.

Question de Mme Gaëlle MESTRIES : dans les modules de formation, y a-t-il des spécificités « handicap » ?

- Réponse de Sport Bretagne : oui, il existe des modules spécifiques et dédiés au handicap.

Question de Mme Gaëlle MESTRIES : quelles sont les difficultés que vous pouvez éventuellement rencontrer sur la question du handicap ?

- Réponse de Sport Bretagne : l'organisation d'évènement peut parfois s'avérer complexe. Cela étant, notre expérience montre qu'un accueil mixte et inclusif devient de plus en plus « naturel » au fil du temps.

Relance de M. Jean-Paul GUIDONI : n'identifiez-vous pas d'autres difficultés rencontrées par votre structure ?

- Réponse de Sport Bretagne : Les tensions d'emplois du marché de l'emploi peuvent en constituer une. Pour y répondre, il convient de développer des contenus adaptés par thématiques, comme le handicap, pour pouvoir les proposer en formation continue. Cela nécessite des financements ad hoc.

Question de Mme Florence ABADIE : développez-vous des actions quant à la pratique sportive des personnes âgées ?

- Réponse de Sport Bretagne : Ces formations sont moins développées que celles sur le champ du handicap. Cependant, il y a bien une entrée par publics accompagnés/supports (en lien avec les EPHAD), mais encore une fois, il existe moins de liens avec les associations dédiées aux personnes âgées qu'avec celles œuvrant dans le champ du handicap. Deux exemples peuvent néanmoins être mis en exergue au sein d'EPHAD malouins et dinardais, avec un travail réalisé sur l'aisance aquatique. De manière générale, Sport Bretagne peut être contacté par un EPHAD.

Question de Mme Schirel LEMONE : est-il éventuellement possible de développer le « savoir rouler » au sein d'un EPHAD ?

- Réponse de Sport Bretagne : Cela n'est actuellement pas fait mais est envisageable.

Question de Mme Florence ABADIE : avez-vous accès à parcours sup ?

- Réponse de Sport Bretagne : Oui, possibilité de d'accéder à nos formations via parcours sup. De fait, il y a actuellement moins d'apprenants en formation initiale qu'en formation continue. Au regard des enjeux d'emplois et d'accès aux formations, il faut ouvrir davantage l'accès à la formation initiale et obtenir du Ministère des crédits dédiés.

Relance de Mme ABADIE : au-delà des formations niveau Bac, disposez-vous également de formations Bac + 2 et Bac + 3 ?

- Réponse de Sport Bretagne : Des formations de ce type commencent à être ouvertes (ex : chargé d'évènementiel ; directeur de structures, etc.) afin de créer des « effets de carrière » et permettre aux animateurs d'évoluer professionnellement. Aujourd'hui, il existe ainsi plusieurs formations bacs + 3 en lien avec l'UBO et Rennes 2. Néanmoins, pas de formation Bac +2. De plus, réel enjeu d'établissement de passerelles entre les différentes formations existantes.



Sport Bretagne :  
un outil performant au service de  
l'excellence sportive

**SPORT**   
**BRETAGNE**  
*Accueil • Formation • Performance*

# SOMMAIRE

## SPORT BRETAGNE

- Ses spécificités, son rôle, son fonctionnement
- Perspectives 2023-2028
- Articulation des 3 missions



## Du Creps de Dinard à Sport Bretagne

### *HISTORIQUE*

Fermé en 2010, le CREPS établissement sous tutelle de l'Etat laisse place en 2011 au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) : le Campus de l'Excellence Sportive Bretagne.

Ses missions se poursuivent autour de trois axes de développement :

- le Sport de Haut Niveau
- la Formation aux métiers du sport et de l'animation,
- l'Accueil du mouvement sportif, de l'éducation populaire et de la jeunesse.

La Recherche s'est développée principalement au moment de la création du GIP.

- Présidé par la Région Bretagne, un nouvel objectif est fixé : les missions du GIP doivent s'implanter sur le tout le territoire breton avec le soutien de l'ensemble des membres.

En janvier 2023, nouvelle dynamique pour notre structure, le Campus Sport Bretagne devient **Sport Bretagne**.



# La gouvernance de Sport Bretagne

## *Les principales différences*

- La gouvernance partagée (GIP) : 21 membres dans l'avenant 3
  - La Région Bretagne assure la présidence
  - L'Etat
  - Les collectivités territoriales dont le Département 35
  - Le mouvement sportif
  - Les universités bretonnes
  - Les centres médico-sportif de la région
- La Région Bretagne et l'Etat, membres financeurs, bénéficient, ensemble, de la majorité des voix.
- Il n'y a pas de distinction entre le CA et l'AG, afin que tous les membres prennent part à l'ensemble des décisions.
- Les autres membres contribuent via une cotisation annuelle, avec des apports en nature aux différents projets, notamment dans la perspective du maillage du territoire, en fonction de ses compétences (moyens humains, salles, équipements sportifs, matériel, etc.).

# APPLICATION OPERATIONNELLE

## SPORT BRETAGNE

Sport Bretagne est à la fois :

- Un établissement dont le **siège est basé à Dinard.**
- Une antenne a été créée en 2021, à Cesson Sévigné, sur le bassin rennais, lors de l'intégration de la Maison Régionale de la Performance à Sport Bretagne, en lien avec l'ANS.
- Une **organisation partenariale** basée sur une notion de « gagnant gagnant » à travers un **réseau de membres et de partenaires pour mailler le territoire.**
- Un déploiement des missions qui se décline en fonction des besoins des territoires, fédérés autour de projets communs : **« Sport Bretagne comme outil à projets au service des politiques publiques du sport ».**
- Autre spécificité : les personnels (46 ETP) sont composés de **titulaires de la Fonction Publique d'Etat ou Territoriale (MAD ou en détachement) et de contractuels.**  
= 18 titulaires, 28 contractuels.
- Budget de fonctionnement d'environ 5,5 millions d'€.
- A ce titre, **ses missions s'inscrivent dans une logique de service public** pour laquelle sont perçues des subventions mais également dans une logique innovante afin de poursuivre un **développement des ressources propres.**



## NOUVEAUX PROJETS Perspectives 2023-2028

- Une gouvernance résolument ancrée dans une démarche de Responsabilité Sociétale.
- => Plan égalité Femmes – Hommes (prévention VSS notamment) et plan développement durable votés en 2021
- => Signature de la charte des engagements écoresponsables signés avec la ministre des Sports et des JOP 2024 en octobre 2022
  - => Labellisation RSO Bretagne 26 000 obtenu en septembre 2023
  - => Plan d'actions autour des 7 principes d'action avec 2 volets importants :
    - Un volet social
    - Un volet environnemental
    - Transparence des décisions dans toutes nos instances (CODIR, Comité social, Commissions par mission en intégrant les membres, délibération en AG CA)
- => Handicap : Accessibilité à toutes et tous à nos actions
- Améliorer les méthodes de travail autour de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération afin d'embarquer toutes les parties prenantes (personnels, membres, partenaires, etc.), mieux identifier les besoins des usagers et monétiser nos services dans le respect de nos valeurs d'intérêt général
  - Poursuivre le déploiement de la nouvelle marque Sport Bretagne afin de mieux identifier les sites d'implantation de nos missions et la communication interne
  - Poursuivre nos contributions dans les différentes instances (conférence régionale du sport, réseaux nationaux à l'instar du réseau des établissements publics sous l'égide du ministère, réseau Grand INSEP, adhésion à *Produit en Bretagne et participation aux groupes de travail*, etc.)





# ARTICULATION DES 3 MISSIONS



# Performance sportive

## *Périmètres de la mission et des services*

### **Ressources et expertise**

- Coordination des acteurs, accueil et accompagnement des jeunes inscrits dans les structures d'entraînement et hébergés dans les internats dédiés à leur accueil (30 jeunes à Dinard, 60 jeunes à Brest, 60 jeunes à Cesson)
- Développement des services d'optimisation à la performance : principalement en préparation physique et dimension mentale
- Label Grand INSEP

### **Accompagnement scientifique à la performance (mission Recherche)**

- Animer un réseau entre les acteurs institutionnels (Région Bretagne, Etat, etc.), scientifiques (universités et laboratoires membres du GIP ou non), le mouvement sportif, l'INSEP et autres partenaires afin d'accompagner les structures sportives dans leur performance.

### **Maison Régionale de la Performance**

- Identifier les sportifs cibles de l'Agence Nationale du Sport en région, qualifier leurs besoins et les accompagner en s'appuyant sur des ressources expertes en lien avec les fédérations.
- Le Responsable Haut Niveau Haute Performance est également en charge de la coordination d'une action d'accompagnement des sportifs.ves identifié.e.s en Bretagne au sein de la CRDS.

=> 270 sportifs et sportives de haut niveau accompagnés par an.





# Formation

## *Périmètres de la mission*

- Proposer une offre de formation initiale, continue et en apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation.
  - **Financements** : Qualif Emploi (Région Bretagne), Parcours Sup, OPCO, et individuel
  - Mise en place d'une préformation, d'une mention complémentaire AGSS (Animation Gestion de projets dans le Secteur Sportif (Lycée Jacques Cartier)
  - Cursus post-bac déployé dans le cadre de Campus 2023
  - Mailler ces formations sur l'ensemble du territoire breton avec le mouvement sportif, d'éducation populaire et de jeunesse : Dinard, Brest, Rennes, Trébeurden,
- **Chiffres clés** :
- 1121 apprenants
  - 617 (dont 200 apprentis) dans les formations longues (+ d'1 an)
  - 504 apprenants dans les formations courtes (CAEPMNS, OPAH, recyclage plongée, etc.)

***Réflexion importante sur le secteur Formation suite aux réformes : quel service public de formation dans un champ concurrentiel ? Quel modèle économique et raison d'être en lien avec les transitions sociales et environnementales ?***



# Accueil

## *Périmètres de la mission*

- **Accueil de l'ensemble de nos publics :**
  - Stagiaires et apprentis en formation
  - Stages et séjours des associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire
  - Stages et séjours des structures sportives de haut niveau (équipes nationales, équipes pros, etc.)
  - Stages et séjours des membres autour des actions menées par Sport Bretagne
- Mission qui canalise tous les besoins des autres missions sur le site de Dinard (siège historique de Sport Bretagne)
- **Objectifs :** Entretien et améliorer les conditions d'accueil afin de rester attractif tant sur la qualité des bâtiments, du matériel sportif, ainsi que des services proposés aux différents publics accueillis en lien avec nos missions de service public.
- La rénovation des bâtiments des bâtiments en 2016, complètement accessible aux personnes à mobilité réduite
  - => Montants des travaux de rénovation et création pour l'hébergement (livraison 2016) : 7 180 000 € :
    - Région Bretagne : 3 041 245 €
    - Etat (CNDS) : 2 380 000 €
    - Ville de Dinard : 600 000 €
    - PIA : 840 000 €

# Le Handicap et la performance sportive

*La Maison Régionale de la Performance à Cesson*

JE SUIS UN(E) PARASPORTIF(VE)  
INSCRIT(E) SUR LISTE MINISTERIELLE



Je dois réaliser mon suivi médical réglementaire en 2023-2024

Je dois réaliser une épreuve d'effort compatible avec mon handicap

Je souhaite regrouper mes examens sur une journée



Je me suis blessé(e) ou j'ai des douleurs et je souhaite bénéficier d'un avis en traumatologie

J'ai besoin d'une aide technique pour la pratique de mon sport

Je suis appareillé(e) (orthèse, prothèse, fauteuil, etc)

J'ai besoin d'adapter mon matériel



La MRP Bretagne peut m'accompagner

Karine LAMBERT  
karine.lambert@sportbretagne.bzh  
07 64 88 93 33

# Le Handicap et la performance sportive

## La Maison Régionale de la Performance à Cesson

### **Une conseillère Haut Niveau – Haute Performance au sein de la MRP**

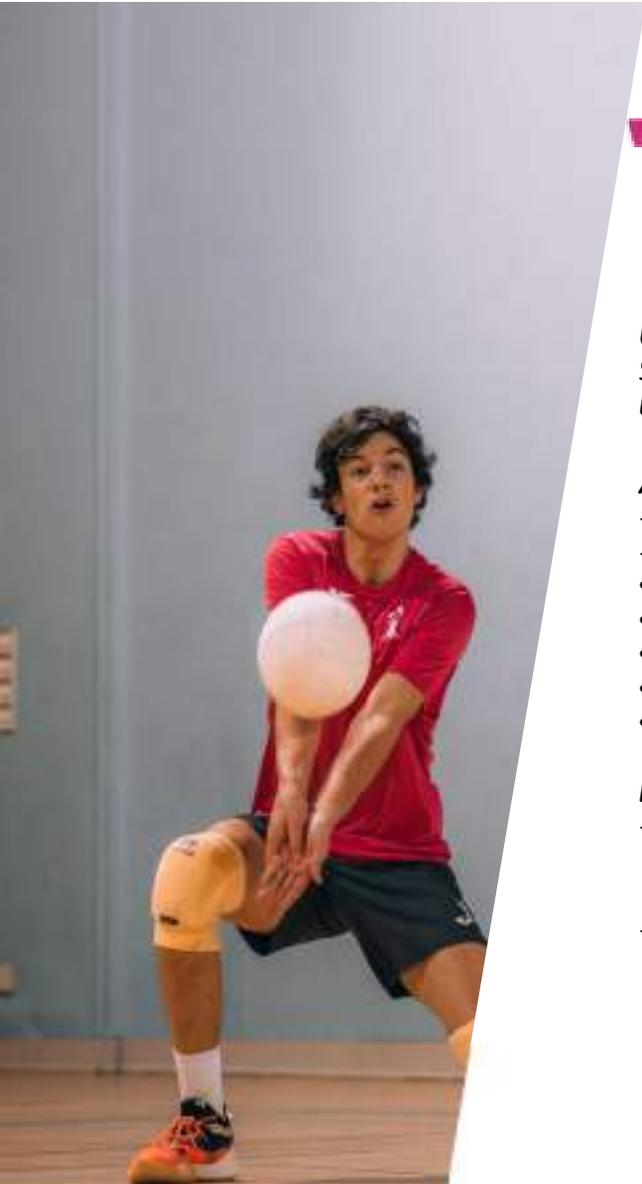
Sport Bretagne a nommé une Conseillère Haut Niveau-Haute Performance pour l'accompagnement paralympique : Madame Karine LAMBERT.

### **Accompagnements principaux sur les axes suivants :**

- Socio professionnel ;
- Optimisation de la performance :
  - préparation physique,
  - diététique, récupération,
  - dimension mentale,
  - offre d'accompagnement médical en lien avec KERPAPE,
  - Accès aux équipements sportifs.

### **Le bilan :**

- Suivi de 50 sportifs listés licenciés ou s'entraînant sur le territoire breton issus de 14 fédérations soit 18,51%, sur 270 sportifs et sportives de haut niveau accompagnés par an.
- Suivi accentué de 25 sportifs de Haut Niveau (dont 8 licenciés ou en structure ou s'entraînant en Ille et Vilaine sont en préparation des Jeux Paralympiques) et de 4 entraîneurs, 1 assistant, 1 guide et 1 classificateur. Cela représente 9,25%, sur 270 sportifs et sportives de haut niveau accompagnés par an.





# Le Handicap et la mission Formations

## Sur le site de Sport Bretagne

### Un agent au sein de Sport Bretagne

Sport Bretagne a nommé une référente Handicap : Madame Valérie MARTINEZ.

### Missions sur les axes suivants :

- Sensibilisation de tous les agents au Handicap.
- Sécurisation du parcours de formation des apprentis en situation de handicap.
- Accompagnement des futurs apprenants dans leurs démarches administratives, du droit à la formation pour toutes et tous :
  - pour notamment les aménagements de tests d'entrée en formation,
  - pour les aménagements à mettre en œuvre durant leur formation,
  - des dispositifs financiers pouvant être activés etc.
  - Information lors des portes ouvertes.
- Collaboration active avec les services de la DRAJES (pour la mise en œuvre d'aménagements), de l'AGEFIPH pour évaluer les besoins et y répondre, les OPCO.
- Suivi personnalisé des demandes des apprenants : 07 sur l'année 2023.
- Formation continue de la référente Handicap :

ORGANISMES	NOMBRE DE FORMATIONS SUIVIES EN 2023
DRAJES	03
AGEFIPH et FIPHP	10
TOTAL	13 jours de formation



## Les partenaires de formations

### *Le Handicap dans nos formations*

#### **Nos partenaires associés :**

*Sport Bretagne travaille conjointement avec plusieurs partenaires spécialisés dans le Handicap pour intervenir dans différentes formations et notamment :*

- *La Ligue de Bretagne du Sport Adapté*
- *Breizh Insertion Sport*
- *Le Comité Départemental du Sport Adapté d'Ille et Vilaine (CDSA 35)*
- *Le Comité Régional Bretagne Handisport.*



## L'Accueil et le Handicap

### *Etablissement accessible*

- **Locaux accessibles :**
  - Notre établissement répond aux normes PMR et peut donc, accueillir tous les publics pour de courtes ou de longues durées.
  - Les installations sportives sont également adaptées pour les sportifs ayant un handicap.
  - Exemple : notre partenariat avec Madame Thu KAMKASOMPHOU (athlète de haut-niveau pongiste française, membre de l'équipe de France de tennis de table handisport, dix fois médaillée aux jeux olympiques (dont 2 en or) multi médaillée aux championnats du monde, d'Europe de l'Agence Nationale du Sport).
- **Accueil-hébergement :**
  - Le chiffre d'affaires de la mission est de 900 903 €.
  - Le taux d'occupation annuel est de 58 % (calculé sur le nombre de lits).
  - 44 925 repas (déjeuner et dîner).
  - 21 704 nuitées.
- **Accueil-hébergement et le handicap :**
  - Le Handisport représente 2% de la fréquentation et l'activité.

***SPORT***  
***BRETAGNE***   
*Accueil • Formation • Performance*

**sportbretagne.bzh**





GRANDE CAUSE NATIONALE

**30 ANS**  
**CHAQUE JOUR**

**PRESENTATION  
DE LA GRANDE  
CAUSE NATIONALE  
2024**



**C'est une première historique : le Président de la République a décidé de faire de la promotion de l'Activité Physique et Sportive (APS) la Grande Cause Nationale 2024 (GCN2024)**

# Une double raison explique ce choix

**1. Les Jeux constituent une opportunité unique de mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société...**

**Construire  
les individus**

**Renforcer  
la confiance  
en soi**

**Créer  
du lien social**

**Générer  
une meilleure  
santé**

## 2. ... et il y a urgence à adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, a fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus intense aux écrans

**95%** des adultes sont exposés à un risque de détérioration de la santé par manque d'APS

**50%** des jeunes entre 16 et 30 ans déclarent passer plus de **6h** par jour devant les écrans

**Sédentarité :**  
**4<sup>ème</sup>** cause de mortalité

**Inactivité :**  
responsable de **9%** des décès en France

**Après 50 ans,** remplacer 1h de temps assis par 1h d'APS = réduction de **50%** de la mortalité

**« Nous sommes face à un tsunami sociétal  
d'inactivité physique et de sédentarité ! »**

**François Carré**  
**Professeur de cardiologie**  
**Président du collectif pour une France en forme**

# Les 3 grands objectifs de la GCN2024

**Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain**

**Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport**

**Inciter les Français, à tous les âges et sur tous les territoires, à faire davantage d'APS**



# 1<sup>er</sup> objectif

**Mettre le sport au cœur de nos politiques publiques, de l'interministérialité et du pacte républicain**

**IMPACTER  
POSITIVEMENT**

**ET FORTIFIER NOTRE  
MODELE SPORTIF**



**Rompres avec cette part de l'héritage cartésien qui oppose le corps et l'esprit.**

**Il est temps de donner raison à Pierre de Coubertin qui souhaitait « réconcilier deux anciens divorcés que sont le corps et l'esprit ».**

# AGIR POUR NOTRE JEUNESSE

## Pour inverser les courbes

### NOS ACTIONS

- ✓ Généralisation des 30' APQ à l'école primaire
- ✓ Tests physiques à l'entrée en 6<sup>ème</sup> en lien avec l'EPS
- ✓ 2h supplémentaires de sport pour les collégiens
- ✓ Création des villages-sport pour les étudiants
- ✓ Pass'Sport

### DANS L'AGENDA GCN2024

-  Tournée de l'équipe de France des 30' APQ
-  Livre *Le sport par les enfants pour les enfants*
-  La bonne échappée, tournée à vélo avec des collégiens

**25%** du capital cardio-vasculaire a été perdu par nos enfants en 40ans

**80%** des 11-17 ans sont en dessous des seuils d'APS recommandés par l'OMS

**119<sup>ème</sup>** sur 146 pays : le classement de la France pour l'activité des adolescents

**40%** des étudiants ne pratiquent aucune activité physique

→ **En 6 semaines d'entraînement, les collégiens regagnent 5% de capacité cardio-respiratoire**

# AGIR POUR LA **SANTÉ** DE TOUS L'APS, la 1<sup>ère</sup> des préventions

## NOS ACTIONS

- ✓ Consolidation du réseau des ~600 MSS
- ✓ Prescription de l'APA
- ✓ Par le PLFSS 2024, généralisation des expérimentations probantes et renforcement de la prise en charge de l'APA pour lutter contre le cancer

## DANS L'AGENDA GCN2024

-  Journées pour une France en forme
-  Bus des plages
-  Tour BPCO (broncho-pneumopathie chronique obstructive)

**20 à 30%** de risques de décès majorés sans APS régulière

**17Mds€**, le coût de la sédentarité

**Avec une APS régulière :**

**20 à 60%** de risques en moins de subir un AVC

**45 à 60%** de risques en moins de diabète de type 2

# AGIR POUR L'INCLUSION ET L'INSERTION

## Le sport, un outil puissant de cohésion

### NOS ACTIONS

- ✓ Pour le handicap : déploiement de 3000 clubs inclusifs et plan d'action du Comité Interministériel de l'Handicap
- ✓ Pour l'insertion : 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs et 10 000 clubs sportifs engagés

### DANS L'AGENDA GCN2024

-  Alliance pour l'inclusion par le sport
-  Ateliers de l'insertion par le sport
-  Soutien à l'édition 2024 de la journée nationale paralympique

**1,5M** de jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation

**12M** de personnes en situation de handicap

# ET FORTIFIER NOTRE MODELE SPORTIF

## Le sport pour relever les défis de notre société

### NOS ACTIONS

- ✓ **Promotion du sport féminin**
- ✓ **Plan de sobriété énergétique, charte des 15 engagements éco-responsables et plan d'adaptation au changement climatique**
- ✓ **Renforcement de la lutte contre les violences et les discriminations**
- ✓ **Création d'un comité national pour l'éthique et la vie démocratique dans le sport**

### DANS L'AGENDA GCN2024

-  **Grande collecte du sport**
-  **Exposition : La nature championne et inspirante**
-  **Convention pour l'élimination des violences dans le sport**



# 2ème objectif

**Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport**

**Le sport n'est pas qu'une affaire de sportifs. Avec la GCN2024, on fédère autour du sport de nouvelles énergies : à commencer par le monde de la culture...**

-  **Grande dictée du sport**
-  **Loto du patrimoine**
-  **Festival *Filmez le sport***

# 3ème objectif

**Inciter les Français, à tous les âges et sur tous les territoires, à faire davantage d'APS**

On a progressé : **60 %** des 15 ans ou plus pratiquent une APS régulière (+ 6pts vs. 2018).

Dans le cadre de la GCN2024, nous allons amplifier le mouvement.

## DANS L'AGENDA GCN2024

-  Challenge étudiants 2024
-  Été olympique et paralympique et Tournoi des quartiers
-  Initiative avec le Women's Forum
-  Salon des seniors
-  Challenge inter-entreprises

**Encourager les publics les plus éloignés à l'APS :**

**Moins de 20%** des étudiants font du sport régulièrement

**2/3** des Français les plus éloignés de la pratique sportive sont des femmes

**1/3** des seniors ne pratiquent aucun sport

**48%** des personnes en situation de handicap ne pratiquent aucune APS en 2023

# Un marqueur fort, fédérateur et accessible : **30' d'APS par jour**

**30' d'APS modérée par jour réduit de 30% les risques d'accident cardiovasculaire**

**30' d'APS par jour est la norme fixée par l'OMS**

**30' d'APS par jour est la recommandation diffusée dans le cadre du PNNS depuis 2002**



**Bouger 30 minutes  
par jour, sur tous les  
territoires, à tous les  
âges de la vie, chacun  
à son rythme...**

**C'est simple, ça peut  
tout changer et ça  
fait du bien !**



**30 MINUTES,  
ÇA PEUT TOUT CHANGER**

Le premier janvier sera le coup d'envoi de la Grande Cause Nationale : Bouge 30 minutes chaque jour !  
Un projet porté par Amélie Oudéa-Castéra, la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, pour lutter contre la sédentarité et mettre le sport au cœur de la société.

# Les 5 piliers du plan d'action de la GCN2024

**Un collectif  
militant**

**Une stratégie  
de labellisation  
et de soutien**

**Un fonds  
dédié**

**Une campagne  
massive de  
communication**

**Un agenda  
2024**

# 1<sup>er</sup> pilier : un collectif

## Nos premiers militants du sport



... et d'autres encore

# Des militants engagés



... et d'autres encore



# 2ème pilier

## Stratégie de labellisation et de soutien

**Au niveau national**

**A l'échelle des territoires :**

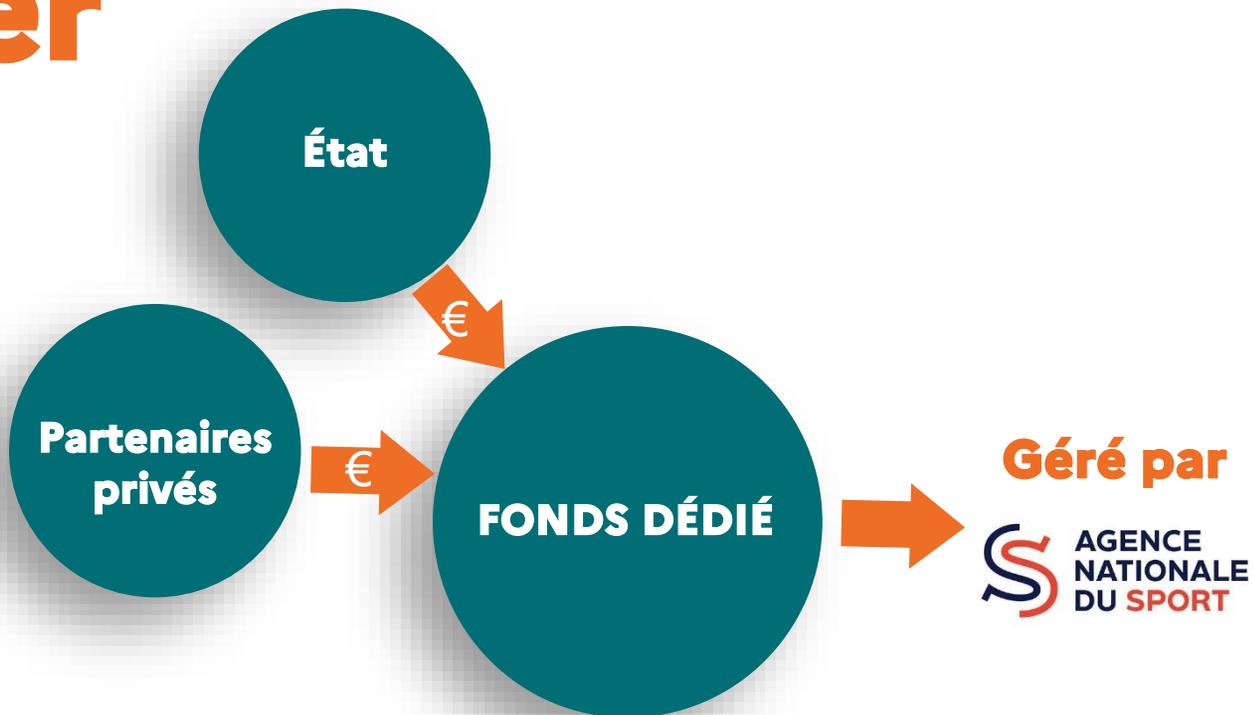
**Via des Plans d'Animation Territoriale pilotés par les DRAJES**  
**Via un Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'ANS pour**  
**soutenir un projet emblématique par région**

**Des événements sportifs populaires (ex : semi-marathon de Paris)**

**Boîte contact de la GCN : [contact@grandecause-sport.fr](mailto:contact@grandecause-sport.fr)**

# 3<sup>ème</sup> pilier Fonds dédié

Abondé par



# 4<sup>ème</sup> pilier

## Campagne de communication en deux phases

**1. Mobilisation des Français autour des 30', via une mobilisation des influenceurs, la création d'un baromètre des 30'...**

**2. Campagne post JOP : « Après les Jeux, on continue ! »**

**Site internet de la GCN2024 : [grandecause-sport.fr](https://grandecause-sport.fr)**

# 5<sup>ème</sup> pilier

## Agenda 2024 : plus de 1000 événements

**Faire  
du sport  
avec les Français**

**Amplifier  
les politiques  
publiques**

**Rassembler  
les Français**

# Faire du sport avec les Français



# Amplifier les politiques publiques grâce au sport

Plan : « Outre-Mer, terres sportives »

Octobre 2024

Janvier 2024

Colloque : La force économique du sport

Semaine du sport à l'hôpital

Novembre 2024

Novembre 2024

Colloque Défenseur des droits

Journée mondiale du bénévolat

Décembre 2024

# Rassembler les Français autour du sport

Février 2024

Exposition au Musée national du sport : les bienfaits du sport

Mai 2024

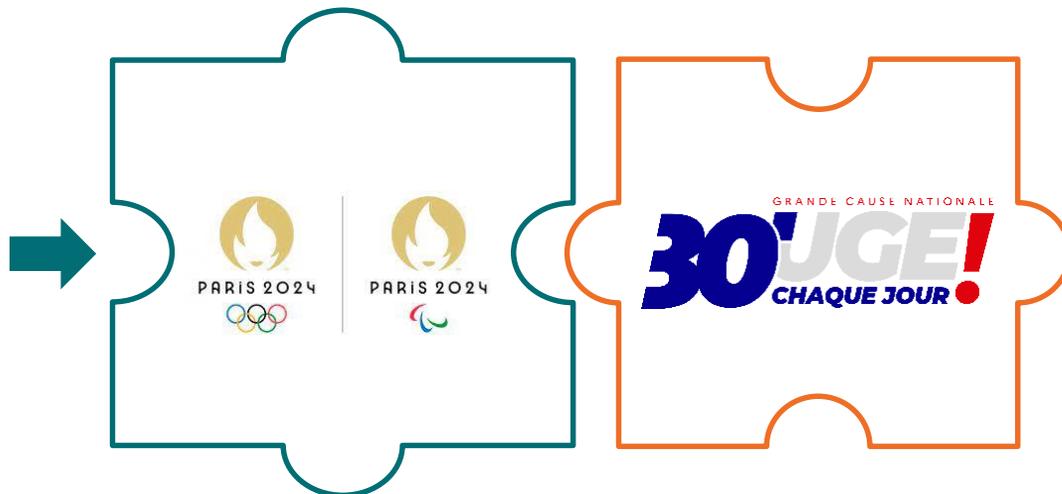
Tournois inclusifs pour lutter contre l'homophobie

Remise du prix SporTech/BPI à la start-up la plus militante

Novembre 2024

# Les Jeux et la GCN2024 se **bonifient l'un et l'autre**

**Les Jeux  
donnent de  
l'élan et  
génèrent de  
l'inspiration**



**La GCN2024  
amplifie la  
mobilisation  
populaire et  
étoffe leur  
héritage**

# Un tournant irréversible pour bâtir une Nation sportive



**Mettre plus de sport dans la vie des Français : un pari qui nous concerne tous.**

**Inviter à une mobilisation générale dans les administrations, les entreprises, les collectivités locales et les associations et tous les lieux éducatifs.**

**Additionner toutes ces forces pour repousser la sédentarité, donner au sport le rôle sociétal qu'il mérite et se saisir de l'élan des Jeux pour faire nation par le sport.**

# Le mouvement sportif, le premier des partenaires de la GCN2024

## SAISISSEZ-VOUS DE LA GCN2024

**Animez**, sur vos réseaux et dans vos clubs, 30 minutes de sport, tous les 30 du mois

**Organisez** quelques journées portes ouvertes au cours de l'année dans vos clubs

**Participez** au dispositif clubs ouverts de l'été olympique et paralympique 2024

**Anticipez** la charge de la rentrée 2024-2025 et le Pass'Sport

## RELAYEZ LA GCN2024

**Mobilisez, communiquez et animez** autour des grands rendez-vous de la GCN2024

**Invitez** les grandes personnalités de vos fédérations pour qu'elles rejoignent le collectif militant (vidéo de 30', texte...)

**Appelez** à la mobilisation de tous vos SHN pour qu'ils intègrent l'équipe de France des 30' APQ (lancement le 15 janvier)

**Bénéficiez** du dispositif service civique sur des missions, qui vous permettra d'avoir une ressource précieuse pour soutenir les actions de la GCN2024



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Questions

---

# Réponses

**Merci !**



Engagement n°4

## ALLER VERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AFIN DE LEUR PROPOSER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

La région Bretagne a tout pour...



Renforcer la place de l'activité physique et sportive dans le projet et le parcours de vie des personnes en situation de handicap.



### Éléments de contexte

Comme à l'échelle nationale, il est difficile de faire un portrait précis des parasports. D'abord, en raison d'un manque de suivi et de partage d'information entre les acteurs du sport sur le nombre de personnes en situation de handicap (PSH) touchées et ensuite, par un manque de connaissance sur le nombre réel de personnes porteuses d'un handicap qui habitent en Bretagne.

Sur 80 543 Bretons identifiés comme étant en situation de handicap seulement 4 142 sont licenciés, en 2018, au sein des fédérations Handisport et Sport Adapté. Il s'agit de la seule donnée fiable et disponible dans tous les départements qui concernent les personnes en situation de handicap (PSH) qui pratique des parasports. Le ratio est de 28% en Bretagne contre 24% au niveau national ce qui montre que la région est sportive et valorise l'environnement et la structuration des espaces.

De plus, la région Bretagne recense 17 803 équipements sportifs sur l'ensemble du territoire. 78% d'entre eux, soit 13 959 équipements sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le diagnostic engagé par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), met en lumière la nécessité de lever les freins à la pratique et à structurer l'offre de pratique. Ces leviers s'articulent autour de 4 axes : acculturer l'écosystème au parasport, structurer l'écosystème avec l'ensemble des acteurs, redynamiser l'offre de formation, renforcer l'accessibilité aux équipements sportifs.

Globalement, les enjeux du développement du parasport visent à créer des passerelles entre l'offre et les personnes en situation de handicap et de garantir une offre adaptée aux besoins.

4 142

Personnes licenciées (FFH et FFSA) en situation de handicap

80 543

Personnes en situation de handicap (PSH)



### Les objectifs partagés

- Identifier clairement les rôles et missions des différents acteurs.
- Décloisonnement des acteurs du sport, du handicap, médico-social, des collectivités sur une thématique transversale : le handicap
- Structurer et rendre davantage visible l'offre de pratique sportive du territoire auprès des personnes en situation de handicap ainsi que l'emploi et les ressources
- Acculturer le corps médical et paramédical aux bienfaits de la pratique sportive pour les PSH
- Former les éducateurs, bénévoles à accueillir les PSH



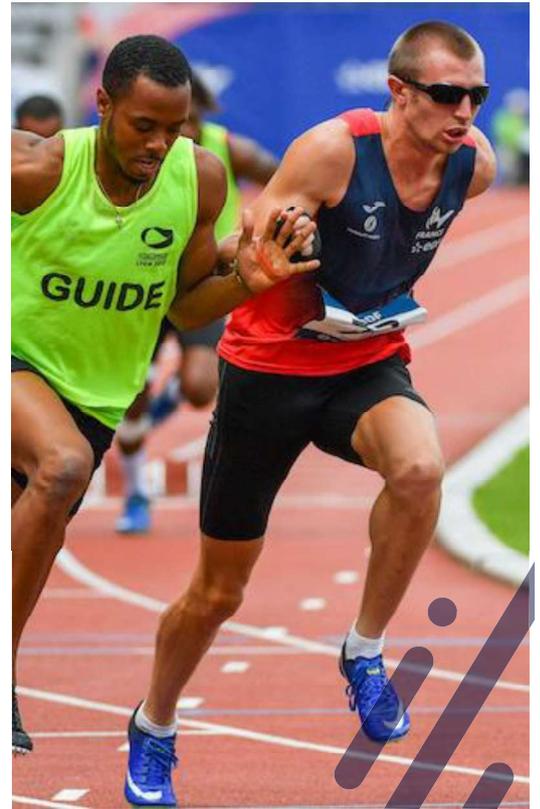
### Types d'actions à engager

1. Développer des « Clubs inclusifs » (dispositif de formation / sensibilisation du CPSF) avec les collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire
2. Accompagner les personnes en situation de handicap et l'écosystème autour de la personne afin de les rassurer dans l'approche de la pratique sportive
3. Renforcer le lien entre le sport scolaire et les PSH.
4. Rendre les équipements accessibles et anticiper des créneaux réservés à la pratique des personnes en situation de handicap.
5. Faciliter la formation des bénévoles et éducateurs avec la création d'outils simples afin d'accompagner les PSH
6. Lancer une étude afin de connaître les besoins, freins et attentes des personnes en situation de handicap en veillant à interroger des panels mixtes.
7. Travailler avec les ligues, comités et clubs afin de mieux identifier les publics et les accompagner
8. Mesurer l'impact d'une pratique sportive sur les PSH.
9. Créer une plateforme « sport & handicap » pour rendre visible les outils / dispositifs / ressources.
10. ....

### Cibles prioritaires



- Personnes en situation de handicap (PSH).



### Partenaires potentiels

- Mouvement sportif / CPSF
- Collectivités : Région, Départements, EPCI, communes.....
- État (préfectures, DRAJES / SDJES – Rectorat / DSDEN – DDETS)
- Monde médical et paramédical : ESMS, MDPH, Maisons de sport-santé, ARS, Associations gestionnaires d'établissements
- CAF
- Associations en lien avec les personnes en situation de handicap et les familles
- .....



### Modalités de suivi et évaluation

#### Critères d'évaluation

- Nombre de pratiquants en situation de handicap
- Nombre de clubs accueillants des PSH
- Nombre d'éducateurs formés
- Partenariats clubs, acteurs médicaux-sociaux



### Critères de réussite

Proposer une offre qui soit accessible à l'ensemble des personnes en situation de handicap et qui permette de répondre aux attentes des PSH et de leur entourage.

## COMMISSION 2 : ÉGALITE DES CHANCES

### POLITIQUE 24 - SPORT

#### 24-1 POLITIQUE DE L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

L'animation sportive départementale s'articule depuis 2013 autour de 2 objectifs stratégiques :

- Favoriser l'accès des publics éloignés à une pratique sportive ;
- Accompagner la structuration et le développement de l'offre sportive des territoires au regard de leurs spécificités

Les publics cibles sont ceux pour lesquels la pratique sportive est éloignée pour des raisons économiques ou sociales et qui relèvent des champs de la protection de l'enfance, de l'insertion ou de la solidarité. Identifiées par des travailleurs sociaux, ces personnes se voient présenter différentes propositions adaptées à leur situation, propositions croisant la pluridisciplinarité des professionnels dans une perspective d'intégration dans le droit commun.

Le second objectif vise plus particulièrement à accompagner les acteurs locaux là où l'offre sportive peut paraître inadaptée quantitativement ou qualitativement aux besoins afin de proposer durablement une offre structurée sur l'ensemble du territoire départemental ceci en :

- initiant de nouvelles offres ;
- conduisant des actions de formation des cadres ;
- accompagnant l'ingénierie et la mise en réseau des acteurs locaux.

Afin de s'adapter aux réalités de chacun des territoires, ceux-ci ont été qualifiés au regard de leur offre. Sur cette base, il a été demandé aux éducateurs de consacrer un temps de travail plus ou moins important à l'un et l'autre de ces 2 objectifs.

	Objectif 1	Objectif 2
<b>Fougères</b>	20 %	80 %
<b>St Malo</b>	20 %	80 %
<b>Vallons/Redon</b>	30 %	70 %
<b>Brocéliande</b>	30 %	70 %
<b>Rennes</b>	50 %	50 %
<b>Vitré</b>	50 %	50 %

Un bilan réalisé en 2015 a permis de constater les premiers effets de cette évolution s'agissant de l'objectif 1 avec l'émergence d'actions innovantes en termes d'inclusion par le sport, un nouveau levier dont se sont emparés tant les éducateurs que les travailleurs sociaux.

La mobilité des agents n'a pas permis de réaliser un bilan quantitatif du temps de travail consacré à chacun de ces deux objectifs ; pour autant un bilan plus qualitatif a été conduit l'an dernier sur l'activité de l'animation sportive départementale ceci par territoire et selon la typologie des actions menées. Il s'avère que les actions sportives au bénéfice des publics vulnérables sont désormais inscrites de façon pérenne dans les missions des éducateurs sportifs.

---

Au regard des conclusions de ce bilan (cf. annexe 1), une seconde phase d'étude a été menée afin de dessiner des perspectives. Celles-ci ne remettent aucunement en question les objectifs poursuivis tels que présentés ci-dessus mais elles viennent réaffirmer l'action des éducateurs en déclinant l'intervention départementale autour des 3 axes que sont :

- le sport santé-bien-être sachant que nous nous sommes par ailleurs engagés dans un partenariat structuré avec différents acteurs pour rejoindre le Plan Régional sport santé bien-être courant sur la période 2018-2022 ;
- le sport éducation ou sport citoyen ;
- le sport nature, inscrit au projet de mandature 2016-2021.

Il s'agit par cette nouvelle clé de lecture de mettre en lumière l'intérêt de la pratique sportive face aux enjeux notamment sociaux du territoire et des habitants tels que définis dans le projet de mandature en faisant du sport un levier concourant le plus largement possible à la réussite de politiques publiques transversales telles que la santé, l'éducation ou l'environnement.

En parallèle, et notamment afin de disposer d'une idée plus précise quant à l'offre sportive existante sur le territoire départemental *via* le prisme des équipements, un état des lieux a été réalisé, à l'échelle de chaque EPCI. Cette ressource est un appui tant pour les éducateurs sportifs qui interviennent en matière d'ingénierie et de développement de la pratique en fonction des réalités territoriales, que pour les élus locaux et plus largement l'ensemble des acteurs du monde sportif.

**Synthèse :**

***L'Assemblée départementale est invitée à approuver la nouvelle déclinaison des actions de l'animation sportive départementale autour de 3 axes : le sport santé, le sport éducation et le sport nature pour une mise en œuvre sur les 3 prochaines années et à prendre connaissance d'un état des lieux des équipements existants sur le territoire départemental.***

**En conclusion, je vous propose :**

***- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport et détaillées en annexe.***

LE PRESIDENT

***Jean-Luc CHENUT***

## Objectif opérationnel n° 41

Poursuivre la dynamique d'accessibilité et d'inclusion dans les projets sportifs, culturels et à destination de la jeunesse



### Pour qui ?

Les enfants de 12 à 18 ans en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnel·les des établissements et des services médico-sociaux, les accueillant·es familiaux, les aidant·es



### Qui porte cet objectif ?

Département d'Ille-et-Vilaine – Direction éducation jeunesse et sport et Direction de la culture et des archives



### Qui mobiliser ?

Éducation nationale, EPLE, structures médico-sociales, Comités sportifs, associations sportives et culturelles, MDPH



### Quand ?

Sur toute la durée du schéma

## Actions à mettre en œuvre :

- Soutenir **150 départs en vacances** chaque année pour des jeunes Bretiliens et Bretiliennes en situation de handicap.
- Soutenir **l'inclusion à travers le sport** en poursuivant le financement :
  - du pôle ressources-handicap qui accompagne les structures dans leur démarche inclusive pour l'accueil d'enfants en situations de handicap, sensibilise les professionnel·les à la démarche d'inclusion et soutient les familles ;
  - des actions « **sport santé** » organisées par les agences départementales qui peuvent intégrer des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
  - le soutien aux sportifs de haut niveau (y compris parasport) ;
  - le soutien aux **comités handisport** et sport adapté (soutien au développement de la pratique) ;
  - le recensement des équipements sportifs (dont le niveau d'accessibilité).
- Fixer des objectifs de déploiement du **sport adapté** et du **handisport** dans le cadre des financements des associations sportives bretiliennes.
- Continuer **d'accompagner les acteurs culturels** œuvrant pour l'accessibilité des pratiques artistiques à tous, notamment des personnes en situation de handicap.
- Renforcer les actions engagées par la Direction de la culture en lien avec la Direction de l'autonomie sur des **projets spécifiques** (ex : Projet avec la Compagnie Le Vent des Forges, projet culturel « VIA Danse » et projet Chantefables).
- Mettre en œuvre les **actions de sensibilisation des bibliothèques** dans la prise en compte des handicaps par le biais de formations, de mise à disposition d'outils, de temps d'échange et de rencontre en lien avec l'accessibilité en conformité avec les orientations du schéma départemental de lecture publique.
- Poursuivre l'accompagnement des bibliothèques sur l'élaboration de **schéma d'accessibilité en bibliothèque** qui sensibilise et aide les bibliothèques à s'inscrire dans les semaines d'information santé mentale en proposant une bibliographie annuelle en lien avec la thématique.
- Continuer le redéploiement des **livres de la médiathèque** départementale vers les établissements pour personnes âgées comme depuis 2015.
- Soutenir **l'inclusion à travers la culture** en poursuivant le soutien aux actions suivantes : adhésion au Groupement national des animateurs en gérontologie (GAG), adhésion du Département à la **plate-forme HANDIAPASON**, outil à l'attention des accompagnants des personnes en situation de handicap, la collaboration avec Ouest France sur le dispositif « **L'album de notre histoire** », ...



Annexe 8 : Tableau des projets de parasport financés par les contrats départementaux de solidarité territoriale de 2017 à 2023

Territoires intercommunaux/projets/bénéficiaires	Montant engagé AP dépense TTC
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Bretagne Porte de Loire commun</b>	<b>4345</b>
<b>2020 - Hand pour tous et handball adapté (Union Sportive Bainaïse)</b>	
UNION SPORTIVE BAINAISE SECTION HANDBALL	1738
<b>2021 - Hand pour tous et Hanball Adapté (Union Sportive Bainaïse - Section HandBall)</b>	
UNION SPORTIVE BAINAISE SECTION HANDBALL	1738
<b>2022 - Hand pour tous et hand adapté (Union Sportive Bainaïse - Section Handball)</b>	
UNION SPORTIVE BAINAISE SECTION HANDBALL	869
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Bretagne Romantique</b>	<b>2500</b>
<b>20 - F - Formation professionnel d'un entraîneur pour les personnes en situation de handicap formation.</b>	
ASSOCIATION COMBOURG NATATION	2500
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Brocéliande</b>	<b>3600</b>
<b>2019-Organisation d'ateliers mutisports adaptés pour les jeunes en situation de handicap</b>	
ASSOCIATION POUR REUSSIR AUTR'MENT	1800
<b>2020- ATELIERS MULTISPORTS ADAPTES POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	
ASSOCIATION POUR REUSSIR AUTR'MENT	1800
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Fougères agglomération</b>	<b>1080</b>
<b>2022 - Foulées de l'Espoir - Les Foulées de l'Espoir</b>	
ASS LES FOULEES DE L'ESPOIR FOUGERES	1080
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Redon agglomération</b>	<b>74518,4</b>
<b>2017 - Action 3 - Soutien aux emplois de coordinateur de l'OFIS et de responsable du pôle handicap (OFIS)</b>	
OFIS OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON	8000
<b>2017 - Action 8 - Action handicap (OFIS)</b>	
OFIS OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON	8000
<b>2017 - Sports de plein air adaptés (Fédé)</b>	
FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON	4500
<b>2018 - Action handicap (OFIS)</b>	
OFIS OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON	6518,4
<b>2018 - Favoriser l'accès à la natation des personnes en situation d'handicap (CNPR)</b>	
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	2000
<b>2018 - Sports de plein air adaptés (La Fédé)</b>	
FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON	4500
<b>2019 - Section de sport adapté (CNPR)</b>	
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	2000
<b>2019 - Sport et Handicap (OFIS)</b>	

Annexe 8 : Tableau des projets de parasport financés par les contrats départementaux de solidarité territoriale de 2017 à 2023

OFIS OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON	8000
<b>2019 - Sports de plein air adaptés aux PH en situation d'exclusion (La Fédé)</b>	
FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON	4500
<b>2020 - Interventions auprès du public en situation de handicap (ESC Pipriac Volley-Ball)</b>	
ENTENTE SPORTIVE DU CANTON DE PIPRIAC	3500
<b>2020 - Section de sport adapté (CNPR)</b>	
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	2000
<b>2020 - Sport et Handicap (OFIS)</b>	
OFIS OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON	8000
<b>2020 - Sports de plein air adaptés (La Fédé)</b>	
FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON	4500
<b>2021 - Interventions dans les foyers de vie (ESC Pipriac Volley-Ball)</b>	
ENTENTE SPORTIVE DU CANTON DE PIPRIAC	0
<b>2021 - Section handisport et sport adapté (CNPR)</b>	
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	2000
<b>2021 - Sport de plein air adaptés (La Fédé)</b>	
FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON	4500
<b>2022 - Ateliers sport adapté (La Bicoque)</b>	
LA BICOQUE	0
<b>2022 - Section handisport (CNPR)</b>	
CERCLE DES NAGEURS DU PAYS DE REDON	2000
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Saint Méen Montauban</b>	<b>16000</b>
<b>2019-Aide à l'emploi sportif (coordinatrice sport santé handicap)</b>	
OFFICE DES SPORTS SAINT MEEN MONTAUBAN	8000
<b>2020-AIDE A L'EMPLOI SPORTIF COORDONNATRICE SPORT SANTE HANDICAP</b>	
OFFICE DES SPORTS SAINT MEEN MONTAUBAN	8000
<b>2017-2021 V3 Contrat départemental de territoire Saint-Malo agglomération</b>	<b>7500</b>
<b>18 - F - Opération "Handi-pétanques"</b>	
ASSOCIATION DEMAIN J'AI VINGT ANS	2000
<b>18 - F -Championnat de France de "Basket Ball Sport Adapté"</b>	
ASSOCIATION SPORT ADAPTE COTE D'EMERAUDE	1500
<b>19 - F - le soutien à l'intervention auprès du public jeune en situation de handicap</b>	
ASSOCIATION DEMAIN J'AI VINGT ANS	4000
<b>2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VITRE COMMUNAUTE</b>	
<b>2023 - FONCTIONNEMENT SECTION SPORT ADAPTE - AUREORE SECTION SPORT ADAPTE</b>	<b>2000</b>

Annexe 8 : Tableau des projets de parasport financés par les contrats départementaux de solidarité territoriale de 2017 à 2023

AURORE DE VITRE	2000
<b>2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE</b>	
<b>2023 - Sport pour tous et sport adapté (Office des Sports Cantonal Le Sel-de-Bretagne)</b>	<b>15000</b>
OFFICE DES SPORTS CANTONAL DU SEL DE BRETAGNE	15000
<b>2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE</b>	
<b>Couesnon Marches de Bretagne-Semaine paralympique-2023</b>	<b>1000</b>
COUESNON - MARCHES DE BRETAGNE	1000
<b>2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION</b>	
<b>2023 - Ateliers de sport adapté pour tous (La Bicoque)</b>	<b>2000</b>
LA BICOQUE	2000
<b>2023 - Sport adapté (Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine)</b>	<b>1000</b>
OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE	1000
<b>Total général</b>	<b>130 543</b>

## A) Actions récurrentes

Agence	Type d'action	Dénomination action	Nature / descriptif de l'action	Fréquence	Niveau implication ESD (ex : organisateur, co-organisateur, intervenant,...)	Public concerné (ex : enfants, ados, adultes, scolaires,...)	En structure ou non ? (si oui, laquelle / lesquelles ?)	Partenariat avec assos locales ? (si oui, lesquelles ?)	Lien avec CDSA ou CDH ?
Brocéliande	Intervention auprès asso sportive.	Multisport Adapté à PRA	Encadrement créneau SA de l'association PRA	hebdomadaire	Intervenant, co-organisateur	enfants / ados	PRA	PRA	Affiliation FFSA. Relai des infos du CDSA.
Rennes	Intervention auprès asso sportive.	Multisport Adapté à l'OCSPEC	Soutien à section Sport Adapté de l'Office (OCSPEC) : 2 créneaux hebdomadaires (6-10 ans et 11 - 14 ans)	Hebdomadaire	Co-organisateur, intervenant	enfants, ados	non	Office des sports	Affiliation FFSA en cours
Rennes	Intervention auprès asso sportive.	Multisport Adapté au CS Bettonnais	Soutien à section Sport Adapté du club "CS Betton" : 2 créneaux hebdomadaires (- 12 ans et + 12 ans)	Hebdomadaire	Co-organisateur, intervenant	enfants, ados	non	CS Betton (et Office des sports ?)	Affiliation FFSA réalisée ?
St Malo	Intervention auprès asso sportive.	Création d'un nouveau créneau loisir pour adolescents	soutien à l'impulsion et mise en œuvre de ce créneau, co-animé avec une éducatrice du club.	1 séance hebdomadaire	co-intervenant	ados	Sport Adapté Côte d'Emeraude (SACE)		Affiliation FFSA
Vitré	Intervention auprès asso sportive.	Sport Adapté à L'Aurore de Vitré.	Soutien à l'encadrement et formation de cadre auprès asso sportive	hebdomadaire sauf vacances scolaires	co intervenant	1 groupe enfants 1 groupe adultes	salle gym Aurore gymnase St Marie	Aurore de Vitré	Affiliation FFSA
Fougères	Intervention auprès structure spécialisée.	DROIT DE CITE	Cycle de 12 séances autour de l'expression corporelle	hebdomadaire	Encadrement et information éducatrice	Adultes de la structure	ESAT de PARON	non	non
Fougères	Intervention auprès structure spécialisée.	APS à l'ESAT PARON	Cycle de 12 séances autour du basket adapté, de la gym et de jeux présportifs.	2 séances par mois	Encadrement et information des éducateurs de la structure	Un public adulte adhérent à la structure	ESAT de PARON	Non (mais la ville de Fougères pour l'accès aux équipements sportifs).	Non
Redon - Vallons	Intervention auprès structure spécialisée.	Handisport pour enfants à l'IEM La Clarté (Redon)	séance multisport	1 séance/semaine	Organisateur/intervenant	enfants - de 12 ans	IEM la clarté Redon	OFIS de redon + assos locales	non
Redon - Vallons	Intervention auprès structure spécialisée.	Handisport adultes Redon	séance multisport	1 séance/semaine	Organisateur/intervenant	adultes	IEM la clarté + APEA redon + particuliers	OFIS de redon + assos locales	Non
Redon - Vallons	Intervention auprès structure spécialisée.	Handisport au foyer des glycines (Pipriac)	Interv. auprès structure spé.	1 séance/semaine	co organisation/intervenants	adultes	Foyer des glycines Pipriac		non
Redon - Vallons	Intervention auprès structure spécialisée.	Handisport au foyer de vie "L'hospitalité" (Guipry-Messac)	Interv. auprès structure spé.	1 séance/semaine	co organisation/intervenants	adultes	foyer de GUIPRY MESSAC		Non
Redon - Vallons	Intervention auprès structure spécialisée.	Handigym pour Foyer des Glycines et Etoile Mauritanienne	Interv. auprès structure spé.	1 séance/semaine	co organisation/intervenants	adultes	Foyer des glycines + particuliers	association de l'étoile mauritanienne	non
Fougères	Evènementiel	Corps Accords	Proposer, créer et organiser un spectacle de danse avec des publics vulnérables, des publics suivis par la mission sport et des agents de l'agence. La transversalité comme un outil de plusvalue et de réponse aux problématiques. Création originale et unique dans le département.	1 cycle complet sur une saison sportive à raison en moyenne de 2 jours par mois pour aboutir à un spectacle de danse. 50 danseuses devant un public de 400 personnes le samedi 06 mai 2023.	7 ateliers chorégraphiques + 1 spectacle + séances intermédiaires de novembre à avril	Projet transversal avec des ados, des adultes handicapés, des professionnels de l'agence, des jeunes adultes en insertion.	Non	Plusieurs structures engagées avec l'agence départementale du pays de Fougères, l'ESAT paron de Fougères, Droit de cité de Fougères, Stereden de Fougères, les 5 clubs de Gymnastique du Pays de Fougères et le CDAS de Fougères.	non
Brocéliande	Projet de développement / pilotage de projet.	Accompagnement projet de développement et de structuration de l'association "Pour réussir autrement"	Ingénierie / accompagnement de projet	Selon les besoins et le calendrier / vitesse d'avancement du bureau	Conseil / soutien	Membres du bureau de PRA	non	PRA	Association affiliée FFSA
Redon - Vallons	Projet développement / pilotage projet	Collectif "Handipilote"	Projet de dev. / pilotage projet/ organe de décision	1/mois	co-organisation / intervenants	tout public	Nombreuses associations	APEA/OFIS/La Fédé/un fauteuil dans l'étang .....	non

## B) Actions ponctuelles

Agence	Type d'action	Dénomination action	Nature / descriptif de l'action	Fréquence	Niveau implication ESD (ex : organisateur, co-organisateur, intervenant,...)	Public concerné (ex : enfants, ados, adultes, scolaires,...)	En structure ou non ? (si oui, laquelle / lesquelles ?)	Partenariat avec assos locales ? (si oui, lesquelles ?)	Lien avec CDSA ou CDH ?
Brocéliande	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	Pratiquons ensemble pour le goût de l'effort	Sensibilisation des écoliers du territoire de St Méen Montauban à l'activité sportive, au handicap et à la nutrition. Action portée par l'Office des Sports (OSSMM)	1 journée	co-organisateur et coordination de chacun des 2 sites (St Méen et Montauban)	CE2 / ULIS / IME	Oui et non (IME)	OSSMM, AS, Sections sportives, CD, Ligue ...	Eventuellement prêt de matériel à l'OSSMM.
Fougères	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	CAP 2024 : mets du sport dans ton collège ("Terre de Jeux 2024")	Une mini-conférence avec Julie Jarrige sur sa vie, sa pratique sportive et ses projets sportifs et une journée de pratique handi-escalade avec les 2 classes olympiques des collèges privé et public de ST Aubin du Cormier	2 rendez-vous dans l'année	Accompagnement du projet par la mission sport et encadrement de la journée escalade et du parcours de mobilité par les ESD de l'agence et son RMS;	2 classes olympiques des deux collèges privé et publics de la commune	Collèges	Non	Non
Redon-Vallons	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	Sensibilisation au collège	Sensibilisation aux activités sportives adaptées en collège	2 actions /an	co-organisation / intervenants	collégiens de 11 à 14 ans	Bain de Bretagne (chêne vert), Redon (le cleu st Joseph)	OTS	Non
Redon-Vallons	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	Sensibilisation en école primaire	Sensibilisation aux activités sportives adaptées en milieu primaire	4 actions / an	co-organisation / intervenants	élèves de 8 à 10 ans	écoles primaires de Redon (St Michel), Avessac (privée et publique), Rieux (privée et public) et Saulnières (privée et public)	APEA redon, ESAT redon, handipilot, OTS, fédé, Office du Sel	Non

Redon-Vallons	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	Sensibilisation au lycée	Sensibilisation aux activités sportives adaptées en lycée	2 actions / an	co-organisation / intervenants	lycéens de 16 à 17 ans	lycée ISSAT de Redon, lycée Beaumont de Redon	OTS	Non
Vitré	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	CAP 2024 : mets du sport dans ton collège ("Terre de Jeux 2024")	Deux sensibilisations au handicap en direction de collégiens	1 par an	Animation	collégiens de Janzé	Collège de Janzé	non défini	oui
Vitré	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	CAP 2024 : mets du sport dans ton collège ("Terre de Jeux 2024")	Une sensibilisation au handicap en direction de collégiens	1 par an	Animation	collégiens de Chateaubourg	Collège de Chateaubourg	non défini	non
Vitré	Sensibilisation scolaires et/ou licenciés.	Journée de sensibilisation	Une sensibilisation aux handicaps en direction de collégiens	1 par an	Animation	collégiens d'Argentré Duplessis	Collège d'Argentré Duplessis	non défini	non
Brocéliande	Soutien actions comités.	Journée de promotion du Handisport portée par CDH35 (découverte FTT + Tir à l'arc)	Handisport adultes	demi journée locale	Intervenant	adultes	Oui		CDH
Redon-Vallons	Soutien actions comités.	championnat départemental	qualifications départementales de boccia	1/an	co organisation/intervenants	licenciés CDH 35	clubs du 35	OTS	CDH
Brocéliande	Intervention auprès structure spécialisée.	Mobilité Vélo en Brocéliande	Remise en selle et Accompagnement à la circulation sur différents types de voies cyclables.	3 1/2 journées	co-organisateur et intervenant	adultes suivi par le Service d'Accompagnement des Jeunes Majeurs de l'IME Les Ajoncs d'Or.	Oui et non (IME)		Non
Brocéliande	Accompagnement vers le droit commun.	Cap'ton sport	Accompagnement d'adultes en situation de handicap désirant pratiquer une activité sportive en club (voire également une pratique auto-gérée)	En fonction des demandes et des possibilités	Accompagnateur	Adultes suivis par le SAVS Le Pommeret	non (personnes vivant en milieu ordinaire mais suivies par association spécialisée dans l'insertion / inclusion des personnes handicapées)	SAVS Le Pommeret	non (mais pourrait se faire pour élargir la recherche d'une offre de pratique)
Vitré	Formation / suivi de cadres	ESAT-O sport	intervention et formation de cadres	bi-annuelle	intervenant support	adultes	esat Sévigné	Filés	non
Brocéliande	Evènementiel	Journée Olympique et Paralympique (JOP) 2023	Favoriser et promouvoir les activités physiques et sportives dans le cadre d'un évènementiel sportif (JOP) partagé, ciblant cette année les personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle.	1 journée	Organisateur et intervenant	Adultes / Jeunes Adultes accompagnés par le SAVS "Le Pommeret" et l'IME "Les Ajoncs d'Or"	Oui	SAVS Le Pommeret + IME Ajoncs d'Or	Non
Redon-Vallons	Evènementiel	Sensicap	découverte des offres sportives et culturelles du secteur	1/an	co-organisation / intervenants	tout public	Nombreux foyers, collège, ALSH	nombreuses assos locales	CDSA
Redon-Vallons	Evènementiel	Action(s) SISM	semaine de la santé mentale sur Redon	1/an	co-organisation / intervenants	tout public		nombreuses assos locales + collectivités locales	Non
Redon-Vallons	Evènementiel	Forum accessibilité universelle	Sensibilisation et débats autour de la vie en communauté	1 sem /an 3 actions	co-organisation / intervenants	tout public	nombreux foyers, lycées	handipilote, fédé, OTS, APEA	Non
Redon-Vallons	Evènementiel	Téléthon	Sensibilisation	1 action / an	Intervenant	tout public		OTS	Non
Redon-Vallons	Evènementiel	Action rdv tremplin	retour à l'APS	1 action /an	co-organisation	adultes suivis	CDAS, mission locale, pole emploi		Non
Redon-Vallons	Evènementiel	500 handballeurs en herbe	inclusion par le sport	1 action / an	organisation	enfants 6 à 15 ans	IEM la clarté, IME la boussole, écoles primaires	esr handball redon	Non
St Malo	Evènementiel	Sport en famille	animation d'un atelier basket fauteuil	un après-midi	intervenant	adultes et enfants		OSMR (office des sports Mesnil et Rance)	Non
St Malo	Evènementiel	Challenge Nicolas Moison	animation d'un atelier torball	une journée	intervenant	enfants		Miniac-Morvan Basket Club	Non
Vitré	Evènementiel	tournoi basket inclusif	intervention et formation de cadre auprès asso sportive	1 fois par an	co intervenant	enfants-ados-adultes	terrains basket Aurore	Aurore	Affiliation FFSA
Vitré	Evènementiel	SODA QUEST	Journée évènementielle annuelle (29/10/2021) dont 1 des objectifs est la sensibilisation des jeunes au respect du handicap	1 par an	Intervenant	Adolescent.es	terrains et gymnases de Retiers	Service Jeunesse Roche Aux Fées Communauté	non

## Annexe 10 : Où trouver une offre en parasport ?

### **LE POLE RESSOURCES HANDICAP 35 :**

Téléphone (familles) : 02 99 55 75 00 / Téléphone (professionnels et bénévoles) : 02 99 77 12 12

Site Internet : [www.pole-ressources-handicap35.fr](http://www.pole-ressources-handicap35.fr)

Courriel : [contact@phr35.fr](mailto:contact@phr35.fr)

### **SITE DU COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS : « TROUVE TON PARASPORT »**

Site Internet : <https://trouvetonparasport.france-paralympique.fr/>

### **SITE DU MINISTERE DES SPORTS : « HANDIGUIDE DES SPORTS »**

Site Internet : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr>

### **COMITE DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE SPORT ADAPTE**

Téléphone : 02 99 54 67 63

Site Internet : <https://sportadapte35.fr>

Courriel : [sportadapte35@gmail.com](mailto:sportadapte35@gmail.com)

### **COMITE DEPARTEMENTAL ILLE-ET-VILAINE HANDISPORT**

Téléphone : 06 99 94 16 07

Site Internet : <https://handisport35.org>

Courriel : [cdhandisport35@gmail.com](mailto:cdhandisport35@gmail.com)

## Annexe 11 : Liste des offices des sports en Ile-et-Vilaine

Office des sports
OFFICE DES SPORTS BRETAGNE ROMANTIQUE
OFFICE DES SPORTS MESNIL-RANCE
OFFICE DES SPORTS ET LOISIRS DE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
OFFICE CANTONAL D'ANIMATIONS SPORTIVE FOUGERES NORD
OFFICE DES SPORTS PAYS ST AUBIN DU CORMIER
OFFICE DES SPORTS PAYS ROCHE AUX FEES
PELE-MELE SPORTS ET LOISIRS - LA GUERCHE-DE-BRETAGNE
OFFICE DES SPORTS DE SAINT-MEEN MONTAUBAN
OFFICE DES SPORTS DES COMMUNES DE L'OUEST RENNAIS
OFFICE COMMUNAUTAIRE DES SPORTS DU PAYS D'AUBIGNE-CHEVAIGNE
OFFICE DES SPORTS DU VAL D'ILLE DINGE
OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE BAIN DE BRETAGNE
OFFICE DES SPORTS CANTONAL LE SEL DE BRETAGNE
OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS PAYS DE GRAND-FOUGERAY
OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE
OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON
OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE GUICHEN

# Rapport d'information et d'évaluation sur la politique parasport du Département d'Ille-et-Vilaine

## Préambule

En septembre 2023, les membres de l'Assemblée départementale réunis en session ont acté le principe de la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine. Conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 et à l'article 63 du règlement intérieur de la collectivité, la durée de la mission a été fixée à six mois et onze conseillers départementaux ont été désignés pour participer aux travaux de cette instance : Florence ABADIE, Jean-François BOHANNÉ, Armelle BILLARD, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Jean-Paul GUIDONI, Schirel LEMONNE, Gaëlle MESTRIES, Roger MORAZIN, Leslie SALIOT, Arnaud SALMON et Yann SOULABAILLE. Gaëlle MESTRIES et Florence ABADIE en sont respectivement présidente et vice-présidente.

La première réunion de la mission a été l'occasion de préciser la commande et le champ d'étude souhaité, conduisant les onze membres à en modifier le périmètre initial. En effet, le handisport encadre exclusivement la pratique sportive des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel, celle des personnes concernées par un autre type de handicap étant regroupée sous l'appellation sport adapté. L'ambition partagée étant de considérer la plus grande diversité des handicaps et de cerner plus largement les multiples enjeux liés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, le périmètre du parasport, englobant handisport et sport adapté, a ainsi été retenu.

Pour ce faire, la mission d'information et d'évaluation a suivi la méthodologie de travail suivante :

- 4 réunions (8 novembre et 11 décembre 2023, 13 février et 13 mars 2024) :
  - o Définition commune des notions ayant abouti au changement de périmètre de la mission, du seul handisport à une vision plus élargie sous le terme parasport, et expression des attendus
  - o Phase d'état des lieux et de présentation des dispositifs et partenariats existants
  - o Temps d'échanges sur la structure et le contenu du rapport final, ainsi que sur les préconisations issues de la réflexion menée au sein de la mission
- 4 temps d'audition à la fois en rencontres physiques et en visio-conférences
  - o Rencontre avec le délégué régional du comité paralympique et sportif français, le 9 janvier 2024
  - o Rencontre avec les comités départementaux handisport et sport adapté, le 18 janvier 2024
  - o Rencontre avec deux clubs sportifs ayant mis en place des sections handisport et sport adapté, le 30 janvier 2024
  - o Rencontre avec le GIP Sport Bretagne (ex campus de l'excellence), le 13 février 2024

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est l'un des axes majeurs de l'action sociale confiée par le législateur aux Départements. En tant que chef de file des solidarités humaines,

le Département agit ainsi au quotidien pour leur inclusion au sein de la société. En Ille-et-Vilaine, cette action s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023 – 2028, qui fixe les priorités stratégiques et opérationnelles en la matière, ainsi que dans celles portées par la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH). Par ailleurs, le Département partage la compétence facultative "sport" avec d'autres institutions, comme les différentes collectivités du territoire, et mène de longue date une politique sportive et parasportive. En 2013, son approche de l'animation sportive a été modifiée, dans l'optique d'une articulation renforcée entre les actions visant à favoriser l'accès à la pratique sportive des publics en étant éloignés (relevant notamment de la protection de l'enfance, de l'insertion ou de l'autonomie) et l'accompagnement à la structuration et au développement de l'offre sportive des territoires. En 2019, l'Assemblée départementale a souhaité réaffirmer ces objectifs et mettre en lumière l'intérêt de la pratique sportive face aux enjeux sociaux du territoire, en faisant du sport un levier concourant le plus largement possible à la réussite de politiques publiques transversales telles que la santé, l'éducation ou l'environnement. En effet, il est reconnu que la pratique sportive, notamment pour les personnes en situation de handicap, permet de lutter contre les effets nocifs de la sédentarité tout en étant vectrice d'apprentissage, de lien social, de bien-être et de développement de l'estime de soi.

C'est dans un contexte marqué par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, qui se dérouleront en France de la fin juillet à la mi-septembre 2024, que s'inscrit aujourd'hui l'action départementale et les réflexions menées par la mission d'information et d'évaluation. En parallèle de l'accueil de cet événement d'ampleur internationale, l'Etat français promeut cette année l'activité physique et sportive au rang de « Grande cause Nationale ». Sous l'intitulé « Bouge chaque jour ! », les français sont sensibilisés aux vertus sanitaires et sociales du sport face à des modes de vie toujours plus sédentaires, et vise à faire du sport un puissant outil de cohésion. Pour y parvenir, l'Etat fixe entre autres l'objectif de former 3 000 clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Cette portée inclusive, souhaitée tant par l'Etat que par le Département, est aussi bien guidée par le nombre important de personnes en situation de handicap au sein de la population que par les difficultés et discriminations persistantes dont elles continuent à faire l'objet. Selon les différentes définitions possibles du handicap et les critères de mesure retenus, en France en 2021, le nombre de personnes en situation de handicap ou dépendantes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire oscillait ainsi entre 2,6 et 7,6 millions. Sur des bases déclaratives, environ 12% de la population française serait porteuse de handicap. En outre, leur surreprésentation dans divers indicateurs de précarité socio-économique (taux de chômage, taux de pauvreté, etc.) et leurs problématiques récurrentes d'accès aux mêmes droits que tout un chacun sont aujourd'hui largement documentées.

Afin de répondre aux objectifs de la mission d'information et d'évaluation, le cadre institutionnel et l'état des lieux de la politique parasportive développée dans le département seront dans un premier temps abordés. Dans un second temps, les différents champs d'action étudiés lors des travaux de la mission feront l'objet de constats et de préconisations.

<b>I. <u>POLITIQUE PARASPORTIVE EN FRANCE ET A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE</u></b> .....	<b>4</b>
<b>A. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE</b> .....	<b>4</b>
1. STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE DU SPORT ET DU PARASPORT .....	4
2. DEFINITIONS ET CADRE DES NOTIONS LIEES AU HANDICAP .....	8
<b>B. ETAT DES LIEUX : LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE POUR LE PARASPORT</b> .....	<b>10</b>
1. L'ACTION TERRITORIALE DU DEPARTEMENT : ANIMATION SPORTIVE ET CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CDST) .....	11
2. LE PARASPORT AU SEIN DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPARTEMENTALES.....	14
<b>II. <u>L'OFFRE DEPARTEMENTALE DE PARASPORT : CHAMPS D'ACTION PRIORISES ET PRECONISATIONS</u></b> .....	<b>18</b>
<b>A. MOBILISATION DU MOUVEMENT SPORTIF EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b> .....	<b>19</b>
<b>B. MOBILITES</b> .....	<b>21</b>
<b>C. MATERIEL PARASPORTIF</b> .....	<b>23</b>
<b>D. COMMUNICATION, SENSIBILISATION, ACCULTURATION</b> .....	<b>24</b>
<b>III. <u>ANNEXES</u></b> .....	<b>28</b>

# I. POLITIQUE PARASPORTIVE EN FRANCE ET A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

## A. Cadre institutionnel et juridique

### 1. Structuration institutionnelle du sport et du parasport

#### **Le sport en France :**

Le cadre juridique de l'organisation du sport en France est fixé par le Code du sport, qui indique dans son article L.100-2 :

*« L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. Ils veillent à assurer un égal accès aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire [...] ».*

L'organisation sportive française est ainsi soutenue par de multiples acteurs qui travaillent à la promotion et au développement du sport, et ce à tous les niveaux de la société. Le partage des rôles entre les acteurs de la politique sportive, qui a connu de fortes évolutions, peut schématiquement être présenté comme suit :

- L'Etat occupe une place prééminente dans le modèle sportif français et a été progressivement amené à jouer un rôle essentiel dans l'organisation, la régulation et le contrôle des activités sportives. De nos jours, il définit les grands objectifs de la politique sportive (haut niveau, inclusion, éducation, santé, etc.), son cadre juridique et veille au respect de l'intérêt général. Dans cette optique, l'Etat délègue notamment aux fédérations sportives l'organisation de la pratique sportive, en conférant à certaines d'entre elles des prérogatives de puissance publique.
- Le mouvement sportif est représenté par le comité national olympique et sportif français (CNOSF) et les différentes fédérations sportives nationales. Le CNOSF est une association reconnue d'utilité publique, composée de l'ensemble des fédérations sportives, qui représente en France le Comité International Olympique (CIO) et qui a notamment pour mission de représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et d'apporter une aide effective aux fédérations adhérentes. Ces dernières, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique et les compétitions, avec leurs déclinaisons régionales (les ligues), départementales (les comités) et locales (les clubs).
- Les collectivités territoriales sont aujourd'hui les premières contributrices au financement des pratiques, des associations et des équipements sportifs, en y apportant plus de 12 milliards d'euros chaque année selon l'observatoire de l'économie du sport de la banque populaire caisse-d'épargne. Le sport étant une compétence partagée, les différents niveaux de collectivités peuvent intervenir dans ce domaine en fonction des priorités fixées par les exécutifs locaux. Elles y investissent en

faveur des infrastructures et jouent un rôle majeur dans la relation avec le réseau associatif sportif local, le soutien multiforme à la pratique autonome ou le sport scolaire. Elles apportent également leur concours au développement du sport de haut niveau.

- L'Agence Nationale du Sport (ANS), créée par la loi du 1<sup>er</sup> août 2019, a sensiblement transformé la gouvernance de la politique sportive. Groupement d'intérêt public, l'ANS est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique. Ses missions principales sont de renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des JOP de Paris 2024, et de mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous. Sa création s'est accompagnée d'une déclinaison territoriale de la gouvernance du sport, via la création de conférences régionales du sport et de conférences des financeurs du sport, qui représentent les instances de dialogues, de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires. En effet, ces deux instances ont vocation à autonomiser les acteurs du sport au sein des régions vers un modèle partenarial, chaque conférence ayant obligation de définir un projet sportif territorial. En Bretagne, le projet sportif territorial 2023-2026 <sup>1</sup>a été adopté par la conférence régionale du sport le 11 mai 2023 : il fixe 17 engagements, dont l'un a pour objectif "d'aller vers les personnes en situation de handicap afin de leur proposer une activité physique et sportive".

### **Le parasport en France :**

Le parasport fait partie intégrante du système et des structures du sport français présentées ci-dessus, qui influencent globalement son développement et agissent sur les moyens lui étant dédiés. Cela étant, il est possible d'identifier certains acteurs parasportifs clés :

- Les Fédérations Françaises Handisport (FFH) et Sport Adapté (FFSA) ont reçu, tout comme les autres fédérations, la délégation du Ministre chargé des Sports pour organiser des compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux, et de procéder aux sélections correspondantes.  
La Fédération Française Handisport a pour mission de développer la pratique Handisport auprès des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel. Son objectif est notamment de rendre accessible et de développer la pratique physique et sportive pour ces personnes.  
La Fédération Française de Sport Adapté a aussi pour mission de développer la pratique du sport adapté en direction des personnes en situation de handicap, mental ou psychique. Son objectif est notamment de permettre un accès aux pratiques physiques et sportives pour ces personnes.
- Le Comité Paralympique et sportif français (CPSF) est l'instance nationale chargée de coordonner et de promouvoir le sport paralympique, c'est-à-dire l'ensemble des disciplines présentes aux Jeux paralympiques. Il est reconnu par le Comité International Paralympique en ce sens les athlètes paralympiques français au niveau international. Le CPSF travaille en étroite collaboration avec les fédérations sportives, les autorités gouvernementales et les organismes sportifs nationaux pour assurer le développement du parasport en France. Si le CPSF se positionne sur l'ensemble des

---

<sup>1</sup> Projet sportif territorial téléchargeable sur le site de l'ANS : [Projets Sportifs Territoriaux | Agence nationale du sport \(agencedusport.fr\)](https://agence.sport.gouv.fr/Projets-Sportifs-Territoriaux)

types de handicap, il ne propose pas d'encadrement des pratiques sportives à la différence des fédérations handisport et sport adapté. Le CPSF développe également des outils, des guides et des dispositifs visant au développement de la pratique sportive en France : guide du parasport à destination des collectivités territoriales, livre blanc sur le projet héritage des JOP 2024, réalisé en lien avec l'assemblée des Départements de France, plateforme « trouve ton parasport », programme clubs inclusifs, programme clubs sportifs et Etablissements Médico-sociaux, etc.<sup>2</sup>

- En outre, le Ministère des sports a également lancé en 2020 sa « stratégie nationale Sport Handicap 2020-2024 ». Elle vise d'une part à l'inclusion sociale par le sport, déterminée par la possibilité d'accéder et de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix et de l'appréhender au niveau de son choix (du sport amateur au sport de haut niveau). D'autre part, elle a pour but de permettre aux sportifs paralympiques de haut niveau de contribuer à l'objectif d'une équipe de France paralympique plus performante. Cette stratégie se décline selon trois axes : Favoriser et faciliter l'accès à une pratique physique et sportive ; Développer et structurer une offre de pratique adaptée aux besoins ; Améliorer la performance française aux jeux paralympiques

L'organisation institutionnelle du parasport en France repose ainsi sur la totalité des acteurs évoqués, avec des rôles spécifiques confiés à certains d'entre eux. Ces acteurs collaborent à la mise en œuvre de politiques publiques d'inclusion déléguées par l'Etat. A l'échelle nationale et locale, ils structurent ainsi les pratiques parasportives.

Au-delà de ces structures et de leurs actions, la prise en compte des personnes en situation de handicap dans le domaine sportif a évolué ces dernières années vers un versant plus inclusif. D'une approche initialement centrée sur l'offre des fédérations parasportives, elle s'est progressivement orientée vers une démarche inclusive en milieu ordinaire. Depuis 2022, l'ensemble des fédérations sportives ayant obtenu délégation de l'Etat sont ainsi dans l'obligation de produire un projet de développement de l'offre parasportive. Ce changement de paradigme, qui s'observe dans toutes les politiques publiques, aboutit à une volonté croissante d'intégration des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

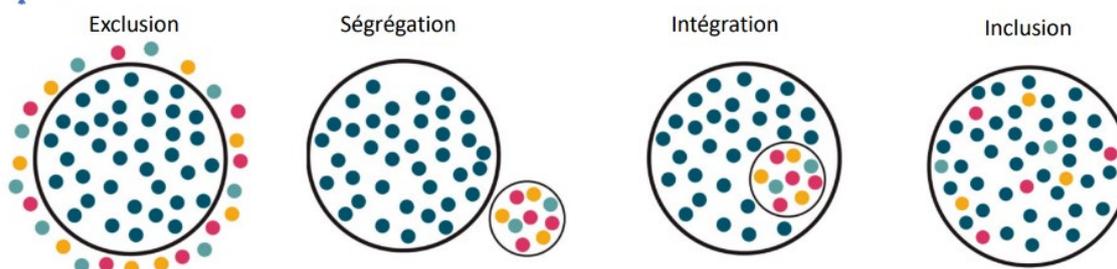
Dans le domaine sportif, cela implique la mise en place de temps de pratiques sportives dans des clubs dit « non spécialisés ». Les modèles et modalités d'inclusion se diversifient passant, selon des nuances graduées et des situations de handicap très variées, de séances spécifiquement encadrées par des institutions dédiées, à la pratique d'activités sportives par des personnes en situation de handicap dans des sections sportives ouvertes à toutes et tous. Les personnes en situation de handicap sont de plus en plus amenées à pratiquer le sport dans des clubs ordinaires, entre pairs (cf. schéma d'impact social ci-dessous, situation d'intégration) ou dans un environnement parfois mixte lorsque l'offre le permet (cf. schéma d'impact social ci-dessous, situation d'inclusion)

---

<sup>2</sup> Cf annexe 4, compte rendu des auditions, CPSF



# Mesure d'impact social



## Le parasport en Ille-et-Vilaine :

En 2019, la population d'adultes et d'enfants en situation de handicap en Ille-et-Vilaine était de 26 675<sup>3</sup> personnes. Toujours en 2019, la part des licenciés FFSA et FFSH en Ille-et-Vilaine s'établissait à 40,56 pour 1000. Par comparaison, le ratio licenciés/habitants en Bretagne (hors handicap) s'élevait à 28 pour 100 la même année.

Mesurer le taux de pratique sportive des personnes en situation de handicap est complexe car il existe une réelle difficulté à faire remonter des données consolidées des licenciés en dehors des deux fédérations parasportives. Ainsi, les licenciés en situation de handicap hors clubs affiliés aux comités handisport et sport adapté ne sont pas comptabilisés.

## Présentation des comités sport adapté (CDSA) et sportifs handisport (CDH) en Ille-et-Vilaine (éléments issus de l'audition du 18 janvier 2024) :

Le comité départemental de sport adapté d'Ille-et-Vilaine existe depuis 40 ans et a pour objectif de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap mental, psychique ou présentant des troubles du spectre autistique. En tant qu'organisme rattaché à une fédération délégataire (FFSA), il exerce une mission de service public et est compétent pour élaborer un règlement sportif, attribuer des titres de champion de France, régional, départemental et détecter, sélectionner et inscrire des athlètes sur les listes ministérielles de haut niveau, dans une vingtaine de disciplines. En Ille-et-Vilaine, l'offre de sport adapté est plus étoffée dans le périmètre de la métropole rennaise que dans le reste du territoire breillien. Parmi les 34 associations breilliennes affiliées comité départemental de sport adapté, 16 sont situées à Rennes Métropole, 7 dans le pays de Redon-Vallons, 5 dans le pays de Brocéliande, 3 dans le pays de Vitré et 3 dans le pays de Saint-Malo.

Le comité départemental handisport regroupe quant à lui 18 clubs, également principalement situés dans ou à proximité de la métropole rennaise. Plus de 20 disciplines sont représentées et les adhérents, dont le nombre a augmenté en 2023 passant de 371 à 430, pratiquent à ce jour davantage en loisirs qu'en compétition. Ces licenciés sont à 50% des personnes porteuses de handicaps physiques, 20%

<sup>3</sup> Etat des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap, CPSF, septembre 2021

des personnes valides (qui procèdent entre autres à l'installation du matériel, au rangement, etc.) et environ 15% de personnes en situation de handicap sensoriels et notamment visuels. En outre, il y a plus d'adultes que de jeunes, élément qui pourrait éventuellement s'expliquer par la période de survenue de la situation de handicap dans la vie des personnes. Enfin, il est à noter que l'adhésion des clubs au comité handisport d'Ille-et-Vilaine permet de bénéficier de formations fédérales ou d'obtenir le prêt de matériel.

## 2. Définitions et cadre des notions liées au handicap

Plusieurs textes juridiques essentiels fixent le cadre d'étude de cette mission et définissent les différents types de handicaps, les règles d'accessibilité, les grands principes d'égal accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs, et enfin les déclinaisons dans le domaine du sport, entre handisport, sport adapté et parasport.

### La loi du 11 février 2005 dite loi « handicap »

Tout d'abord, la loi du 11 février 2005 a eu pour objectif de garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ainsi qu'une meilleure prise en compte de leurs besoins dans tous les aspects de la vie en société. Elle pose le cadre de l'accessibilité et du droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap en articulant l'accès au droit commun et la mise en œuvre de réponses de droit spécifique. La loi handicap a créé aussi les maisons départementales pour les personnes handicapées dans chaque département, afin d'assurer une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil de ces personnes et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Son article 41 dispose notamment que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) se doit d'être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique), et ce, dans tous les espaces ouverts au public. Cet article est précisé par le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public. En tant qu'établissements recevant du public, les équipements sportifs sont concernés par ce décret.

Cette loi définit également le handicap comme suit : « *Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

En ce sens, il est possible de distinguer six types de handicap au regard de cette loi :

- Handicap moteur: recouvre l'ensemble des troubles portant atteinte totale ou partielle à la motricité (ex: paralysie, troubles de la dextérité).
- Handicap mental : défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il est caractérisé par un développement mental incomplet et une insuffisance des fonctions cognitives, de langage, de motricité et des performances sociales (ex : trisomie 21).
- Handicap psychique : les capacités intellectuelles ne sont pas impactées, à la différence du handicap mental. Dans ce cas, c'est la possibilité de les mobiliser qui est incomplète. Le handicap psychique résulte des séquelles d'une maladie mentale (ex : psychose, bipolarité,

trouble grave de la personnalité, TOC). Il impacte les facultés d'intégration sociale d'une personne (ex : angoisse, difficulté de concentration, pensées obsessionnelles).

- Handicap sensoriel : résulte d'une atteinte à un ou plusieurs sens (ex : handicap auditif, visuel).
- Handicap cognitif : impacte les fonctions cognitives, qui regroupent les fonctions de la cognition, de la perception et la faculté de motricité, soit l'ensemble des fonctions permettant de recevoir une information, de la traiter, de l'intégrer, de la mémoriser et ainsi régler son comportement dans la vie quotidienne (ex : troubles dys, trouble de l'attention).
- Polyhandicap : un handicap moteur et un handicap mental sévères sont associés et entraînent une restriction extrême de l'autonomie.

### **La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées :**

Adoptée le 12 décembre 2006, cette convention a pour objectif « *de promouvoir, de protéger et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par toutes les personnes handicapées, et de promouvoir le respect de leur dignité inhérente* ». Son article 30 invite les États signataires à prendre des mesures favorisant « *la participation à la vie culturelle, aux loisirs et aux sports* ».

### **Le Code du Sport :**

Enfin, dans son article L.100-1, le Code du sport fixe que : « *Le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général. [...] La pratique des activités physiques et sportives constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation et la restauration de la santé et du bien-être moral et physique des individus et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif. La loi favorise un égal accès aux activités physiques et sportives, sans discrimination fondée sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap [...]* »

### **Définition du Parasport :**

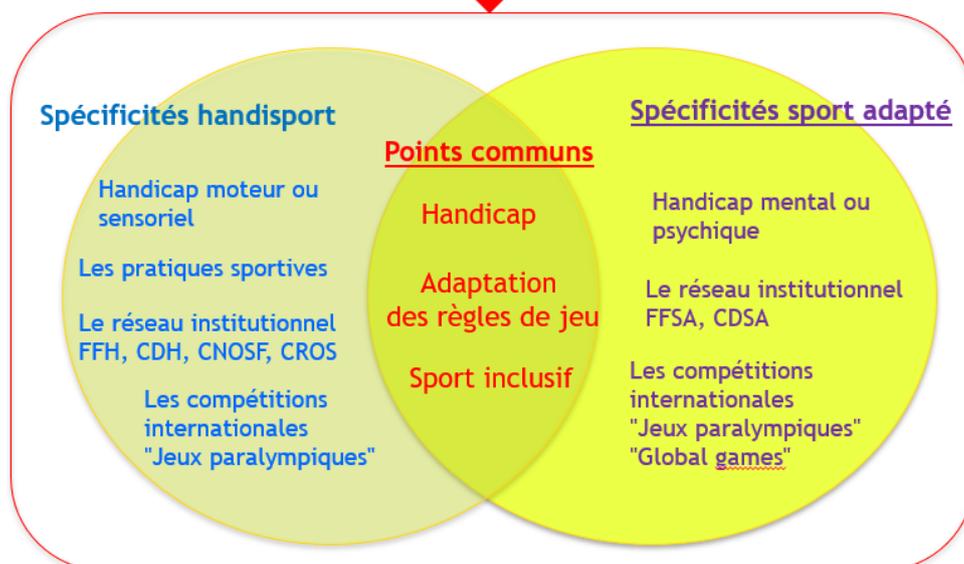
Le parasport est le terme générique pour désigner l'ensemble des sports pratiqués par les personnes en situation de handicap, en loisir comme en compétition, inscrits au programme des Jeux Paralympiques ou non. Il est décliné par discipline, comme le « para badminton », le « para aviron », le « para ski alpin » ; la « para voile », le « para karaté », etc.<sup>4</sup>.

Les différents types de handicaps précédemment évoqués (cf. loi handicap) impliquent des aménagements et règles spécifiques des disciplines sportives. Le terme handisport désigne alors la pratique sportive des personnes qui présentent un handicap physique ou sensoriel, tandis que le sport adapté désigne celle des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

---

<sup>4</sup> Source : site Internet du Comité Paralympique et Sportif Français [www.france-paralympique.fr](http://www.france-paralympique.fr)

**PARASPORT = handisport et sport adapté**



La terminologie employée pour nommer les disciplines de sport adapté est spécifique et a évolué ces dernières années. Celles-ci sont qualifiées par le législateur de « para-disciplines adaptées » (Contrat délégation ministère des sports-FFSA olympiade 2022-2025). Par l'usage systématique du suffixe « Para » (en référence au parasport), et de la discipline faisant l'objet d'une adaptation, le vocabulaire utilisé permet donc de distinguer les disciplines dites « ordinaires » (ex : badminton) de celles consacrées précisément aux personnes en situation de handicap mental, psychique ou porteuses de troubles du spectre de l'autisme (ex : para badminton adapté).

Dotée d'institutions dédiées reposant sur une structure normative élaborée, la France mène donc depuis plusieurs années une politique d'inclusion sportive en faveur des personnes en situation de handicap. A l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, elle s'appuie sur son projet « héritage » pour consolider l'accessibilité des pratiques parasportives en encourageant le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les fédérations sportives à promouvoir le sport dans un esprit de cohésion sociale.

## **B. Etat des lieux : les engagements du Département d'Ille-et-Vilaine pour le parasport**

Dans le cadre de ses compétences obligatoires de solidarités humaines et territoriales, le Département d'Ille-et-Vilaine agit depuis plusieurs années au plus près des territoires en faveur du parasport, notamment à travers les actions menées localement par le pôle territoires et services de proximité. La collectivité intègre également le parasport dans ses politiques publiques, qu'elles relèvent de missions obligatoires ou d'actions volontaristes.

## 1. L'action territoriale du Département : animation sportive et contrat départemental de solidarité territoriale (CDST)

### **L'accompagnement de l'animation sportive départementale en faveur du parasport**

En 2013, le Département a modifié son approche de l'animation sportive, en articulant ses actions autour de deux objectifs stratégiques :

- Favoriser la pratique sportive des publics vulnérables :  
Les publics cibles sont ceux pour lesquels la pratique sportive est éloignée pour des raisons économiques ou sociales et qui relèvent des champs de la protection de l'enfance, de l'insertion ou de l'autonomie. Identifiées par des travailleurs sociaux, ces personnes se voient présenter différentes propositions adaptées à leur situation, propositions croisant la pluridisciplinarité des professionnels dans une perspective d'intégration dans le droit commun.
  
- Accompagner la structuration et le développement de l'offre sportive des territoires au regard de leurs spécificités :  
Cet objectif vise plus particulièrement à accompagner les acteurs locaux là où l'offre sportive peut paraître inadaptée quantitativement ou qualitativement aux besoins, afin de proposer sur l'ensemble du territoire départemental une offre durablement structurée. Cela est rendu possible par la conduite d'actions de formation des cadres et/ou accompagnant l'ingénierie, et la mise en réseau des acteurs locaux.

Après un bilan qualitatif de cette évolution des objectifs de l'animation sportive départementale, l'Assemblée départementale a souhaité, en septembre 2019, réaffirmer l'action des éducateurs sportifs départementaux, sans pour autant remettre en question les deux objectifs initialement poursuivis. Cette réaffirmation s'articule autour des 3 axes :

- Le sport santé-bien-être
- Le sport éducation ou sport citoyen
- Le sport nature

Par cette nouvelle clé de lecture, il s'agissait de mettre en lumière l'intérêt de la pratique sportive face aux enjeux sociaux du territoire et des habitants en faisant du sport un levier concourant le plus largement possible à la réussite de politiques publiques transversales telles que la santé, l'éducation ou l'environnement.

Lors de la première réunion de cette mission d'information et d'évaluation, la question d'intégrer le sport-santé dans le périmètre d'étude a été abordée. Il est donc important de rappeler que le sport-santé n'est pas nécessairement lié à une situation de handicap. Il recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé. Même s'il est admis que le sport santé fait partie intégrante des missions de l'animation sportive départementale, il a été décidé par les membres de la mission que ce sujet, bien plus large que l'objet de départ (le handisport élargi à la notion de parasport), ne serait pas abordé lors de ses travaux.

L'animation sportive départementale est composée de 5 responsables missions sport répartis sur les 6 agences (1 responsable intervenant sur les agences de Fougères et Vitré). Ils assurent la responsabilité de l'animation sportive et encadrent les 18 éducateurs sportifs répartis sur les 6 agences (5 à Rennes, 3 à Saint Malo, 3 à Redon-Vallons, 3 à Fougères, 2 à Vitré, 2 à Brocéliande). Ces équipes mettent en œuvre, sur les 6 territoires d'agence, la politique d'animation sportive décidée par l'Assemblée départementale, telle que présentée ci-dessus. Leurs actions vont donc au-delà du parasport, objet de cette mission d'information et d'évaluation.

Pour l'élaboration de ce rapport, un travail de recensement des actions de l'animation sportive départementale en faveur du parasport a donc été réalisé. Celui-ci se fonde sur le bilan des actions menées lors des cinq dernières années (2018/2023) par les éducateurs sportifs départementaux des missions sport de chaque agence départementale. Le travail inclusif réalisé par les éducateurs sportifs départementaux bénéficie chaque année à près de 700 personnes. Il apparaît également une collaboration régulière de ces éducateurs avec les travailleurs sociaux et/ou professionnels médico-sociaux des services vie sociale des six agences départementales, et une participation forte à la construction de partenariats inter-institutionnels pour mettre en œuvre la politique départementale d'inclusion sociale.

Par ailleurs, l'animation sportive départementale a mis en place 9 commissions techniques, composée chacune d'un responsable mission sport et de plusieurs éducateurs sportifs départementaux. Chaque commission traite d'une discipline sportive, en lien avec les comités départementaux référents. Elle coordonne des interventions à l'échelle de plusieurs agences, en lien avec les comités départementaux (stages sportifs par exemple), et échange des informations sur l'actualité de la discipline. L'une de ces commissions traite du handisport et du sport adapté, en lien avec les deux comités départementaux évoqués (CDH 35 et CDSA 35). Elle produit notamment un bilan d'activité sur ce sujet et présente ses activités à venir en distinguant les actions récurrentes, inscrites dans un cycle d'interventions hebdomadaires, de celles plus circonstanciées dites ponctuelles.

Sur la saison sportive 2022-2023, ce sont 39 actions<sup>5</sup> (réparties sur les six agences) qui ont été conduites par l'animation sportive départementale en faveur du parasport. Ces actions se déclinent comme suit :

- 15 actions récurrentes (actions hebdomadaires, bimensuelles ou mensuelles) : Les éducateurs sportifs départementaux ont soutenu ou initié la mise en place de séances dans plusieurs disciplines parasportives (torball, basket fauteuil, boccia, handi escalade, etc.) au bénéfice de publics jeunes ou adultes en situation de handicap et/ou mixtes. Ces actions se déploient au sein d'associations sportives, mais également au sein de structures spécialisées, sans forcément de lien avec le mouvement sportif.
- 24 actions ponctuelles (événementielles notamment) : ces actions ponctuelles sont issues de partenariats locaux, aussi bien auprès de structures spécialisées dans l'accueil des personnes en situation de handicap (IME, ESAT, SAVS, etc.) que dans des milieux dits ordinaires et de droits communs tels que les établissements scolaires. Les éducateurs sportifs départementaux participent ainsi à des interventions destinées à la découverte de pratiques parasportives, de projets territoriaux et associatifs locaux pour orienter les personnes en situation de handicap dans

---

<sup>5</sup> Liste détaillée en annexe 9

l'écosystème sportif de proximité. Ils participent également à des événements ponctuels visant à faire évoluer les représentations sociétales portés sur le handicap et de sensibiliser le grand public au parcours des personnes en situation de handicap pour plus de tolérance et une meilleure appréhension de la différence, du vivre ensemble.

Parmi ces 39 actions, 6 relèvent du champ de l'ingénierie de l'animation sportive :

- Soutien, suivi, formation de cadres auprès d'associations sportives locales
- Accompagnement au développement de projet et à la structuration d'association

A ce titre, les éducateurs sportifs départementaux sont intervenus pour consolider les structures associatives impliquées dans le développement de projets parasportifs et assuré la formation d'encadrants pour permettre à des acteurs bénévoles et professionnels d'acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des pratiques sportives des personnes en situation de handicap.

Enfin, il est à noter que dans leur parcours de formation continue, 11 des 18 éducateurs sportifs départementaux ont participé les 13, 14 et 15 septembre 2023 à la formation Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) organisée spécialement par le service formation du Département, et dispensée par le comité départemental de sport adapté 35.

### **Le financement du parasport par le contrat départemental de solidarité territoriale**

Chaque année, communes, intercommunalités et associations peuvent déposer une demande de subvention dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale passés entre le Département et les intercommunalités breilliennes. De 2023 à 2028, 80,3 millions d'euros sont répartis selon les caractéristiques socioéconomiques des territoires intercommunaux et mobilisés par le Département d'Ille-et-Vilaine pour financer des projets locaux répondant aux enjeux environnementaux actuels ou pour renforcer les solidarités. Lors de l'élaboration des contrats départementaux de solidarité territoriale, les EPCI ont été sensibilisés au fait que les projets comportant une composante sociale, notamment sur le handicap, figurent parmi les priorités que le Département s'est fixé dans cette génération de contractualisations.

Sur la période 2017-2023, dans le cadre du volet de fonctionnement des contrats départementaux de solidarité territoriale, 130 543 € ont ainsi été attribués à des associations ou intercommunalités pour favoriser ou promouvoir les pratiques parasportives<sup>6</sup>. Sur cette période, ce sont 9 intercommunalités du territoire qui ont mobilisé leur enveloppe pour soutenir le sport adapté ou le handisport en finançant, par exemple, la formation et la rémunération de professionnel.les dédié.e.s, en soutenant des associations (clubs sportifs, offices des sport, fédérations, etc.) ou en proposant des actions dans des disciplines sportives variées (handball adapté, basketball adapté, handi pétanques, sports de plein air adapté, etc.).

---

<sup>6</sup> Tableau détaillé en annexe 8

## 2. Le parasport au sein des politiques publiques départementales

En tant que chef de file des politiques en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, l'Assemblée départementale en date du 17 novembre 2023 a adopté son « schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023-2028 ». Elaboré de façon partenariale, il définit six grandes orientations stratégiques dont celle de « *poursuivre la dynamique inclusive de toutes les politiques départementales* ». L'objectif opérationnel n°41 de ce schéma vise à « *poursuivre la dynamique d'accessibilité et d'inclusion dans les projets sportifs, culturels et à destination de la jeunesse* ». En matière de sport, sont rappelés les éléments suivants :

- Poursuivre le financement du pôle ressource handicap, du soutien aux sportifs de haut niveau (y compris parasport), aux comités handisport et sport adapté ;
- Fixer des objectifs de déploiement du sport adapté et du handisport dans le cadre du financement des associations sportives bretonnes.

Divers dispositifs existants peuvent d'ores et déjà s'inscrire dans ce cadre et sont détaillés ci-dessous.

### **Dispositifs de financement du parasport au titre de la politique sportive :**

Le service jeunesse et sport assure la gestion de plusieurs dispositifs de financement du mouvement sportifs et athlètes de haut niveau, et pilote le plan d'actions du label « Terre de Jeux ». Ces dispositifs de droit commun intègrent tous l'aspect parasportif de façon inclusive.

Le soutien des comités sportifs départementaux a été renouvelé en 2022, avec la signature de 69 conventions pour la période 2022-2024, y compris trois comités du sport scolaire. Parmi ces 69 comités, les comités handisport et sport adapté bénéficient d'un traitement ad hoc, hors critères ordinaires d'attribution de subvention (basés sur le nombre de clubs et de licenciés) : une enveloppe forfaitaire annuelle de 15 000 € leur est respectivement attribuée, à laquelle s'ajoute le loyer de la maison des sports. Des bilans annuels d'activité sont fournis pour permettre de suivre leurs activités.

Bénéficiaire	Année	Montant	Commentaires
Comité sportif départemental handisport	2019	17 769 €	
	2020	17 769 €	
	2021	17 769 €	
	2022	17 680 €	nouvelle convention triennale Base fixe de 15 000€+loyer de la MDS
	2023	17 956 €	

Bénéficiaire	Année	Montant	Commentaires
Comité Sport adapté	2019	14 478 €	
	2020	14 478 €	
	2021	14 478 €	
	2022	16 802 €	nouvelle convention triennale Base fixe de 15 000€+loyer de la MDS
	2023	16 977 €	

Le soutien aux clubs sportifs de haut niveau, dont les critères ont été validés lors de la session de l'Assemblée départementale du 30 juin 2023, est également accessible aux clubs sportifs handisport et sport adapté, selon la même base de calcul que pour tout autre club (niveau de pratique et/ou athlètes listés haut niveau). Ainsi, en 2023, ce sont 10 400 € qui ont été versés à cinq clubs pour les

disciplines suivantes : para tennis de table adapté, para tennis, para athlétisme, para natation et para badminton.

Par ailleurs, un soutien financier est apporté de façon récurrente à l'open Visual de tennis fauteuil au titre des manifestations sportives de haut niveau. Lors de l'instruction des dossiers de demande subvention, les actions de sensibilisation au parasport mises en œuvre en parallèle des manifestations soutenues sont demandées. De manière générale, tout dépôt de dossier de demande de subvention pour un événement parasport serait soutenu par le Département, à condition qu'il soit éligible à ce dispositif (finale de coupe ou de championnat de France).

Au titre du plan d'actions « Terre de Jeux », adopté lors de la session de l'Assemblée départementale du 24 septembre 2020, 14 chantiers ont été lancés. Il est notamment possible de citer le soutien financier aux athlètes breilliens se préparant pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (« bourse Paris 2024 »). Ce dispositif permet depuis 2022 de verser une bourse individuelle forfaitaire aux athlètes licenciés en Ille-et-Vilaine, inscrits sur les listes ministérielles de Haut-niveau et qui ont, selon le Ministère des Sports, le meilleur potentiel pour se qualifier pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. La licence sportive fait foi pour le rattachement territorial des athlètes. A ce jour, 40 athlètes différents en ont bénéficié dont 4 athlètes paralympiques qui ont obtenu 16 400 € d'aide sur cette période.

Bénéficiaires	Objet de la subvention	Cumul des aides versées de 2022 à 2024
Lennaig MORIN	Para Badminton	4 800 €
Faustine NOEL	Para Badminton	6 800 €
Elsa BOUGET	Para aviron	2 800 €
Antoine PRAUD	Para athlétisme	2 000 €
	TOTAL	16 400 €

Toujours dans ce plan d'action, l'accueil en Ille-et-Vilaine du relais de la flamme olympique le 1er juin 2024 et du relais paralympique le 25 août 2024, ont permis au Département de proposer un total de 12 relayeurs (6 relayeurs olympiques et 2 paralympiques, ainsi que 4 remplaçant.e.s). Parmi ces 12 personnes, 7 sont des personnes en situation de handicap, et représentent chacun et chacune à leur manière le monde du parasport par leur engagement bénévole ou leur pratique du sport à haut niveau.

Pour finir, ce plan d'action s'appuie sur les exigences du label « Terre de Jeux », visant à valoriser des actions autour de trois axes : la célébration, l'engagement et l'héritage. Pour ce troisième objectif, le Département a engagé dès 2022 des échanges avec le comité paralympique et sportif français (CPSF) pour programmer des sessions de formation dans le cadre du programme national « clubs inclusifs ». Initié par la Ville de Paris, Paris 2024 (volet Héritage) et le CPSF, ce programme national a pour objectif de sensibiliser 3 000 clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Sur le territoire breillien, et plus particulièrement dans les zones où l'offre parasportive est moins dense, il permet la mise en place de sessions de formations théoriques et pratiques pour 12 clubs, pour une durée de six mois, et avec un coût par session de 6 000 € (50% Département, 50% EPCI).

Après avoir été présenté en Groupe Thématique Sport le 12 juin 2023, puis lors de la soirée du Réseau 35 Paris 2024 des collectivités Terre de Jeux le 9 octobre 2023, les démarches sont actuellement en cours pour proposer 2 sessions en Ille-et-Vilaine dans le courant de l'année 2024.

### **Dispositifs de financement du parasport au titre des politiques jeunesse et petite enfance :**

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient financièrement le pôle ressources handicap (PRH) à hauteur de 75 000 euros par an au côté de l'Etat, de la CAF et de l'ARS. Porté par l'association Ar Roc'h et Familles rurales d'Ille-et-Vilaine, le pôle ressource handicap d'Ille-et-Vilaine poursuit un objectif d'inclusion sociale auprès de jeunes en situation de handicap agé.e.s de 0 à 17 ans et de leurs familles, accompagne les professionnels et met à leur disposition du matériel de sensibilisation.

A la demande de ces publics et/ou de leurs familles, le pôle ressources handicap 35 assure occasionnellement un rôle d'orientation des publics accompagnés vers des structures parasportives. De ce fait, il aiguille les personnes en situation de handicap vers des clubs dotés de sections de parasport ou les oriente, selon les besoins recueillis, vers les comités de sport adapté et handisport d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, en 2023, 7 jeunes filles et garçons âgés de 4 à 14 ans en situation de handicap physique ou mental ainsi que leurs familles ont été guidés par des professionnels du pôle ressources handicap 35, pour découvrir l'offre de parasport du Département, identifier les clubs dispensant les disciplines recherchées ou suscitant un intérêt du public.

Par ailleurs, le PRH 35 a initié dès 2021 « pas à pas », un projet en faveur de la découverte de pratiques sportives pour les publics en situation de handicap pendant des séances individuelles ou collectives. Le projet vise à soutenir les jeunes, les enfants dans les loisirs sportifs et culturels, via le recours à des bénévoles. Des partenariats, notamment avec le comité départemental du sport adapté, ont été établis à cette fin pour pouvoir associer les compétences de chaque association. Le comité départemental du sport adapté prépare quant à lui les jeunes en amont de leur inclusion dans les clubs sportifs : de septembre 2021 à juin 2023, 18 préadolescents ou adolescents atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA) ont pu découvrir la pratique du vélo ou de la natation.

### **Dispositifs de financement du parasport au titre du budget participatif :**

Parmi les 60 projets lauréats du budget participatif départemental 2023, 3 projets en lien avec le parasport ont été retenus, pour un montant total de 84 300 €.

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Objet de la subvention</i>	<i>Montant</i>
Handisport Rennes Club	Matériel pour foot-fauteuil	34 300 €
Union sportive Vern Tennis de Table	Aidons les personnes en situation de handicap à pratiquer le sport	40 000 €
CJF Saint-Malo handisport	Ça roule au CJF Handisport	10 000 €
	TOTAL	84 300 €

### **Le parasport au stade départemental d'athlétisme Robert Poirier**

Le stade d'athlétisme départemental Robert-Poirier est un édifice sportif couvert inauguré le 5 juin 2015 sur le campus de Villejean à Rennes. Il est exploité par le Département et peut accueillir jusqu'à 1 200 spectateurs dont 734 assis. La conception de cet équipement répond aux normes d'accessibilité permettant l'accueil de publics et sportifs en situation de handicap.

Chaque année, de septembre à juin, le stade accueille de façon régulière des scolaires, des clubs, des compétitions d'athlétisme (principalement) et des athlètes de haut niveau. Ces derniers signent une

convention individuelle pour bénéficier de la gratuité d'accès à l'équipement. A titre d'exemple, Antoine PRAUD, champion de France du 1 500 m en para-athlétisme, 10ème aux derniers championnats du monde en juillet 2023 et en préparation pour les jeux paralympiques 2024, dispose d'une convention et utilise régulièrement l'équipement.

Depuis son inauguration, le stade Robert Poirier a pu accueillir certains évènements parasportifs. Organisée par le comité de Sport Adapté, la fête du sport adapté s'y est déroulée en 2018 et était à destination des personnes en situation de handicap ainsi que des personnes valides. De plus, une compétition départementale de Sport Adapté se déroule tous les ans dans les locaux, toujours en partenariat avec le comité départemental de sport adapté. A ce jour, la prochaine édition est programmée au 16 avril 2024.

### **Le parasport dans la politique éducative départementale :**

En France, le législateur confie la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics aux Conseils départementaux (article 213-2 du code de l'éducation). Outre son action obligatoire dans le champ de cette compétence, le Département d'Ille-et-Vilaine mène aussi une politique volontariste en soutien des projets éducatifs portés par les collèges, en partenariat avec l'Education nationale et/ou la direction diocésaine de l'enseignement catholique. Cette mission d'accompagnement de projets est menée par le service action éducative, qui accorde des ressources financières dans le cadre d'un appel à projets intitulé "Collèges en action" (financement jusqu'à 75% du montant total par projet pluridisciplinaire).

L'accompagnement aux projets éducatifs se décline autour des 6 thématiques suivantes :

- Vivre ensemble ;
- Collégien responsable ;
- Culture/histoire/patrimoine ;
- Ouverture sur le monde ;
- Monde économique et professionnel ;
- Numérique.

En lien avec les thèmes du « vivre ensemble » et « collégiens responsables », le service action éducative a participé à la réflexion et à la mise en œuvre de projets voués à sensibiliser les élèves aux handicaps. A ce titre, 5 projets de découvertes de pratiques handisport et/ou de sensibilisation au handicap ont été soutenues depuis 2021, pour un montant total de 11 265 euros, et près de 800 collégiens ont pu être sensibilisés. A titre d'exemple, le collège Pierre de Dreux (Saint Aubin du Cormier) a été soutenu pour un projet intitulé « la mosaïque des possibles : comment permettre la pratique physique et/ou sportive de tous et de chacun, dans l'acceptation des différences et des modalités de pratique ». Au programme : actions de sensibilisation sur la nécessité du mouvement pour une bonne santé, conférence avec une athlète handisport (escalade), initiation au parcours fauteuil et au para-badminton avec les éducateurs sportifs départementaux.

<b>Commune/collège</b>	<b>Montant accordé</b>
<b>Bain de Bretagne</b>	

Le chêne vert	3 311 €
<b>Bruz</b>	
Saint-Joseph	2 617 €
<b>Chateaubourg</b>	
Saint-Joseph	3 330 €
<b>Saint-Aubin-du-Cormier</b>	
Pierre de Dreux	807 €
Sainte-Anne	1 200 €
<b>Total général</b>	<b>11 265 €</b>

La politique parasportive du Département d'Ille-et-Vilaine est menée dans un cadre institutionnel et juridique découlant tout à la fois de l'organisation du sport en France, des différents textes liés au handicap et des compétences et missions des collectivités territoriales. Alors que la pratique sportive des personnes en situation de handicap reste relativement faible (de l'ordre de 4 pratiquants pour 1000 personnes en situation de handicap), les actions menées par la Département, en régie ou en soutien de ses partenaires, sont tout à la fois nombreuses, réparties sur l'ensemble du territoire breillien et menées dans une volonté d'inclusion auprès de publics variés. Le Département joue aussi son rôle en matière de sensibilisation, par exemple avec le projet « Cap vers l'inclusion » qui a permis de soutenir le projet du navigateur en situation de handicap Fabrice Payen lors de la dernière Route du Rhum.

Une fois cet état des lieux réalisé, les réflexions de la mission d'information et d'évaluation ont permis, à travers les différentes réunions de travail et auditions, d'identifier quatre champs d'actions prioritaires et d'élaborer différentes préconisations.

## **II. L'OFFRE DEPARTEMENTALE DE PARASPORT : CHAMPS D'ACTION PRIORISES ET PRECONISATIONS**

Dans de multiples secteurs, le handicap est devenu ces dernières décennies une préoccupation davantage prise en compte. Les nombreuses évolutions législatives et réglementaires témoignent de cette volonté collective de permettre un meilleur accès aux droits et une inclusion renforcée des personnes en situation de handicap au sein de notre société. Les politiques publiques sportives et parasportives, comme celles pouvant y être liées de manière connexe, n'y dérogent pas et ont fait l'objet d'importantes avancées. Ces avancées ne sauraient pour autant faire oublier les obstacles persistants auxquels ces personnes restent confrontées dans ces domaines.

A ce titre et dans le temps qui lui était imparti, la mission d'information et d'évaluation a identifié quatre thématiques principales dans lesquelles se sont inscrites ces réflexions relatives au parasport. Thématique par thématique, l'identification d'éléments et de constats marquants a permis l'émergence de préconisations.

## **A. Mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap**

Le mouvement sportif se caractérise en France par un certain nombre d'éléments structurels : fonctionnement associatif, taille globalement modeste des clubs, nombre important de bénévoles. Ces éléments interrogent les possibilités de sa mobilisation quant à une prise en charge adaptée des handicaps et un développement des pratiques parasportives. La mission a ainsi pu identifier plusieurs difficultés auxquelles le mouvement sportif pouvait être confronté, qu'elles soient inhérentes au développement d'une section handisport/sport adapté ou liées à la construction d'un projet de structure dit inclusif.

### **Constats**

L'un des principaux écueils identifiés dans la structuration et la mise en œuvre de projets parasportifs par le mouvement sportif est d'ordre budgétaire. En effet, au-delà du matériel sportif (cf. partie II.C du présent rapport), cet écueil peut d'abord être rencontré en dehors des zones de pratiques. Il se matérialise aussi bien dans l'organisation de déplacements des parasportifs dans le cadre de compétitions, qui constituent de véritables défis, que dans la mise en place d'instances de gouvernance davantage inclusive (exemple du financement d'un interprète de la langue des signes pour que des personnes atteintes de surdit e soient en mesure de si ger au conseil d'administration d'une structure).

En se rapprochant ensuite des terrains, pistes ou bassins, il apparait que l'accueil de personnes en situation de handicap n cessite un encadrement renforc e pour cr er les conditions adapt ees   leurs besoins. Ce « surencadrement » peut en partie reposer sur la mobilisation de bénévoles, dont le r le a  t  primordial dans la structuration du mouvement sportif, mais dont la moyenne d' ge recule et l'engagement de longue dur ee est aujourd'hui moins pr visible que par le pass e.

Pour r pondre   ce besoin d'encadrement renforc e, la variable d'ajustement ne peut pas  tre l'augmentation du montant annuel des licences sportives des personnes en situation de handicap, au regard de leur situation socio- conomique plus d grad ee que la moyenne.

Dans cette recherche de moyens suppl ementaires pour y parvenir, l'augmentation des subventions publiques, dont la part est d j  importante dans les budgets des structures sportives, ne semble pas forcément constituer une piste r aliste au regard du contexte budg taire particuli rement contraint des acteurs publics.

Des partenariats avec des entreprises priv ees peuvent alors venir diversifier les sources de financements pour permettre le d veloppement de projets parasportifs : des r ussites en la mati ere ont pu  tre rep er ees par la mission d'information et d' valuation, comme le financement de postes d' ducateurs ou d'alternants au sein de clubs. Cela  tant, ces demandes de partenariats au secteur priv e risquent de se multiplier, et tous les acteurs sportifs ne pourront ainsi pas  tre soutenus.

De plus, l'utilisation des installations sportives serait  galement   faire  voluer, afin de permettre la cr ation et la stabilisation d'activit es parasportives. Au-del  des normes d'accessibilit  b timentaires les plus r centes qui doivent  tre prises en compte, la mise   disposition de cr eaux sp cifiques pour les disciplines parasportives est essentielle et demeure aujourd'hui trop faible. Un renforcement du nombre de cr eaux d di s ou inclusifs, en particulier pour les disciplines dites aquatiques, est une

condition nécessaire au développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

A ces contraintes budgétaires et logistiques s'ajoutent plusieurs facteurs liés à l'évolution même des pratiques sportives et à la perception du handicap. Le développement d'une offre parasportive adaptée est impactée par l'évolution globale des pratiques sportives, à laquelle celles des personnes en situation de handicap ne dérogent pas : à une licence annuelle peuvent être privilégiés des changements plus fréquents de disciplines et la souscription ponctuelle à des activités sportives. L'engagement des personnes, dont celles en situation de handicap, est ainsi moins constant et rend l'organisation des activités sportives et parasportives plus complexe. A titre d'exemple, la fréquentation des sections handisport/sport adapté semble aujourd'hui variable selon les disciplines, les clubs, et les territoires breilliens : des sections peuvent afficher complet quand d'autres ne les sont pas. Par ailleurs, si la présence de personnes en situation de handicap est une source d'enrichissement pour les autres pratiquants, en loisir ou en compétition, et que plusieurs exemples d'intégration réussies ont pu être mis en exergue par la mission, des échecs peuvent également survenir : intégration moindre de personnes en situation de handicap en raison de leur niveau, etc. Enfin, le handicap peut générer une certaine forme d'appréhension chez les personnes n'étant n'y sensibilisées n'y formées à ces questions, et dissuader *in fine* les structures sportives d'accueillir ces publics.

Ces différents facteurs légitiment l'accompagnement apporté aux clubs par des acteurs spécifiques. Dans le cadre de la mise en place d'une section handisport ou sport adaptée, l'affiliation au comité départemental *ad hoc* permet de bénéficier d'un important soutien technique (réalisé par des conseillers techniques). Cependant, il est à noter que la procédure d'affiliation est assez longue (environ une année), et ce afin de s'assurer que le club en question soit bien en mesure de répondre aux différentes exigences que celle-ci implique.

Les éducateurs sportifs départementaux peuvent aussi concourir au lancement et à la pérennisation d'une section parasportive. Ce renfort peut par exemple permettre de consolider la base de bénévoles nécessaire à son bon fonctionnement et y assurer un encadrement renforcé. D'une durée maximale de deux ans, l'arrêt de ce soutien est toutefois à anticiper par les clubs, qui doivent alors disposer d'un réseau d'éducateurs / bénévoles suffisamment stable pour assurer la pérennité de la section.

Dans l'optique du développement de projet inclusif, notamment dans les zones dites blanches en matière d'offre parasportive, d'autres leviers d'accompagnement du mouvement sportif existent, comme celui de formations spécifiques. Déjà mentionnée précédemment, la formation «clubs inclusifs» a ainsi pour objectif de former un binôme (un encadrant / un dirigeant) quant à l'accueil des personnes en situation de handicap au sein d'un club. Cependant, la fin du portage de cette formation par le CPSF est aujourd'hui programmée en juin 2025.

En outre, un travail de fond est à poursuivre quant à la structuration d'un réseau départemental de référents parasport (identifier des « techniciens para-sport », les inviter à des formations, faciliter la transmission d'outils, etc.), pouvant constituer une intéressante porte d'entrée pour les structures du mouvement sportif.

Pour finir, l'absence globale de contenu relatif à l'encadrement de personnes en situation de handicap dans les programmes de formations initiales des éducateurs sportifs a été relevée au cours de la mission. Cette spécificité semble aujourd'hui plutôt être abordée lors de formations continues, à l'exemple de la formation suivie par les éducateurs sportifs départementaux d'Ille-et-Vilaine (*cf.* ci-

dessus) ou des modules proposés par Sport Bretagne. L'intégration de contenus spécifiques en formation initiale pourrait éventuellement constituer une piste de réflexion intéressante pour les acteurs concernés.

### Préconisations

- En lien avec les comités sport adapté et handisport, intégrer la désignation d'un référent parasport dans les prochaines conventions formalisant les accords entre le Département et les comités sportifs (fin 2024-début 2025).
- Réaffirmer les missions des Educateurs Sportifs Départementaux pour renforcer le développement de créneaux de parasport par les clubs, pour assurer les besoins de surencadrement des activités parasportives.
- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI au parasport et favoriser le développement et la sanctuarisation de créneaux horaires spécifiques à la pratique des personnes en situation de handicap dans l'utilisation des équipements communaux et communautaires soutenus financièrement par le Département
- Prolonger le programme « Clubs inclusifs » au niveau départemental au-delà de juin 2025 et en informer les EPCI et les offices des sports
- Capitaliser les compétences et l'expertise de clubs accueillant déjà des sportifs en situation de handicap en créant notamment un réseau d'ambassadeurs du parasport en Ille-et-Vilaine

## B. Mobilités

Si l'accessibilité à la pratique sportive des personnes en situation de handicap revêt un aspect bâtiminaire qui semble aujourd'hui identifié -bien que des progrès en la matière soient encore à concrétiser -, celle-ci englobe également la question du déplacement de ces personnes sur les lieux de pratiques par un moyen de transport, qu'il soit individuel ou collectif. Ces déplacements peuvent constituer un certain nombre de freins à la pratique sportive : comment se rendre sur son lieu de pratique depuis son domicile ? Depuis son lieu de travail ?

### Constats

En premier lieu, l'offre parasportive de proximité est parfois inexistante : particulièrement développée à Rennes et dans sa périphérie proche, elle décroît à mesure que l'éloignement avec la capitale bretonne augmente. Cette raréfaction oblige les personnes en situation de handicap à réaliser un déplacement important pour parvenir aux lieux de pratiques. A ce titre, les différentes auditions ont permis à la mission de constater qu'une personne en situation de handicap devait, pour accéder à son lieu de pratique sportive adapté à ses besoins, parcourir une distance plus longue qu'une personne ne

l'étant pas, la délégation régionale du Comité Paralympique et Sportif Français évoquant le chiffre moyen de 50 km.

A cela s'ajoute également la disponibilité et la couverture des transports collectifs : hors des grandes agglomérations breilliennes (Rennes Métropole, Saint-Malo Agglo), l'offre de transports en commun s'avère moins exhaustive, voire inexistante. Par ailleurs, les offres de services de transports à la demande sont variables selon les EPCI breilliens et semblent à ce jour peu sollicitées et/ou adaptées dans le cadre de déplacements liés à l'exercice d'une pratique sportive.

La rareté géographique des espaces de pratiques parasportives et les difficultés d'accès aux modes de déplacement adaptés peuvent donc fortement influencer les coûts du transport, qui incomberont *in fine* à la personne, et constituent autant de freins accentuant les inégalités d'accès à la pratique. Pour rappel, le transport pour une activité sportive n'est pas identifié par le médecin lors de l'évaluation pour le droit à la prestation de compensation du handicap (PCH).

En outre, la question du degré d'autonomie des personnes en situation de handicap peut également constituer un enjeu à part entière. De fait, le poids financier du transport s'avèrera d'autant plus élevé lorsque le degré d'autonomie sera moindre, nécessitant des moyens accrus d'adaptation. Lorsque l'absence d'un environnement familial (aidant ou non) vient s'ajouter à ce poids financier, l'accès à la pratique sportive peut alors devenir secondaire face aux nécessités quotidiennes. En ce sens, la question de l'accompagnement à la mobilité se posera avec d'autant plus d'acuité selon le degré d'autonomie de la personne : comment accompagner celles et ceux n'étant pas en mesure de conduire/prendre un transport en commun seul.es ? A ce jour, il n'existe pas ou peu d'accompagnement individualisé en la matière. La commission « handistar » se distingue en facilitant les déplacements des personnes en situation de handicap vers les lieux de pratiques parasportives, avec un récent élargissement des types de handicap pris en charge (handicap psychique notamment). Si cette commission apporte donc des solutions d'accessibilité, elle peut toujours être synonyme de démarches administratives non négligeables et demeure cantonnée aux limites géographiques de la métropole rennaise, n'ayant à ce jour pas d'équivalent sur le reste du territoire breillien.

De manière générale, la mission d'information et d'évaluation a pu faire le constat que les dispositifs de mobilités, à la croisée de multiples compétences institutionnelles, requièrent un important temps d'ingénierie et un déploiement long, les besoins de prise en charge du handicap étant ardu à appréhender avec immédiateté.

### Préconisations

- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI et les offices des sports au parasport et favoriser le recours aux transports à la demande pour assurer les déplacements vers les lieux de pratique parasportive.
- Aider à la création d'une offre de covoiturage solidaire bénévole pour l'accès au sport des personnes en situation de handicap (EHOp ?)

## C. Matériel parasportif

Selon les disciplines, la pratique parasportive est souvent synonyme d'une utilisation plus ou moins importante de matériel adapté, visant à la rendre possible. La mission a pu constater que ce matériel pouvait prendre des formes diverses et variées, comme en atteste la grande diversité de fauteuils handisportifs ou encore l'importante variété d'aménagements de terrains ou d'aires sportives. Cette diversité matérialise le vaste panel des possibles en matière de pratiques et les possibilités d'adaptation aux différents types de handicap et degrés d'autonomie, mais peut également être synonyme de frais non négligeables.

### Constats

Les coûts d'achat et d'entretien du matériel sont importants, et des formations à l'utilisation peuvent parfois s'avérer nécessaires. A titre d'exemple, les prix des fauteuils handisport oscillent entre 2 000 euros et 4 000 euros pour une pratique loisir. Ils s'avèrent encore plus importants pour un usage compétition, avec des montants pouvant dépasser 15 000 euros, les fauteuils devant par ailleurs être renouvelés régulièrement au regard de leur utilisation. Pour tenter de remédier à ces coûts conséquents, les clubs et comités auditionnés pratiquent des tarifs de licences attractifs, et développent certains outils pour faciliter la recherche de financement à l'achat de matériel (exemple du moteur de recherche départemental du CPSF).

De plus, il a pu être constaté que la mutualisation et le prêt des moyens matériels pouvait être une réponse innovante à leurs coûts élevés. En ce sens, l'adhésion au comité départemental handisport permet certaines formes de prêt de matériel et une amorce d'inventaire du matériel des clubs a pu être travaillée par ce comité. Cela étant, les différentes actions et initiatives à ce sujet restent à ce jour peu articulées entre elles à l'échelle départementale, et leur complémentarité serait à renforcer.

D'autre part, le réemploi de ce type de matériel ne semble pas développé et il n'existe pas à ce jour de recyclerie ou de bourse dédiée sur le territoire breillien.

Enfin, les auditions ont également permis à la mission d'identifier la problématique du stockage du matériel, dont le volume parfois important et la valeur pécuniaire nécessitent par ricochet des locaux suffisamment grands et sécurisés pour les clubs, ce dont ils ne disposent pas forcément, et rendant à ce titre nécessaire la location d'espaces de stockage supplémentaires.

### Préconisations

- Soutenir financièrement l'achat de matériel handisport pour les clubs, en élargissant le dispositif d'aide à l'achat du matériel au profit du parasport
- Concourir à la création d'une plateforme numérique (accessible sur le site internet de la collectivité) pour référencer et mutualiser le matériel parasportif pouvant l'être en Ille-et-Vilaine, en associant le CDOS.

- Favoriser l'accessibilité financière et matérielle des équipements parasportifs pour les publics en situation de handicap en faisant connaître les volets « parasport » existants des ressourceries sportives ou en incitant à leur développement

## D. Communication, sensibilisation, acculturation

De par leur nature, les actions de communication et de sensibilisation doivent concourir à l'amélioration de l'accès des usagers à un certain nombre de services ou de dispositifs. Ces actions ont pour but de les donner à voir, d'augmenter leur notoriété en proposant par exemple des formats adaptés aux profils de publics ciblés. Dans le cas présent, les catégories de publics à qui il convient de faire connaître l'offre parasportive sont multiples, et englobent aussi bien les personnes en situation de handicap à la recherche d'un lieu de pratique que les personnes œuvrant au sein de clubs sportifs ou de structures d'accueil dédiées au champ du handicap.

Dans cette optique, la mission d'information et d'évaluation a pu constater qu'une double méconnaissance entravait la pratique sportive des personnes en situation de handicap :

- Une méconnaissance de l'offre parasportive par les personnes en situation de handicap elles-mêmes, par leurs proches aidants ou par le grand public ;
- Une méconnaissance entre acteurs du mouvement sportif et acteurs du champ médico-social, comme les structures d'accueil dédiées.

### Constats

Tout d'abord, il s'agit de remettre en lumière l'enjeu central de visibilité des dispositifs et/ou de l'offre parasportive auprès des personnes en situation de handicap (et de leurs proches aidants), notamment pour celles et ceux vivant en milieu ordinaire. A ce titre, les familles et/ou aidants font état de leur méconnaissance des possibilités existantes. Elles cherchent souvent des solutions de proximité pour assurer la pratique sportive de jeunes majeurs et prennent difficilement connaissance des supports de communication et de l'offre proposée quand elle existe. Les acteurs ressources, comme les comités départementaux parasportifs, semblent rester peu identifiés par les personnes en situation de handicap et par le grand public, qui n'est quant à lui pas forcément sensibilisé à ce sujet et au fait des grands événements parasportifs (les « global games », dont la dernière édition s'est déroulée en France, restent par exemple méconnus, etc.).

En parallèle, il a pu être détecté que certains clubs se forment et achètent du matériel à destination des personnes en situation de handicap, dans un désir de créer des passerelles « handicap/sport ». Malgré cette volonté, ces structures peinent parfois à accueillir ces personnes, notamment en raison d'une communication limitée ou peu adaptée. De plus, la communication peut s'avérer très complexe en l'absence d'outils pour identifier les personnes en situation de handicap du territoire vivant en milieu ordinaire intéressées, et ce pour d'évidentes raisons réglementaires (respect du secret médical, etc.). Si des acteurs de proximité peuvent jouer un rôle d'orientation essentiel (comme les CLICS), la difficulté est donc importante pour toucher celles ou ceux qui n'imaginent pas l'existence d'une offre parasportive ou ne savent pas à qui s'adresser.

Pour autant, des pistes de réflexions et outils sont développées sur le territoire pour rendre davantage visible l'offre disponible, de multiples outils numériques ont pu voir le jour. A ce titre, la plateforme numérique « *handiguide des sports* » réalisé par le Ministère des sports, a pour idée de référencer qualitativement les clubs qui accueillent des personnes en situation de handicap. La plateforme « *trouve ton parasport* » du CPSF peut également être mentionnée. A ces plateformes s'ajoutent d'autres vecteurs de communication, comme des newsletters et autres posts sur les réseaux sociaux pour promouvoir le parasport, aussi bien en direction des personnes en situation de handicap ainsi que du grand public. Cela étant, la pratique du numérique peut souvent constituer un frein pour les personnes en situation de handicap. Outre ces outils de communication numérique, il reste possible pour toute personne de consulter les comités, qui restent toutefois peu visibles pour les personnes en situation de handicap.

La méconnaissance entre acteurs du mouvement sportif et acteurs du champ médicosocial s'avère également préjudiciable dans le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le constat d'un cloisonnement entre ces deux secteurs dans la prise en charge de la pratique sportive a été mis en avant lors des auditions. A ce titre, les structures d'accueil dédiées pour jeunes et adultes en situation de handicap ne sont pas forcément au courant de l'offre mise à disposition par le mouvement sportif. Quand bien même cette offre s'avèrerait identifiée, des difficultés importantes peuvent apparaître lorsque les personnes en situation de handicap quittent ces structures pour le milieu ordinaire, situation souvent accompagnée d'un arrêt de la pratique sportive. Ce changement de cadre de vie constitue ainsi un autre enjeu important pour maintenir la pratique lorsqu'elle préexistait et nécessiterait un travail de coordination renforcé entre mouvement sportif et structures d'accueil.

Dès lors, des actions d'interconnaissance, d'acculturation, de partage de bonnes pratiques peuvent être mises en place pour tenter de pallier ce cloisonnement et de créer des passerelles entre mouvement sportif et structure d'accueil. Si un certain nombre d'initiatives peuvent d'ores et déjà être soulignées, comme le réseau handicap animé par le CPSF (qui réunit MPDH, CAF, ARS, fédérations sportives) ou le dispositif de mise en lien du mouvement sportif, celles-ci gagneraient à être consolidées sur le territoire bretilien.

### Préconisations

- Définir une stratégie et un plan de communication pour informer et promouvoir l'offre parasportive bretilienne auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, en lien avec la MDPH, les CLIC, le collectif handicap 35, l'AMF 35 et l'AMRF 35, et les offices des sports.
- Acculturer : coordination d'un temps de regroupement départemental annuel entre les acteurs du sport et du handicap (services du Département, comité paralympique et sportif français, comités handisports et sport adapté, services de l'Etat, universités...) avec l'objectif de sensibiliser les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie, le cas échéant au sein de structures médico-sociales, pour éviter les ruptures de la pratique sportive. Le lancement de cette démarche sera réalisé par le Département.
- Dans le cadre des conventions avec les clubs de haut-niveau, permettre la découverte par le grand public de disciplines parasportives et favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à des manifestations sportives de haut niveau

- Promouvoir le parasport, et notamment les activités des comités handisport et sport adapté dans le magazine « Nous Vous Ille », et valoriser les actions réalisées par l'animation sportive départementale sur ce sujet au profit de l'inclusion sportive des personnes en situation de handicap
- Saisir le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) pour élargir et approfondir la réflexion autour du parasport
- Dans le cadre des contrats départementaux de solidarité territoriale, sensibiliser les EPCI et les offices des sports aux bienfaits du parasport pour la santé des personnes en situation de handicap en recommandant la pratique d'activités physiques et sportives auprès de ce public

## Conclusion

Le travail de cette mission d'information et d'évaluation s'inscrit dans le contexte très particulier de l'année olympique et paralympique, catalyseur d'un regard spécifique sur les politiques sportives et leurs impacts sur différents pans de la société française. La problématique des interventions du Conseil départemental au bénéfice du parasport s'inscrit aujourd'hui essentiellement dans le cadre de sa compétence liée au handicap et dans celle, facultative et partagée, du sport.

Les budgets alloués, l'action territoriale via les contrats de solidarité territoriale et l'animation sportive départementale, le soutien déjà consolidé aux deux comités sportifs concernés, et l'inscription de cette thématique dans le schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion sont des marqueurs d'une intervention départementale déjà conséquente sur ce sujet.

Au titre de la compétence sport, le parasport est aujourd'hui intégré de façon inclusive dans les différents dispositifs existants, le soutien aux clubs et aux athlètes étant abordé selon les règles de droit commun. Néanmoins, en lien avec la dynamique olympique et paralympique et la notion d'héritage, des réflexions sont déjà engagées depuis plusieurs mois, pour renforcer l'offre existante à l'échelle départementale à travers la mise en œuvre dès 2024 du programme « clubs inclusifs » du comité paralympique et sportif français.

Les auditions ont permis aux membres de la mission de rencontrer 6 acteurs de terrain très impliqués dans les sujets et de faire émerger quatre grands axes de réflexion : la mobilisation du mouvement sportif en faveur des personnes en situation de handicap, les problématiques croisées du transport et du matériel et la nécessité de faire connaître tout à la fois les outils et l'offre déjà existants mais aussi de sensibiliser les partenaires départementaux à cette problématique spécifique et à ses contraintes. En effet, les freins existent, les ratios de licenciés et l'offre trop peu élevée et trop localisée sur le bassin rennais le démontrent très clairement et démontrent la nécessité de continuer les actions déjà en places et d'envisager de nouvelles propositions. Même si des outils existent, ils sont à renforcer et à mieux faire connaître.

La mission tient enfin à souligner la qualité de l'intervention des acteurs qui œuvrent au développement de la pratique du handisport et du sport adapté en Ille-et-Vilaine. Tant auprès des associations qu'auprès des personnes en situation de handicap et leurs familles, chacun, en interne

comme en externe, développe une multiplicité d'actions et de relations partenariales, professionnelles comme associatives, avec toujours le souci de se former pour être pertinent et d'apporter la réponse la plus adéquate et la plus humaine possible compte tenu des moyens alloués disponibles et de la réglementation applicable.

Le Département d'Ille et Vilaine peut légitimement se prévaloir de la qualité des dispositifs et partenariats développés, les actions mises en œuvre sont souvent exemplaires et participent à la cohésion sociale et au dynamisme de notre territoire.

Ce document est un arrêt sur image, avec un effet levier pour la mise en place possible de nouvelles actions opérationnelles. Les élu.es ayant participé à la mission auront à cœur d'appuyer leur mise en œuvre et porteront un regard attentif aux initiatives en ce sens. Les éléments de ce rapport devront servir la mobilisation voulue sur le développement de la pratique du parasport en Ille-et-Vilaine, au-delà de cette année olympique et paralympique.

### **III. ANNEXES**

Annexe 1 : Délibération de création d'une mission d'information et d'évaluation sur la politique handisport du Département d'Ille-et-Vilaine

Annexe 2 : Réunions de la mission d'information et d'évaluation et comptes-rendus

Annexe 3 : Auditions de la mission : comptes-rendus et documents fournis

Annexe 4 : Document de présentation de la Grande Cause Nationale 2024

Annexe 5 : Engagement numéro 4 du Projet Sportif Territorial breton

Annexe 6 : Rapport présenté en session le 26 septembre 2019 sur l'animation sportive départementale

Annexe 7 : Objectif opérationnel n°41 du schéma départemental de l'autonomie et de l'inclusion 2023 - 2028

Annexe 8 : Tableau des projets de parasport financés par les contrats départementaux de solidarité territoriale de 2017 à 2023

Annexe 9 : Actions parasport de l'animation sportive départementale sur la saison 2022-2023

Annexe 10 : Où trouver une offre en parasport ?

Annexe 11 : liste des offices des sports